



**Institut de géographie
et d'aménagement – IGARUN**
Pôle Humanités



Financé par
l'Union européenne



Master GAED

2024 - 2025

**Géomatique,
Environnement
Risques côtiers**

Caractérisation des activités de pêche de loisir en mer dans les zones Natura 2000 autour de l'île d'Yeu

Arrière fond réalisé par Pablo Planchot, 2025

Présenté par Pablo Planchot

Sous la direction de Mohamed Maanan, Professeur des universités

Sous la tutelle de Julie Caquelard, Animatrice Natura 2000

Remerciements

Cette étude a commencé comme une aventure. L'arrivée sur l'île. L'apprentissage des mœurs et des coutumes. Les fêtes. La contemplation d'une géographie merveilleuse, partagée entre terre et mer. La page de garde se veut l'illustration de la continuité de ces deux mondes, qui trouvent toute leur richesse dans leur rencontre. À la confluence des interactions, ces six mois passé à étudier la pêche m'a permis de m'ouvrir sur d'autres perspectives.

Je porte une grande reconnaissance à Zaza, qui partage ma vie ; son soutien m'a été d'une grande aide tout au long du chemin, à travers les relectures, les nuits blanches, mais aussi dans la vie de tous les jours. Ces petites tâches du quotidien, peu significatives en temps normal, prennent, lors de la rédaction d'un mémoire, une toute autre envergure. Je lui porte un amour infini.

Merci à ma famille et ma belle famille, que j'aime de tout mon cœur, et que j'ai eu moins l'occasion de voir durant ces années d'études, mais avec qui j'affectionne chacun des moments passés ensemble. À ma grand-mère de Bois-de-Céné, pour qui mon amour est éternel, pour sa gentillesse, ses convictions et tout l'amour qu'elle nous a apporté, un héritage que je m'efforce de faire vivre. À mes ami.e.s, pour leur bienveillance et leurs visites sur l'île. Merci également à celles et ceux qui n'ont pas pu venir mais pour qui il reste toujours une place dans mon cœur.

Un merci tout particulier à Julie Caquelard, pour son attention, ses connaissances, sa bienveillance et sa confiance. Je garderai de ce stage une belle expérience, humaine et enrichissante, ainsi qu'une amitié.

Un grand merci à Mohamed Maanan, qui me suit depuis six ans maintenant, au long de ma licence, mes stages et mes expériences professionnelles. Merci pour sa confiance, ses conseils avisés et son enthousiasme.

Merci à Nicolas Rollo pour son suivi universitaire lors de ces deux années de mémoire ; ses conseils et son attention ont été une source de motivation tout au long du cursus. Merci également à Marie Petiteau pour son aide et sa disponibilité concernant les démarches administratives.

Merci à toute l'équipe DFM Atlantique, avec laquelle j'aurais souhaité échanger davantage, et dont je garde de bons souvenirs et des discussions enrichissantes.

Merci beaucoup aux président.e.s d'associations, de ports, aux collectivités et aux services de l'État pour leur implication et la diffusion de l'étude ; leur aide a été décisive.

Enfin, un immense merci à toutes les personnes concerné par l'étude qui ont bien voulu donner de leur temps, partager leur passion et m'accorder leur confiance, que ce soit par le questionnaire ou lors des entretiens. Sans leur aide, cette étude n'existerait pas. Je leur suis sincèrement reconnaissant. Merci aux pêcheurs qui ont bien voulu m'emmener à bord de leurs bateaux pour partager leur univers.

Introduction	1
1. Contexte général et territorial	5
1.1. Natura 2000, outils et enjeux pour la préservation marine	5
1.1.1. Description générale du réseau Natura 2000 en milieu marin	5
1.1.2. Politique nationale et locale en matière de protection marine	9
1.2. Activités de pêche de loisir en mer	10
1.2.1. Définition et typologie : pêche de loisir, plaisance ou récréative ?	10
1.2.2. Opposition et complémentarité avec la pêche professionnelle	13
1.2.3. Notion d'accès à la ressource	15
1.3. Présentation du territoire	17
1.3.1. Description géographique et écologique	17
1.3.2. Profil socio-démographique et économique	19
1.3.3. Infrastructures de la pêche embarquée	20
2. Démarche méthodologique	23
2.1. Démarche méthodologique générale	23
2.2. Méthodologie quantitative	25
2.2.1. Conception du questionnaire	25
2.2.2. Conception de la sectorisation de l'étude	29
2.2.3. La prise de contact	31
2.2.4. Recueil de données géographiques papier et numérique	32
2.2.5. Outils SIG : méthodologie et indice	33
2.3. Méthodologie qualitative	35
2.3.1. Grille d'entretien : conception et mise en œuvre	35
2.3.2. Échantillonnage des participants	37
2.3.3. Enregistrement et retranscription, outils d'analyse qualitative	38
3. Résultats et discussions	40
3.1. Analyse des pratiques de pêche de loisir	40
3.1.1. Profils des pratiquants	41
3.1.2. Cartographies des pratiques et des pressions	47
3.2. Analyse des interactions environnementales et sociales	61
3.2.1. Interactions identifiées entre pêche de loisir et environnement	61
3.2.2. Identification des enjeux conflictuels entre usagers	66

3.3.	Synthèse des perceptions et attentes	70
3.3.1.	Ressentis des usagers vis-à-vis des réglementations potentielles	70
3.3.2.	Pratiques acceptables socialement et environnementalement	72
4.	Propositions et pistes d'action	77
4.1.	Recommandations pour une gestion intégrée durable	77
4.1.1.	Propositions de sensibilisation	77
4.1.2.	Exemple d'initiatives	80
4.2.	Réflexion critique et perspectives d'amélioration	83
4.2.1.	Limites méthodologiques	83
4.2.2.	Réflexion méthodologique post-analyse	87
	Conclusion	89
	Bibliographie	93
	Infographie	94

Table des figures

Illustration 2 : Planche illustrative des oiseaux classés.jpg	6
Illustration 3 : Planche illustrative des habitats et mammifères classés.jpg	7
Illustration 4 : Techniques de pêche de loisir étudiées.jpg	11
Illustration 5 : Photographie de Benoît Simon salon de la pêche 2025.jpg	13
Illustration 6 : Diagramme de Gantt de l'étude.jpg	23
Illustration 7 : Les différents outils utilisés dans le déploiement du questionnaire.JPG	32
Illustration 8 : Versions des cartes de localisation des pratiques sur la ZSC.jpg	33
Illustration 9 : Cartes des espèces utilisées lors des entretiens.jpg	36
Illustration 10 : Planche des statistiques générales des profils de pêcheurs sur sites.jpg	40
Illustration 11 : Schéma des configurations d'usages.jpg	46
Illustration 12 : Fiches pratiques pêches - 1.jpg	52
Illustration 13 : Fiches pratiques pêches - 2.jpg	54
Illustration 14 : Fiches pratiques pêches - 3.jpg	55
Illustration 15 : Fiches pratiques pêches - 4.jpg	57
Illustration 16 : Fiches pratiques pêches - 5.jpg	58
Illustration 17 : Fiches pratiques pêches - 6.jpg	60
Illustration 18 : Nuage de mots de trois mots par enquêté qui représentant leurs pratiques.png	80

Table des cartographies

Carte 1 : Réseau des AMP sur la façade Atlantique avec chiffres clés de 2022.jpeg	5
Carte 2 : Présentation des deux sites N2000 autour de l'île d'Yeu.jpg	18
Carte 3 : Infrastructure de plaisance et les associations sur site.jpg	21
Carte 4 : Répartition des oiseaux lors du suivi Hydef de 2016.jpg	30
Carte 5 : Répartition des propriétaires d'embarcation en Vendée.jpg	42
Carte 6 : Pression d'usage de la pêche de loisirs et des habitats classés.jpg	49
Carte 7 : Répartition potentielle des spots de pêche embarquée.jpg	50
Carte 8 : Répartitions générale des pratiques et des habitats autour de l'île d'Yeu.jpg	50
Carte 9 : Les zones de restrictions autour d'Yeu.jpg	51
Carte 10 : Répartition des entretiens semi-directifs.jpg	86

Table des tableaux

Tableau 1 : Croisement fréquence - pluridisciplinarité - adhésion associative.jpg	44
Tableau 2 : Rétrospective des hypothèses.jpg	91

Annexe

Annexe 1. Fiche mesures du DOCOB de la ZPS relatives à l'étude	95
Annexe 2. Fiche mesures du DOCOB de la ZSC relatives à l'étude	107

Glossaire

AAMP	: Agence des Aires Marines Protégées
AFB	: Agence Française de la Biodiversité
AG	: Assemblée Générale
AIS	: Système d'identification automatique (Automatic Identification System)
AME	: Aire Marine Éducative
AMP	: Aire Marine Protégée
AOT	: Autorisation d'Occupation Temporaire
APPBM	: Association Amicale des Plaisanciers et Pêcheurs de Brétignolles-sur-Mer
ASPSM	: Association Sablaise Pêche Sportive en Mer
CACEM	: Communauté d'Agglomération Centre Martinique
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCI	: Chambres de Commerce et d'Industrie
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CIEM	: Conseil International pour l'Exploration de la Mer
CLUPIP	: Comité Local des Usagers Permanents des Ports de la Plaisance
CML	: Confédération Mer et Liberté
CNGV-PP	: Cercle Nautique – Pêches et Plaisance Saint Gilles Croix de Vie
COPIL	: Comité de Pilotage
CPUE	: Capture par Unité d'Effort
DAE	: Direction des Affaires Environnementales
DCSMM	: Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DDAM	: Direction départementale des affaires maritimes (ancienne appellation)
DDTM	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFM	: Délégation de Façade Maritime
DGAMPA	: Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture
DHFF	: Directive « Habitats, Faune, Flore »
DIRM	: Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique–Manche Ouest
DML	: Délégation à la Mer et au Littoral
DO	: Directive « Oiseaux »
DOCOB	: Document d'Objectifs
DREAL	: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSF	: Documents stratégiques de façade
DSP	: Documents Stratégiques de Façade
EMR	
EMYN	: Éoliennes en Mer Yeu-Noirmoutier
FEAMPA	: Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
FEDER	: Fonds Européen de Développement Régional
FFPM	: Fédération française des pêcheurs en mer
FNPP	: Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches
GIFAP	: Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche
GT	: Groupe de Travail
HLM	: Habitat à Loyer Modéré
HTML	: HyperText Markup Language
IA	: Intelligence artificielle
IFREMER	: Institut français de recherche entièrement dédié à la connaissance de l'océan
IGN	: Institut Géographique National et des Forêts
IU	: Indice d'Intensité d'Usage
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IP	: Internet Protocol

GLOSSAIRE - Suite

LIFE	: Instrument Financier pour l'Environnement
MFR	: Maison Familiale Rurale
MNHN	: Muséum National d'Histoire Naturelle
MPA	: Marine Protected Area (équivalent anglais d'AMP)
N2000	: Natura 2000
NSP	: Ne Sais Pas
OFB	: Office Français de la Biodiversité
ONB	: Observatoire National de la Biodiversité
ONCFS	: Office national de la chasse et de la faune sauvage
OP	: Organisation de producteurs
PAMM	: Plan d'Action pour le Milieu Marin
PAMPA	: Performance d'Aires Marines Protégées pour la gestion des écosystèmes côtiers, des ressources et de leurs usages
PCP	: Politique Commune des Pêches
PDG	: Président-directeur général
PNM	: Parc Naturel Marin
RMD	: Rendement maximal durable
SEMOP	: Sociétés d'Économie Mixte à Opération Unique
SGXV	: Saint-Gilles-Croix-de-Vie
SHOM	: Service hydrographique et océanographique de la Marine
SIG	: Système d'Information Géographique
SNAP	: Stratégie Nationale pour les Aires Protégées
SNB	: Stratégie Nationale pour la Biodiversité
TAC	: Totaux Admissibles de Captures
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
URL	: Uniform Resource Locator
ZEE	: Zone économique exclusive
ZPS	: Zone de protection spéciale
ZSC	: Zone spéciale de conservation

Introduction

Les politiques de conservation de la biodiversité marine s'inscrivent aujourd'hui dans un cadre institutionnel international, articulé autour d'engagements tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la 15ème Conférence des Parties (COP15) de Kunming-Montréal, ainsi que le Pacte vert pour l'Europe. Ces orientations sont déclinées au niveau national à travers plusieurs instruments stratégiques, parmi lesquels la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) et les Documents stratégiques de façade (DSF). Ces dispositifs traduisent à la fois des engagements internationaux et des choix politiques nationaux. Dix ans après le Grenelle de la mer (2009), le Président de la République avait déjà annoncé l'objectif de couvrir 30 % du territoire national, terrestre et marin, par des aires protégées d'ici 2022, dont 10 % sous protection forte. Cet objectif a été réaffirmé en 2021 dans la SNAP 2021-2030 (Ministère de la Transition écologique, 2021).

Cette volonté politique a été rappelée au niveau local : lors du comité de pilotage des sites Natura 2000 (N2000) en mer, tenu en mars 2025, le directeur adjoint de la mer et du littoral (DML), service intégré à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Vendée, a souligné que ces objectifs devraient impérativement être respectés dans les délais impartis, malgré des échéances fixées à 2027.

Dans ce contexte, les déclinaisons locales des engagements nationaux et européens prennent une importance particulière. Situé à l'articulation entre des enjeux globaux de préservation et des réalités sociales locales, ce travail de recherche a pour objectif principal de caractériser la pêche de loisir dans un territoire insulaire et côtier. Pour ce faire, il mobilise une approche croisée — géographique, sociologique et politique — visant à éclairer les conditions nécessaires à une gestion intégrée, socialement légitime et écologiquement durable, conformément aux directives de N2000, et ce, au bénéfice des écosystèmes marins et des communautés littorales. Cette recherche répond à deux mesures de gestion spécifiées dans les documents d'objectifs (DOCOB). La première consiste à caractériser la pêche de loisir ainsi que ses interactions avec l'avifaune, les habitats et les mammifères marins (Fiche action 7 – ZSC / Fiche mesure 5-3 – ZPS). La seconde vise à proposer des outils de sensibilisation destinés à limiter le rejet de déchets en mer (Fiche action 15 – ZSC / Fiche mesure 2 – ZPS). Ces documents sont consultables en annexe.

Le réseau N2000 en mer incarne l'articulation entre la préservation des habitats, des oiseaux et des mammifères marins, et le maintien des usages anthropiques. La pêche de loisir constitue une pratique directement concernée par ces objectifs de préservation et illustre les difficultés à concilier des mesures globales avec des réalités locales. En effet, sur le terrain, notamment autour de l'île d'Yeu et, plus largement, sur le littoral vendéen, la mise en œuvre des mesures de conservation et de protection est parfois perçue par les usagers comme une contrainte technocratique, jugée peu adaptée

aux spécificités locales. Une partie importante des pêcheurs de loisir exprime ainsi un sentiment de stigmatisation, voire d'injustice, nourri par une défiance croissante envers les institutions environnementales. L'importance de la dimension territoriale, conjuguée à la diversité des parties prenantes locales, résume le défi que représentent les AMP dans ce processus (Torre et al., 2016).

Les pratiques de loisirs en mer, telles que la pêche, s'inscrivent dans des enjeux multiples, qu'ils soient identitaires, économiques ou écologiques. Ces enjeux sont souvent polarisés entre la valorisation patrimoniale et la dénonciation d'une pression écologique jugée excessive. Cette polarisation, accentuée par des récits médiatiques saisissants et par une communication institutionnelle perçue comme descendante, contribue à renforcer des effets d'exclusion symbolique (Pinel, 2025).

Ce besoin de reconnaissance et d'équité dans la gouvernance rejoint les apports récents de la science politique environnementale. Selon Mazé (2020), la transformation vers la soutenabilité des écosystèmes implique une refondation des relations entre société et nature, intégrant les savoirs locaux, les rapports de pouvoir et la justice sociale dans l'élaboration même des outils réglementaires. Cette transformation s'inscrit dans une évolution historique de la gestion des AMP en France, marquée par des engagements successifs rarement pleinement réalisés, depuis le Grenelle de la mer (2009) jusqu'aux déclarations du président de la République lors du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille en 2021.

La perception du risque environnemental, théorisée par Slovic (1987), éclaire également ces dynamiques complexes. Elle met en évidence que les craintes collectives vis-à-vis des régulations ne reposent pas uniquement sur des faits objectifs, mais aussi sur des représentations affectives, construites dans le temps et renforcées par un sentiment d'iniquité et d'absence de contrôle face aux décisions publiques.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'animation N2000 sur le secteur marin autour de l'île d'Yeu. Elle a été commanditée par la Délégation de façade maritime (DFM) Atlantique de l'OFB. Le périmètre d'étude est strictement limité à la zone subtidale, c'est-à-dire la portion du domaine marin en permanence immergée, située en deçà de la ligne des plus basses mers de coefficient 118. Cette limite hydrographique, bien que théorique, constitue un repère conventionnel pour la définition réglementaire des sites N2000 en mer et permet de délimiter l'aire d'application des mesures de gestion sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'étude porte sur quatre pratiques de pêche de loisir exercées en zone subtidale, à savoir :

- la pêche embarquée ;
- la pêche sous-marine ;
- la pêche au lancer depuis la côte (par exemple le surfcasting, la pêche aux leurres ou à l'aide de petits plombs) ;
- certaines formes de pêche à pied immergée, comme la pêche à la crevette à l'épuisette dans des zones d'eau peu profonde à marée basse.

Ce travail n'intègre pas les usages strictement intertidaux. Ceux qui sont limités à l'estran découvert lors des marées relèvent d'une autre logique de gestion et ne sont donc pas concernés par les sites N2000 étudiés ici.

La délimitation claire du périmètre marin permet ainsi d'appréhender les usages anthropiques dans un milieu écologique sensible, caractérisé par une biodiversité classée, une activité de pêche de loisir importante (27 000 pêcheurs de loisir en mer, chiffre discuté en partie 1.2.1) et une fréquentation saisonnière marquée (12,42 millions de nuitées en juillet et août sur le littoral vendéen en 2023, selon le rapport annuel de Vendée Expansion). Dans ce contexte, caractériser la pêche de loisir en mer et sa conciliation avec la préservation des écosystèmes conditionne la problématique principale :

Comment concilier la préservation de l'environnement marin et les pratiques de pêche de loisir dans les zones N2000 en mer autour de l'île d'Yeu ?

Cette question implique d'analyser non seulement les interactions potentielles de ces pratiques sur les habitats et espèces d'intérêt, mais aussi la manière dont les pratiquants se représentent ces espaces, leurs usages et les dispositifs de régulation en vigueur. Il s'agit de croiser les regards écologiques, sociaux et institutionnels afin de répondre aux mesures de gestion des sites N2000 concernés. L'étude alimente également la révision du document d'objectifs (DOCOB) du site « Plateaux rocheux de l'île d'Yeu », initiée en 2024 avec le projet BIOMARLIG. Elle prolonge par ailleurs le travail de Maggy Baillet, consacré à la même thématique pour l'état des lieux préalable à la création du DOCOB du plateau rocheux de l'île d'Yeu, et s'appuyant sur 26 questionnaires.

L'objectif principal de ce travail est de fournir une caractérisation fine, socio-spatiale et écologique, des pratiques de pêche de loisir exercées en zone subtidale N2000 autour de l'île d'Yeu.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

Contextualiser la problématique à travers une revue bibliographique croisée des travaux scientifiques et des documents institutionnels portant sur les pratiques de pêche de loisir en mer en France métropolitaine et en contexte N2000, sur les perceptions sociales de l'environnement marin et des régulations associées, ainsi que sur les enjeux écologiques liés aux habitats des sites (herbiers, forêts de laminaires, espèces ciblées).

- Mettre en œuvre un dispositif d'enquête quantitatif et qualitatif afin de documenter les usages. Ce dispositif comprend :
 - un questionnaire diffusé auprès des usagers, conçu pour recueillir des données sociales, des informations sur les pratiques et les représentations, ainsi que des données spatiales ;
 - des entretiens semi-directifs menés auprès de profils variés fréquentant le site (pêcheurs, gestionnaires, associations locales), dans une logique compréhensive et exploratoire.
- Délimiter précisément les pratiques au sein du périmètre de l'étude, allant de l'île d'Yeu au continent, dans le contexte de gestion du littoral vendéen, en intégrant les particularités des deux zones N2000 marines successivement désignées.

- Produire des supports opérationnels à visée de sensibilisation à partir des résultats, tels qu'une carte claire et lisible localisant les zones réglementées ou interdites à la pêche autour de l'île, destinée aux pratiquants. Il s'agira également de proposer des outils pédagogiques adaptés aux configurations d'usages identifiées et de formuler des propositions de gestion ou d'ajustement réglementaire, compatibles avec les objectifs de conservation du [DOCOB](#) et acceptables socialement.
- Ce travail repose sur plusieurs hypothèses, formulées à partir d'observations préliminaires et d'une première revue de littérature. Les objectifs spécifiques susmentionnés feront chacun l'objet de développements dans la partie consacrée aux résultats et à la discussion.

Hypothèses de départ

Ce travail s'appuie sur plusieurs hypothèses, formulées à partir d'observations préliminaires et d'une première revue de littérature :

- H1*** Les pratiques de pêche plaisance sur le site étudié présentent une grande diversité de profils et de motivations, qui ne sont pas toujours visibles ni homogènes.
- H2*** Les pratiquants disposent d'une connaissance partielle ou floue des règles environnementales applicables, malgré une conscience écologique souvent exprimée.
- H3*** La mer comme espace de liberté fondé sur des « bonnes conduites » et un usage partagé
- H4*** Les tensions institutionnelles perçues dans le rapport aux réglementations environnementales sont alimentées par des expériences passées de concertation mal vécues ou perçues comme non suivies d'effets.

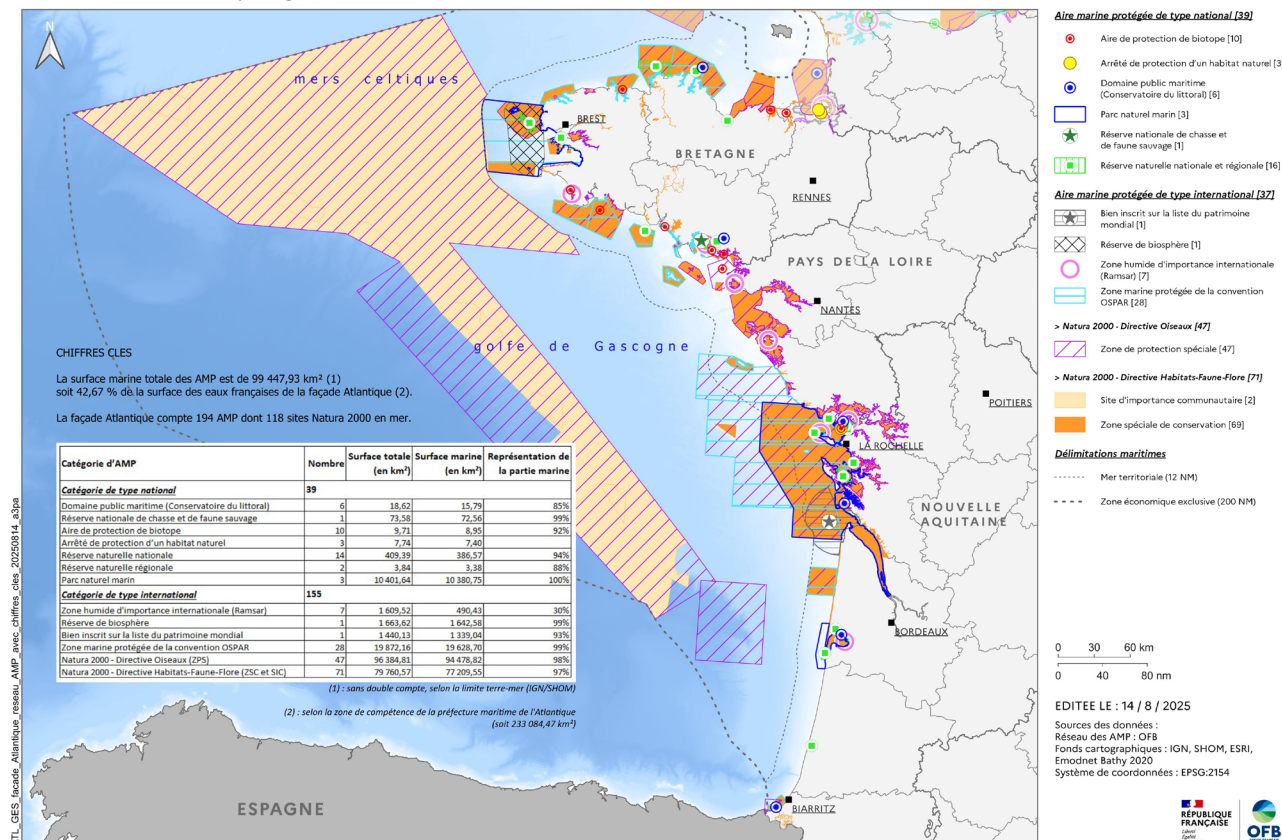
1. Contexte général et territorial

1.1. Natura 2000, outils et enjeux pour la préservation marine

1.1.1. Description générale du réseau Natura 2000 en milieu marin

FACADE ATLANTIQUE

Réseau des aires marines protégées



Carte 1 : Réseau des AMP sur la façade Atlantique avec chiffres clés de 2022.jpeg

La carte 1 illustre l'ensemble des AMP françaises situées sur le golfe de Gascogne. Celles-ci couvrent un peu plus de 40 % de la surface des eaux françaises de la façade atlantique relevant de la compétence de la préfecture maritime de l'Atlantique. Le réseau N2000 constitue l'un des piliers de la politique européenne de conservation de la biodiversité (cf. introduction). Il s'appuie sur deux directives :

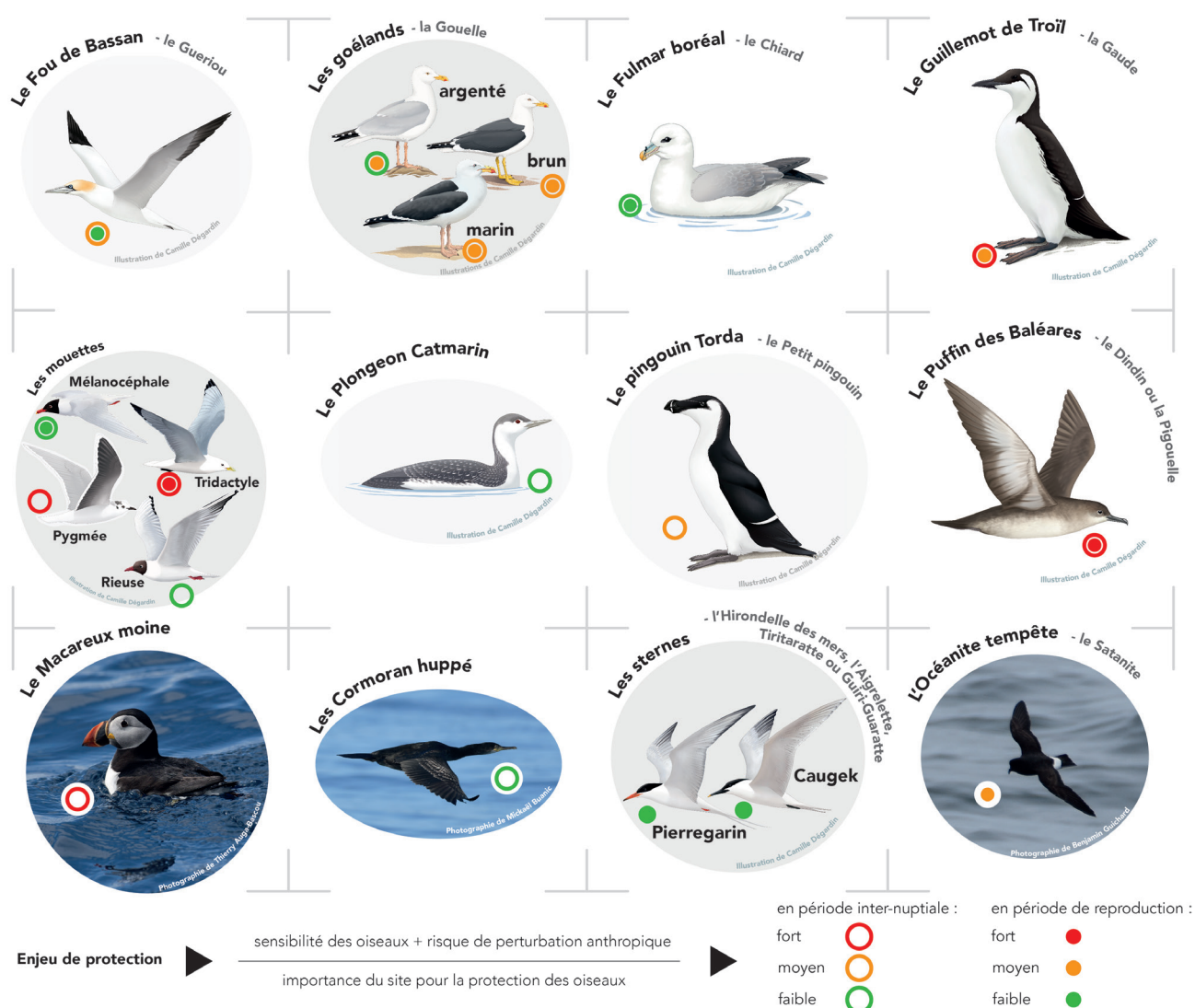
- la directive 2009/147/CE, dite « Directive Oiseaux » (DO) ;
- la directive 92/43/CEE, dite « Directive Habitats, Faune et Flore » (DHFF).

Ensemble, ces deux textes visent à maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces de faune et de flore sauvages, ainsi que pour les habitats naturels présentant un intérêt communautaire. Ce réseau s'étend à la fois sur des zones terrestres et marines. La DO structure les zones de protection spéciale (ZPS), tandis que la Directive Habitats, Faune et Flore DHFF structure les zones spéciales de conservation (ZSC). Appelées collectivement « sites N2000 », ces zones sont sélectionnées

sur la base de diagnostics environnementaux scientifiques, fondés sur la présence d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire. Ces espèces sont recensées dans les listes figurant aux annexes I et II des directives susmentionnées.

La zone d'étude comprend une ZPS et une ZSC qui se superposent. Autrement dit, elle porte sur des enjeux relevant des deux directives. La ZPS marine vise la conservation d'oiseaux marins tels que le puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*) ou le plongeon catmarin (*Gavia stellata*). L'ensemble des espèces recensées sur le site est présenté dans l'illustration 2, qui regroupe les noms des 18 oiseaux ainsi que leurs noms vernaculaires. Ces espèces constituent de grands enjeux de conservation qui orientent les mesures mises en œuvre dans la gestion des sites.

Représentation des oiseaux marin classé dans la ZPS Secteur de l'Île d'Yeu



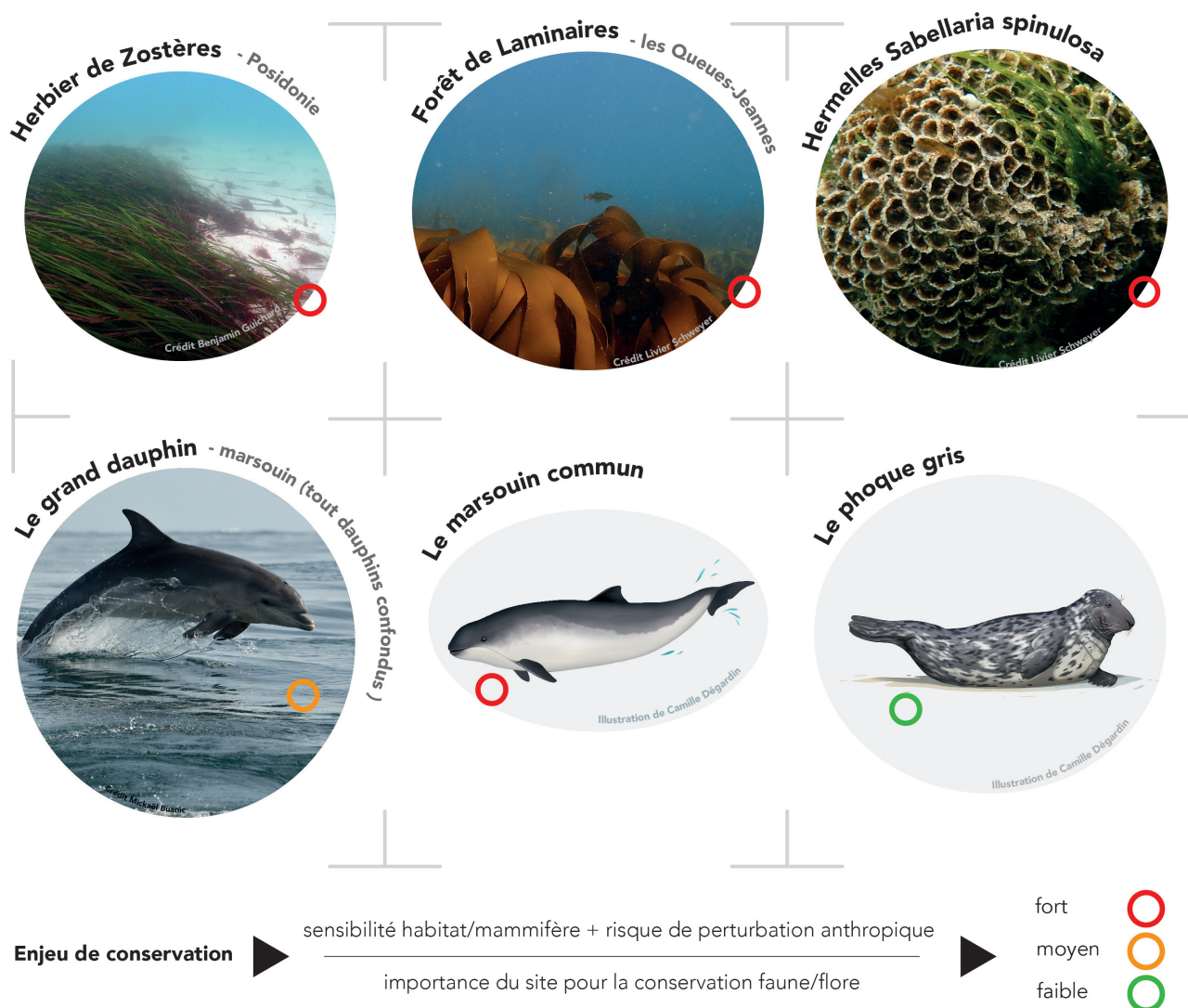
Sources : Illustration et photographie sourcés sur illustration. Réalisation : Pablo Planchot, OFB, 2025

Illustration 2 : Planche illustrative des oiseaux classés.jpg

La ZSC marine englobe quant à elle une diversité d'habitats, tels que les forêts de laminaires, les herbiers de zostères ou encore les récifs d'hermelles. Elle concerne également des mammifères marins comme le grand dauphin, le marsouin commun et le phoque gris (voir illustration 3).

Les illustrations 2 et 3 mettent ainsi en évidence les enjeux de protection et de conservation, fondés sur l'évaluation de l'incidence des activités anthropiques sur la sensibilité d'une espèce, rapportée aux facteurs déterminants du site pour la survie de cette espèce.

Représentation des habitats et mammifères marins classés dans la ZSC



Sources : Illustration et photographie sourcés sur illustration. Réalisation : Pablo Planchot, OFB, 2025

Illustration 3 : Planche illustrative des habitats et mammifères classés.jpg

En comparaison avec le domaine terrestre, les activités humaines, bien qu'amplement en interaction avec les habitats et espèces marins, n'ont suscité que plus tardivement le développement du réseau N2000 en mer.

« La constitution d'un réseau cohérent d'aires protégées en mer a été freinée par des contraintes propres à l'espace marin : faible connaissance écologique, incertitudes sur le statut juridique des espaces, multiplicité des usages et des régimes de gouvernance » (Mazé, 2020).

Néanmoins, la couverture marine du réseau a fortement progressé depuis les années 2010, sous l'impulsion de la stratégie européenne pour la biodiversité et des engagements internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée par 196 Parties, dont 51 pays sur la façade

atlantique. La création de l'Agence des aires marines protégées ([AAMP](#)) en 2010 a permis l'expansion des [AMP](#) jusqu'en 2016, date à laquelle ses missions ont été reprises par l'Agence française pour la biodiversité ([AFB](#)). En 2020, l'[AFB](#) a fusionné avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ([ONCFS](#)) pour former l'Office français de la biodiversité ([OFB](#)).

L'un des principes fondamentaux du réseau [N2000](#) est sa vocation à concilier préservation écologique et usages socio-économiques, selon une logique de développement durable. Ainsi, les sites ne sont pas soumis à une interdiction générale d'usage, mais à une gestion concertée, définie localement dans un [DOCOB](#). Ce document, rédigé par les opérateurs du site en concertation avec les acteurs concernés (collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles, etc.), fixe les orientations de gestion et les mesures nécessaires à la conservation des habitats et espèces, à travers le travail mené en groupes de travail ([GT](#)). Le [DOCOB](#), validé par la préfecture maritime et la préfecture de Vendée, constitue l'outil principal de mise en œuvre du réseau sur chaque site.

La démarche N2000 en mer repose en principe sur une gouvernance partagée, fondée sur la concertation, l'adhésion volontaire et la contractualisation. Toutefois, le ressenti des usagers à ce sujet n'est pas univoque. Elle s'inscrit néanmoins dans un modèle de gestion intégrée, promouvant l'appropriation locale des enjeux de protection. Cette approche, peu contraignante par sa souplesse et sa capacité à s'adapter à la diversité des territoires, peut également s'avérer fragile : elle dépend fortement de l'implication des parties prenantes, de la qualité du dialogue territorial et des moyens humains et financiers mobilisés par les autorités compétentes, au premier rang desquelles figure l'[OFB](#). Établissement public placé sous la double tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, l'[OFB](#) occupe une place stratégique dans la mise en œuvre de N2000 en mer. Il intervient comme opérateur des sites, assure l'élaboration, l'animation et l'appui technique des [DOCOB](#). Ce plan de gestion est appliqué dans le cadre de ce qui est désigné comme l'animation du site. L'[OFB](#) joue également un rôle d'interface technique pour l'accès aux financements publics et européens. À ce titre, il constitue un acteur structurant de la gouvernance environnementale marine au niveau national (Mazé, 2020). Le réseau N2000 s'inscrit par ailleurs dans les dynamiques internationales définies par la [CDB](#) et la stratégie européenne pour la biodiversité. La France s'est engagée à atteindre, d'ici 2030, une couverture de 30 % d'[AMP](#), dont 10 % en protection forte. Néanmoins, derrière ces objectifs nationaux, l'[OFB](#) est peu soutenu par le gouvernement actuel : les financements alloués demeurent réduits. L'objectif de l'[OFB](#) est de limiter le déclin massif de la biodiversité marine (94 % des habitats marins et côtiers d'intérêt communautaire évalués en métropole sont en mauvais état selon l'[ONB](#), 2013-2018) et d'assurer la mise en œuvre des objectifs de préservation.

1.1.2. Politique nationale et locale en matière de protection marine

L'objectif des 30 % d'AMP d'ici 2030, soutenu par les engagements internationaux (CDB, 2022 ; UICN, 2020), donne la direction. Le développement du réseau N2000 s'inscrit dans cette dynamique, mais de récents travaux soulignent la déconnexion entre les ambitions quantitatives et la réalité des moyens mis en œuvre pour y répondre. Pike et al. (2024) montrent que près de la moitié des AMP déclarées ne sont ni mises en œuvre ni réglementées, tandis qu'un tiers tolère encore des activités incompatibles avec les objectifs de conservation, telles que la pêche industrielle. Claudet et al. (2021) confirment ces limites en indiquant que, sur 524 AMP françaises, la majorité n'offre qu'un niveau de protection faible à modéré, notamment dans les zones N2000 où les activités extractives restent peu encadrées. À l'inverse, les standards internationaux (UICN, The MPA Guide) distinguent les aires « pleinement » ou « fortement » protégées. Celles-ci excluent les usages industriels, tout en admettant certaines pratiques à faible impact (comme la pêche artisanale ou de loisir encadrée), à condition qu'elles soient strictement contrôlées et compatibles avec les objectifs écologiques du site.

Ainsi, l'atteinte d'un seuil chiffré ne garantit pas, en soi, une protection effective. Une harmonisation des classifications nationales avec ces référentiels s'impose afin d'éviter un affichage contre-productif des objectifs de préservation et d'assurer une meilleure transparence. À cela s'ajoute la nécessité de rendre les réglementations réellement effectives sur le terrain. Dans ce contexte, les sites marins N2000 sont parfois critiqués pour leur faible capacité de régulation, notamment en l'absence de mesures contraignantes. Cependant, ils demeurent essentiels dans la politique de préservation des milieux littoraux. Par leur reconnaissance juridique et écologique d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, ces sites permettent de conduire des diagnostics écologiques, de mobiliser des financements européens et de structurer les actions de suivi (suivis standardisés, définition des enjeux, animations territoriales, GT). Ce cadre institutionnel encourage des dynamiques de cogestion, favorise l'appropriation locale des enjeux et facilite l'intégration des politiques environnementales aux échelles régionale et nationale

Le DOCOB structure la gouvernance locale. Ce document constitue la clé de voûte du site. Il s'appuie sur des comités de pilotage (COPIL) multi-acteurs. Présidés par les préfets maritimes, ces comités facilitent la concertation entre usagers, élus, services de l'État et gestionnaires. La préfecture départementale peut également en assurer la coprésidence, comme c'est le cas sur les sites étudiés. L'organisation des acteurs et les modalités de suivi scientifique constituent des facteurs déterminants pour la protection marine. À l'échelle nationale, le ministère de la Transition écologique et le ministère de la Mer définissent les grandes orientations. Les préfets maritimes assurent la coordination sur les trois façades maritimes, notamment dans les instances COPIL. Les DML supervisent les plans de surveillance environnementale. L'OFB joue un rôle pivot : appui aux gestionnaires locaux, animation du réseau AMP, représentation dans les instances internationales. Anciennement AAMP, puis AFB,

l'office assure également la gestion directe des parcs naturels marins. Le [MNHN](#) et [Ifremer](#) apportent une expertise scientifique : le premier sur les habitats et les espèces (évaluation [DCSMM](#)), le second sur les données halieutiques et les pressions anthropiques.

Les suivis scientifiques sont réalisés au moyen de plusieurs approches : échantillonnages benthiques, campagnes halieutiques (analyse du risque pêche), survols aériens pour les oiseaux et les mammifères, suivis photographiques, ainsi que, ponctuellement, la mobilisation des savoirs locaux et la diffusion des connaissances acquises (survol HiDef, campagnes Cartham, programme [LIFE](#) Marha, etc.). Ces dispositifs visent à évaluer l'état écologique des sites afin d'orienter leur gestion dans le cadre de N2000 en mer.

Le [CIEM](#) (Conseil international pour l'exploration de la mer) coordonne les évaluations de stocks halieutiques exploités conjointement par plusieurs États européens. Ces évaluations, pilotées pour partie par [Ifremer](#) en France, conditionnent la fixation des [TAC](#) (totaux admissibles de captures) et des quotas de pêche, incluant parfois la pêche de loisir lorsque son impact devient significatif (par exemple sur le bar européen).

Autour de l'organisation d'un site N2000 gravite une multitude de services, administrations, conseils, offices et directives, générant des interactions multiscalaires et de nature variée. La complexité dans laquelle sont intégrés les usages dans la gestion d'un site [N2000](#) met en évidence l'importance de la transparence et de la communication. Les enquêtes conduites confirment ce constat, en soulignant la nécessité de faciliter les échanges et les interactions entre usagers et scientifiques, notamment pour dépasser la perception de restriction associée aux démarches d'enquêtes participatives. La présente étude, inscrite dans cette dynamique, a toutefois été confrontée au mécontentement lié aux restrictions sur la ressource halieutique exprimé par une partie des pêcheurs de loisir. Néanmoins, la problématique de gestion de cette ressource n'y est pas incluse, dans la mesure où N2000 repose sur deux directives qui n'intègrent pas la ressource halieutique.

1.2. Activités de pêche de loisir en mer

1.2.1. Définition et typologie : pêche de loisir, plaisance ou récréative ?

L'activité de pêche de loisir est explicitement définie par l'article R.921-83 du *Code rural et de la pêche maritime* comme une activité dont le produit est soit directement relâché, soit destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Cette définition légale inclut également la pêche en eau douce, ce qui justifie la précision du terme « en mer » dans le cadre de la présente étude.

En explorant les différentes terminologies utilisées pour qualifier la pêche de loisir en mer, plusieurs termes apparaissent fréquemment : « pêche plaisance », « pêche récréative » et « pêche sportive ». Le terme « pêche maritime de loisir » est officiellement employé par l'administration publique française pour désigner une pratique récréative ou sportive. Il est assimilé, dans le cadre de la présente étude, à l'appellation « pêche de loisir en mer ». La « pêche sportive » se distingue par son affiliation à une orga-

nisation sportive nationale ou par la détention d'une licence délivrée par une fédération reconnue. En revanche, la « pêche récréative » ne bénéficie pas d'une définition juridique précise. Elle peut toutefois être considérée comme englobant l'ensemble des pratiques de pêche de loisir en mer non sportives, telles que la pêche dite *no-kill*, consistant à relâcher immédiatement le poisson vivant après capture.

Le terme « plaisance » introduit une nuance supplémentaire. Pratiquée avec une embarcation, la pêche de plaisance est généralement associée à l'activité de navigation et aux loisirs nautiques, la pêche n'y occupant qu'une place secondaire par rapport à la navigation elle-même. Cependant, l'existence de la [FNPP](#) (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer) montre que la notion de « pêche plaisance » possède une reconnaissance institutionnelle affirmée, bien que contestée localement, notamment par le Comité régional des Pays de la Loire, qui préfère qualifier cette pratique de « pêche récréative ». En définitive, l'appellation « pêche de loisir en mer » peut être retenue dans le cadre de cette étude, dans une logique de distinction claire des usages. Toutefois, cette terminologie demeure sujette à des interprétations variables selon les acteurs et les contextes locaux. Il convient également de noter que l'expression « pêche de loisir » est parfois simplifiée en « pêche loisirs » dans les usages courants.

S'ensuit la dénomination de pêche embarquée qui, selon l'[AAMP](#), comprend principalement deux formes distinctes :

- La pêche-promenade, utilisant des engins traditionnels tels que les casiers et les filets, appelés arts dormants. Des restrictions spécifiques concernent la pêche aux arts dormants, notamment la longueur autorisée pour les filets, le nombre d'engins permis ainsi que certaines zones d'interdiction de pêche.
- La pêche sportive embarquée, pratiquée essentiellement avec des cannes et des moulinets.

Dans le cadre spécifique de cette étude, centrée sur la caractérisation des pratiques dans les zones N2000 en mer, la pêche à pied est exclue de l'analyse, à l'exception de cas marginaux liés à des pratiques particulières en eau peu profonde, telles que la pêche à la crevette ou l'utilisation de filets calés (cf. partie 2.2.1).

Les méthodes de pêche de loisir en mer considérées pour l'étude

Arts dormants	Embarcation fixe	Embarcation mobile	Sans embarcation
Casier	Ligne au mouillage	Ligne en dérive	Ligne depuis la côte
Filet droit		Ligne à la traîne	Pêche sous-marine
Palangre			Filet calé/fixe

Illustration 4 : Techniques de pêche de loisir étudiées.jpg

Ainsi, les pratiques de pêche de loisir en mer prises en compte dans cette étude sont les suivantes :

L'illustration n° 4 présente les techniques regroupées en ensembles. Ces ensembles indiquent des interactions potentielles avec les habitats, la faune et la flore marines. Les « Arts dormants », l'« Embarcation fixe », l'« Embarcation mobile » et la catégorie « Sans embarcation » se caractérisent, à titre indicatif, par les points suivants :

- Arts dormants, les techniques ont un contact prolongé avec le fond par les engins. Lors de la navigations interactions potentielles avec l'avifaune.
- Embarcation fixe, la technique au mouillage à une interactions liées à l'ancrage de l'embarcation.. Des interactions potentielles lors des déplacements avec l'avifaune. Accrochage et perte potentielle de leurres, avec pollution associée.
- Embarcation mobile, les techniques ont une interactions avec les oiseaux lors des chasses. Potentiel accrochage au fond, pollution liée aux leurres.
- Sans embarcation, les techniques ont de potentielles interactions dans le dérangement de colonies lors de l'accès aux spots de pêche. Des accrochage avec le fond pour la pêche au lancer. Piétinement d'habitats sensibles à l'approche du site pratiqué.

Après cette typologie, la diversité des dénominations et des spécificités de la pêche de loisir peut être regroupée au sein d'une déclaration unique de pratique. À la différence d'autres pays comme l'Espagne, la France n'exige actuellement ni déclaration ni permis pour la pêche de loisir en mer. À compter de 2026, une déclaration obligatoire de la pratique entrera toutefois en vigueur. Dans une logique de centralisation, la pêche de loisir en mer française a récemment connu une restructuration avec la création, en 2023, de la [CML](#) (Confédération Mer et Liberté). Cette initiative répond à la volonté gouvernementale de disposer d'un interlocuteur unique pour cette pratique. Cette structuration favorise le dialogue et la prise de décision au niveau national, mais tend à masquer l'hétérogénéité réelle des pratiques locales. Initié en grande partie pour faciliter la répartition des quotas de thon rouge, le comité concentre aujourd'hui l'essentiel de ses préoccupations autour de cette question.

Cette volonté de cohésion introduit implicitement une confusion dans l'organisation de la pratique. En effet, les estimations les plus précises du nombre de pratiquants en Vendée reposent sur des extrapolations aujourd'hui quelque peu obsolètes. Cette incertitude plaide en faveur de la mise en place de la déclaration obligatoire de la pratique prévue en 2026, qui devrait permettre de clarifier ces chiffres. Selon les estimations issues d'enquêtes nationales conduites par les instituts BVA, [Ifremer](#) et FranceAgriMer entre 2007 et 2017, la pêche de loisir en mer concerne environ 2,45 millions de pratiquants en France métropolitaine. Cette estimation est confirmée par les analyses du [CIEM](#) au niveau européen (Herfaut et al., 2013). Rapportée au nombre de personnes âgées de plus de 15 ans dans le département de la Vendée en 2022, cette extrapolation correspond à environ 27 026 pêcheurs de loisir. Ce chiffre doit toutefois être nuancé en fonction des dynamiques locales et des évolutions socio-économiques récentes, notamment l'impact de la pandémie de Covid-19, qui a favorisé un regain d'intérêt pour les activités de plein air, mais également un renforcement des contraintes économiques (Dehez et Lyser, 2022). Un autre élément de comparaison est le nombre d'embarcations immatriculées en

Vendée, estimé à 32 000 selon une extraction de données réalisée par les Affaires maritimes de Vendée en juin 2025. Le profil du pêcheur de loisir demeure cependant très hétérogène, allant de la simple pratique de la traîne occasionnelle lors d'une sortie annuelle au pêcheur régulier et pluridisciplinaire.

Enfin, il est essentiel de noter que les régions Bretagne et Pays de la Loire concentrent la majorité des pêcheurs de loisir en mer, avec une activité particulièrement développée sur les façades Nord-Atlantique et Manche Est–Mer du Nord (Graner et al., 2023). Ce constat met en évidence la dimension sociale et économique de cette pratique dans ces territoires, illustrée par des événements tels que le Festival de la pêche 2025 à Nantes (voir illustration n°5)

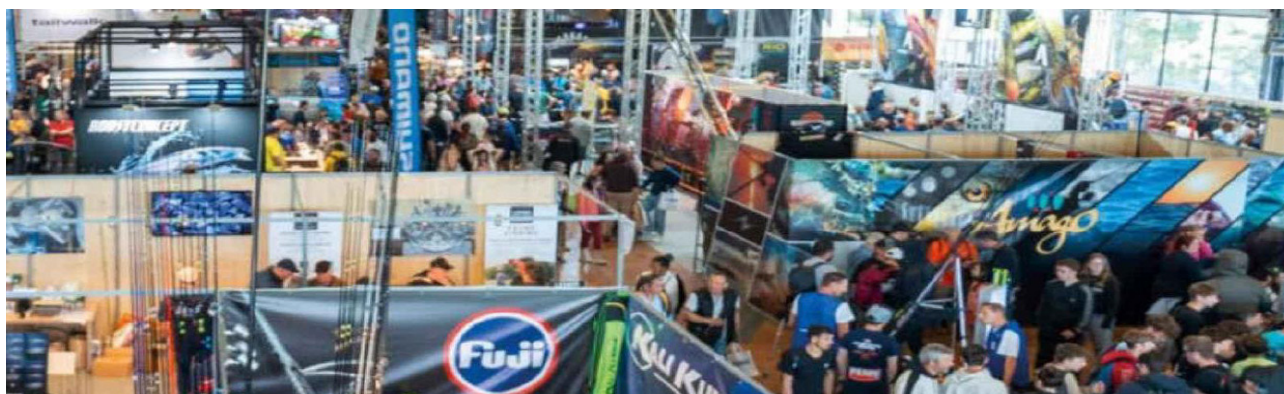


Illustration 5 : Photographie de Benoît Simon salon de la pêche 2025.jpg

1.2.2. Opposition et complémentarité avec la pêche professionnelle

À première vue, cette sous-partie peut sembler étrangère au sujet étudié, centré sur la pêche de loisir. Après lecture, elle trouve cependant toute sa place, tant les imbrications entre pêche professionnelle et pêche de loisir apparaissent intrinsèquement liées. D'une part, ces deux pratiques partagent la convoitise d'une ressource halieutique commune, autour de laquelle s'organise l'ensemble des mesures réglementaires. D'autre part, elles se déploient dans un même espace marin. Lorsqu'il est question de répartir les quotas ou d'évaluer l'impact des activités halieutiques sur l'environnement marin, la comparaison entre pêche de loisir et pêche professionnelle suscite de nombreuses tensions, en particulier parmi les pêcheurs fédérés et sur le littoral continental. Chaque camp tend à attribuer à l'autre la responsabilité des prélèvements excessifs, des incivilités ou du non-respect des règles. Dans ce débat, la pêche de loisir est fréquemment présentée comme marginale ou difficile à quantifier, tandis que la pêche professionnelle est généralement désignée comme l'acteur principal de l'exploitation. Cette opposition simplifiée masque toutefois des réalités beaucoup plus complexes et appelle une double nuance : il est nécessaire de distinguer les différentes pratiques au sein de la pêche de loisir, mais il est tout aussi indispensable de différencier les formes que prend la pêche professionnelle. Les avis divergent chez les pêcheurs de loisir en mer, cette perception variant selon les liens personnels ou familiaux entretenus avec la pêche professionnelle (proximité d'entourage exerçant le métier, expérience passée dans la profession, intérêt manifesté pour ce secteur).

En effet, sous l'appellation générale de « pêche professionnelle » coexistent deux réalités profondément différentes, tant par leurs moyens techniques que par leurs impacts environnementaux et leurs implications socio-économiques. D'un côté, la pêche industrielle ou grande pêche, qui repose sur des navires de grande puissance, motorisés pour de longues campagnes en mer, utilisant des engins de grande capacité et ciblant des volumes importants. Ce type de pêche est fréquemment associé à des enjeux de surcapacité, de captures accessoires et de pressions fortes sur les écosystèmes marins. L'activité de la grande pêche se concentre sur le tombant du plateau continental. Située dans une zone [N2000](#), cette activité est désignée par certains pêcheurs de loisir comme responsable de la migration des petits cétacés vers les eaux côtières et de l'augmentation du nombre d'individus observés. Ce constat alimente l'idée d'une responsabilité de la pêche professionnelle dans l'état de la ressource et interroge sur la pertinence d'une implication locale dans la protection et la conservation, face à des enjeux plus globaux et indépendants de la gestion du site. Néanmoins, cette approche ne fait pas consensus, car la pêche au large à grande échelle est peu présente dans la zone. Seuls deux navires de plus de 25 mètres ont été recensés par [Ifremer](#) en 2017, au port des Sables-d'Olonne. De l'autre côté, la petite pêche artisanale mobilise des embarcations de faible tonnage, des effectifs réduits et des techniques plus sélectives, avec des sorties quotidiennes et un fort ancrage territorial. Ses prélèvements sont plus limités et souvent mieux intégrés aux dynamiques locales, tant écologiques que sociales (Mazé, 2020 ; Thébaud, 2021).

Dans ce contexte, il est nécessaire d'introduire une lecture différenciée. De la même manière que la pêche de loisir ne peut être assimilée à une pratique homogène, la pêche professionnelle ne peut être analysée comme un bloc unique. La reconnaissance de cette diversité permettrait d'alimenter des débats mieux informés sur les responsabilités respectives et les leviers d'action en matière de durabilité. Néanmoins, de nombreuses discussions, notamment avec des représentants de fédérations au niveau régional, véhiculent un discours peu nuancé. L'importance de cette distinction a toutefois été soulignée lors de l'Assemblée générale (AG) de la [CML](#) à Nantes, au cours de laquelle il a été préconisé de maintenir le dialogue entre ces deux activités. L'intégration de cette thématique et sa clarification apparaît indispensable pour aborder la pêche de loisir dans son ensemble..

En France, la gestion des ressources marines s'inscrit dans le cadre de la [PCP](#) (Politique commune des pêches) de l'Union européenne. Celle-ci fixe chaque année des [TAC](#) (totaux admissibles de captures) pour les stocks halieutiques suivis. Ces [TAC](#) sont ensuite répartis entre les États membres selon des clés historiques, c'est-à-dire des pourcentages prédéterminés établis sur la base des niveaux moyens de captures déclarés par chaque État au cours d'une période de référence antérieure (souvent la fin des années 1970 et le début des années 1980). Ce principe, introduit lors de la mise en place du régime des quotas dans la [PCP](#) en 1983, vise à garantir une « stabilité relative », c'est-à-dire à préserver la répar-

tition traditionnelle des droits d'accès aux ressources entre les pays membres, indépendamment des variations annuelles. Les quotas ainsi déterminés sont ensuite distribués au niveau national à travers un système géré par les organisations de producteurs (OP) pour la pêche professionnelle.

Il est important de noter que les pratiques de loisir, bien qu'individuellement modestes, peuvent représenter une part significative des captures pour certaines espèces côtières, comme le bar. Ainsi, le CIEM peut intégrer les captures de loisir dans ses évaluations et proposer une répartition indicative entre pêche professionnelle et pêche de loisir pour certains stocks. Cette approche vise à garantir le respect du RMD (rendement maximum durable). Ces mesures sont définies par arrêtés ministériels français, conformément aux recommandations scientifiques et aux engagements de la France auprès de l'Union européenne (par exemple : arrêté du 30 décembre 2022 relatif à la pêche du bar).

Toutefois, cette logique de gestion intégrée se heurte fréquemment à des tensions d'usage sur le terrain. Les pêcheurs professionnels dénoncent la faible traçabilité des captures de loisir, tandis que les pêcheurs de plaisance soulignent le poids disproportionné des contraintes qui leur sont imposées au regard de leurs prélèvements individuels. Dans les faits, les conflits entre les deux groupes traduisent à la fois une concurrence d'accès à la ressource et une divergence de représentations : les uns revendiquent un droit de production économique, les autres l'exercice d'une pratique libre.

1.2.3. Notion d'accès à la ressource

Semblablement à la partie précédente, la redondance des assignations et la confusion entourant la gestion de N2000 en mer et des ressources halieutiques amènent cette étude à réfléchir sur le passage d'un espace maritime perçu comme libre vers sa réglementation et sa territorialisation. La mer, et par déclinaison l'accès aux ressources halieutiques, a longtemps été perçue comme un droit coutumier, fondé sur l'idée d'une liberté naturelle d'usage des biens communs et sur la croyance en une ressource illimitée. Cette idée s'enracine dans une construction ancienne, héritée notamment du droit romain, qui considérait la mer comme *res communis omnium*, c'est-à-dire une chose commune à tous, insusceptible d'appropriation individuelle. Cette conception a été prolongée et codifiée au début de l'époque moderne, en particulier par Hugo Grotius dans son ouvrage *Mare Liberum* (1609), où il affirmait que « la mer est commune à tous, en raison de sa nature » (Grotius, 1609). Dès l'ordonnance de la marine de 1681, l'État affirme cependant sa souveraineté sur le domaine public maritime et engage un processus de codification des usages. Ce processus se consolide avec le décret impérial du 2 juillet 1852, qui marque une étape décisive dans la distinction entre pêche professionnelle et non professionnelle, tout en introduisant les premières bases d'un contrôle administratif et scientifique de l'exploitation des ressources vivantes marines.

Plus récemment, la création des ZEE (zones économiques exclusives) dans les années 1970, puis la mise en place de la PCP à l'échelle européenne à partir de 1983, marquent un tournant vers une gestion plus intégrée et territorialisée des ressources halieutiques. Cette évolution s'est traduite par la généra-

lisation des quotas, la fixation de tailles minimales, l'instauration de périodes de fermeture, mais aussi par un encadrement technique des engins et de l'effort de pêche. Si ces mesures visaient initialement la pêche professionnelle, elles s'étendent progressivement à la pêche récréative (cf. partie 1.2.2).

« L'avenir de l'économie bleue est largement conditionné à une bonne gestion de ces interactions, qui touchent à des ressources dont une grande part est constituée de ressources communes. [...] Dans son acception économique, une ressource commune se caractérise par deux attributs : son caractère indivis et le caractère soustractif de son exploitation » (Thébaud, 2021)

Cette extension des restrictions à la pêche de loisir suscite une série de revendications et d'incompréhensions, dans la mesure où ces usagers considèrent leur pratique comme un droit légitime, relevant d'un usage ancestral de la mer. Les pêcheurs de loisir dénoncent le manque de cohérence des règles, notamment lorsqu'elles varient selon les techniques utilisées ou les secteurs géographiques (par exemple, l'autorisation de deux bars au-dessus du 48^e parallèle contre un seul en dessous). Ainsi, sur le cantonnement à crustacés de l'île d'Yeu et sur le site des Barges, aux Sables-d'Olonne, les pratiques à la traîne ou au lancer sont autorisées, tandis que la pêche sous-marine y est interdite.

Dans ces contextes, les usagers expriment une forte confusion quant au rôle des institutions, notamment celui de l'[OFB](#). En tant qu'animateur d'[AMP](#) et établissement public de l'État chargé de la police environnementale, l'[OFB](#) est souvent perçu comme cumulant des fonctions antagonistes dans les relations entre institutions et usagers, brouillant ainsi la frontière entre animation concertée et injonction réglementaire. Le contrôle demeure essentiel dans l'application des mesures, en particulier en mer où l'immensité de l'espace exige une réactivité accrue. Les diagnostics socio-économiques des [DOCOB](#) révèlent que les relations entre acteurs locaux et porteurs de projets [N2000](#) sont fréquemment marquées par des tensions, des incompréhensions et une faible prise en compte des représentations ainsi que des attentes des usagers locaux dans l'élaboration des objectifs de préservation (Audouit et al., 2023). Dans cette perspective, [N2000](#) en mer, animé par l'[OFB](#), ne se préoccupe pas directement de la ressource.

En parallèle de l'évolution de la réglementation, la pratique connaît elle aussi des changements, notamment dans l'approche de l'activité, avec l'émergence d'un esprit plus compétitif et sportif que l'on peut qualifier de pêche aux trophées. Plus sélective, cette pratique consiste à cibler des individus de grande taille et des espèces réputées combatives. Elle se pratique le plus souvent en no-kill, c'est-à-dire en relâchant les prises. Ces pratiquants, souvent plus sensibles aux enjeux environnementaux, jugent et dénoncent certains comportements jugés excessifs. Il s'agit notamment des pêcheurs qualifiés de « consommateurs » dans le vocabulaire usuel des pratiquants. Cette expression, à connotation péjorative, désigne des individus dont la pratique vise prioritairement à « remplir le congélateur », autrement dit à maximiser les captures sans réel souci de modération ou de sélection.

Les motivations des pêcheurs ne sont pas homogènes. L'exposé des arguments qui suit n'a pas vocation à trancher pour ou contre, mais à mettre en lumière deux prismes de la pratique. Lors d'un échange, un pratiquant correspondant au profil du « consommateur » a indiqué que ses prises, parfois « à remplir le bateau », servent à approvisionner son entourage ainsi que des familles en logement social à Paris. Son rapport à l'activité est d'abord alimentaire, à rebours de la pêche dite « au trophée ». La mise en scène, sur les réseaux sociaux, de captures de grands spécimens l'irrite : selon lui, hisser un poisson hors de l'eau sans finalité alimentaire constitue un manque de respect pour l'animal et le fragilise grandement. La logique alimentaire et la logique sportive, fondée sur l'exploit, engendrent de part et d'autre des appréciations divergentes. Même s'il s'agit d'un ressenti situé, ce point de vue rappelle que les jugements entre groupes de pratiquants sont souvent symétriques et adossés à des valeurs morales propres à chacun : nourrir des personnes dans le besoin ou profiter de l'action de pêche sans tuer le poisson. L'essentiel est que ceux que certains perçoivent négativement peuvent, en retour, être heurtés par des pratiques opposées. D'autres cas, en revanche, relèvent clairement de pratiques illégales, notamment la revente de poisson à petite échelle. Bien que très marginale, cette activité est unanimement condamnée par les pêcheurs rencontrés, qui la considèrent comme une dérive compromettant la reconnaissance sociale et réglementaire de la pêche de loisir en tant qu'activité non commerciale. Elle alimente, aux yeux des autorités comme des usagers respectueux des règles, une confusion dommageable entre usages de loisir et usages économiques, contribuant à une suspicion généralisée et à un appel à un encadrement plus strict. Aucun profil de ce genre ne s'est revendiqué de cette pratique dans le cadre de l'étude.

Plus que le seul contenu des règles, c'est leur légitimité perçue, leur adéquation aux réalités du terrain et leur capacité à s'adapter à la diversité des pratiques qui sont mises en question. Pour les usagers de la mer, la perception d'une gouvernance des ressources globale et cohérente demeure parfois opaque.

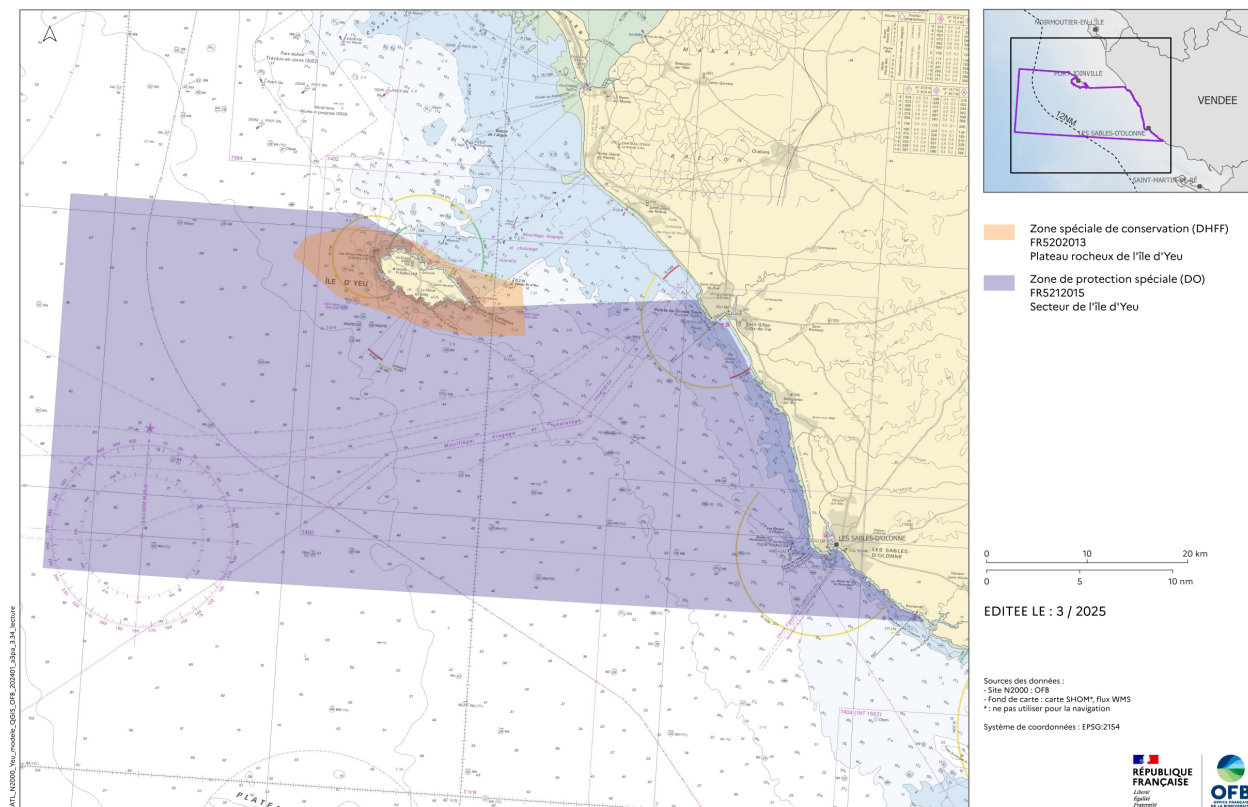
1.3. Présentation du territoire

1.3.1. Description géographique et écologique

Le littoral vendéen, situé sur la façade atlantique française, se caractérise par une alternance de plages sableuses, de cordons dunaires, de falaises rocheuses et, en arrière-plan, de zones de marais rétro-littoraux. L'ensemble est soumis à des dynamiques hydrosédimentaires dominées par un régime de marée semi-diurne, des houles d'ouest à sud-ouest et des apports continentaux liés au bassin versant de la Loire. Dans ce contexte, deux sites [N2000](#) ont été désignés dans le périmètre de l'étude (cf. carte n°2) :

- la [ZSC](#) FR5202013 – Plateaux rocheux de l'île d'Yeu, correspondant à des affleurements rocheux sous-marins situés à l'ouest et au sud de l'île (en orange),
- la [ZPS](#) FR5212015 – Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent, qui couvre une bande côtière allant de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à Bourgenay (en bleu).

SECTEUR DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Directive Oiseaux : Zone de protection spéciale



Carte 2 : Présentation des deux sites N2000 autour de l'île d'Yeu.jpg

L'île d'Yeu, située à environ 17 km du continent, repose sur un socle hercynien de roches métamorphiques (gneiss, micaschistes), avec un relief côtier contrasté : falaises au sud-ouest, plages et dunes au nord-est. Les plateaux rocheux situés au large de l'île, sur des fonds majoritairement compris entre 15 et 20 mètres de profondeur, se présentent sous forme de platiers subtidaux massifs, ponctués de blocs et de discontinuités sédimentaires. Ils offrent une structure topographique favorable à l'implantation de communautés benthiques fixées, dominées par les éponges, les cnidaires et les tuniciers. Le Coureau d'Yeu, bras de mer séparant l'île du continent, est caractérisé par une bathymétrie peu marquée et une hydrodynamique active. Cette zone, comprise entre l'île et le littoral continental, présente une homogénéité hydrosédimentaire et écologique qui contribue au maintien d'une continuité fonctionnelle pour les espèces mobiles, notamment aviaires (BRLi, 2017)..

Le climat est de type océanique tempéré, caractérisé par une faible amplitude thermique annuelle, une pluviométrie régulière et une bonne oxygénation des masses d'eau. L'insularité introduit des effets de différenciation écologique. Ses caractéristiques spécifiques peuvent accroître la sensibilité des milieux, notamment face aux pressions anthropiques et aux changements globaux. Cette vulnérabilité justifie une attention particulière portée à la structuration des habitats et à leur état de conservation, dans le cadre des objectifs de [N2000](#).

1.3.2. Profil socio-démographique et économique

En 2022, la Vendée compte plus de 700 000 habitants, affichant une croissance démographique continue depuis 1968, signe d'une forte attractivité résidentielle (INSEE, 2025). Cette population se caractérise par un vieillissement marqué : 33 % des habitants ont 60 ans ou plus, contre 31 % de moins de 30 ans. Cette composition démographique illustre la capacité du département à attirer des populations retraitées, notamment sur le littoral, où la proportion des plus de 65 ans a augmenté de plus de 10 % entre 2008 et 2018 (Vendée Observatoire, 2021). Cette dynamique résidentielle structure à la fois la sociologie locale et l'économie des services, dans laquelle la pêche de loisir occupe une place privilégiée, favorisée par la proximité du littoral et la présence de nombreuses infrastructures portuaires.

Sur le plan politique et culturel, cette structure démographique s'articule avec un ancrage conservateur marqué. Les résultats électoraux récents confirment le poids des sensibilités politiques de droite, associées à des valeurs de tradition, de gestion patrimoniale locale et de défense des « petites patries » (Évaluation Parlement européen, 2024). Ce conservatisme s'accompagne d'une culture historique fortement tournée vers la nature, la chasse et la pêche, illustrant une identité territoriale profondément enracinée.

L'économie vendéenne s'inscrit dans une dynamique de diversification remarquable. Si l'agriculture et l'industrie manufacturière ont longtemps constitué ses piliers, le département compte aujourd'hui plus de 50 000 établissements actifs, dont 23 % dans les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration, 12 % dans la construction et 9 % dans l'industrie manufacturière (INSEE, 2025). Ce tissu économique, dominé par les petites et moyennes entreprises, inclut néanmoins de grandes firmes internationales telles que Bénéteau (mentionnée précédemment), La Mie Câline ou encore PRB. Le secteur maritime occupe une place significative, avec 13 600 emplois directement liés aux activités maritimes. La pêche et la conchyliculture, en particulier, incarnent une mémoire collective et des savoir-faire spécifiques, régulièrement valorisés par les collectivités territoriales et les offices de tourisme afin de renforcer l'identité culturelle du territoire et d'en accroître l'attractivité touristique.

Le tourisme renforce la singularité socio-économique de la Vendée en occupant une place centrale dans son économie, représentant environ 34 % du chiffre d'affaires touristique régional (Diagnostic territorial stratégique, 2020). Ce poids s'explique par une importante capacité d'accueil, comprenant environ 170 hôtels, 308 campings et 69 autres hébergements collectifs, offrant une gamme variée d'infrastructures touristiques (INSEE, 2025). L'attractivité touristique repose largement sur la valorisation du littoral, consolidée dès le XIX^e siècle par l'essor du tourisme balnéaire. Elle contribue à la transformation des espaces littoraux en espaces de loisirs, où l'hébergement, la restauration, les services de loisir et les activités nautiques constituent les principaux leviers économiques.

Au-delà des données économiques et démographiques, la relation à la mer constitue aujourd'hui l'un des fondements de l'identité culturelle vendéenne sur le territoire étudié. Historiquement, la mer est envisagée comme un espace à la fois nourricier et menaçant : nourricier, en tant que source d'alimentation et de revenus par la pêche artisanale ; menaçant, car indissociable des tempêtes et des naufrages. Cette ambivalence nourrit des imaginaires puissants qui irriguent encore aujourd'hui les récits, les fêtes locales et les rituels de la mémoire collective (Fichou, 2008). Parmi ces manifestations figurent la Fête du thon, la Fête de la sardine, la Fête de la mer, la Germon Cup et bien d'autres.

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la recomposition de cette relation s'oriente vers les vacances balnéaires et les loisirs en mer. La mer devient alors le prolongement des « villes d'eaux » évoquées par Touillet (2005). L'engouement de ces villes pour les loisirs et l'activité touristique s'est progressivement étendu à l'espace maritime. Ce mouvement s'est accentué sous l'effet conjugué du déclin relatif de la pêche professionnelle, de la montée en puissance des activités nautiques et du tourisme littoral, ainsi que de la démocratisation du matériel technique. Ce processus traduit une reconfiguration des usages et des valeurs attachées au littoral, rendue possible par la démocratisation des bateaux et la construction d'infrastructures portuaires dans les années 1970-1980 (1976 : Saint-Gilles-Croix-de-Vie ; 1975 : Les Sables-d'Olonne ; 1985 : Bourgenay ; 1978 : Île d'Yeu), sans pour autant effacer la prégnance de l'imaginaire maritime dans la culture locale. La figure du pêcheur, les produits de la mer et les savoir-faire traditionnels demeurent des marqueurs identitaires majeurs (Pinel, 2024).

Ainsi, la société vendéenne se distingue par la permanence d'un ancrage conservateur et d'une mémoire maritime forte, combinés à la mutation des usages et des représentations collectives sous l'effet des dynamiques démographiques, économiques et culturelles liées au tourisme.

1.3.3. Infrastructures de la pêche embarquée

Sur les sites [N2000](#) marins étudiés, la pêche de loisir embarquée représente environ 90 % de la pêche de loisir en mer (cf. partie 3.1.1). Sa pratique s'appuie fortement sur des infrastructures portuaires et des dispositifs de mise à l'eau. Ces équipements, principalement conçus pour la navigation de plaisance, sont largement mobilisés par les pêcheurs de loisir embarqués.

La façade littorale étudiée compte quatre ports de plaisance : Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Port la Vie et un port sur filière), Les Sables-d'Olonne (Port Olonna), Bourgenay (Port de Bourgenay) et Port-Joinville (Port de plaisance de Port-Joinville). D'après les échanges menés avec les gestionnaires portuaires, leur capacité d'accueil est estimée respectivement à environ 1 040 unités (dont environ 90 sur filière), 1 300 (dont 100 au port à sec et 100 au quai Garnier), 650 et 660 unités (cf. carte n°3). Une tendance marquée à la diminution des petites unités de moins de 6 mètres est observée, notamment à Port la Vie, traduisant une évolution de la flotte de plaisance vers des embarcations plus polyvalentes, souvent motorisées (72 % des embarcations selon les Affaires maritimes, 2025), permettant des sorties plus longues et une couverture spatiale plus large. Une génération vieillissante de pêcheurs atteint

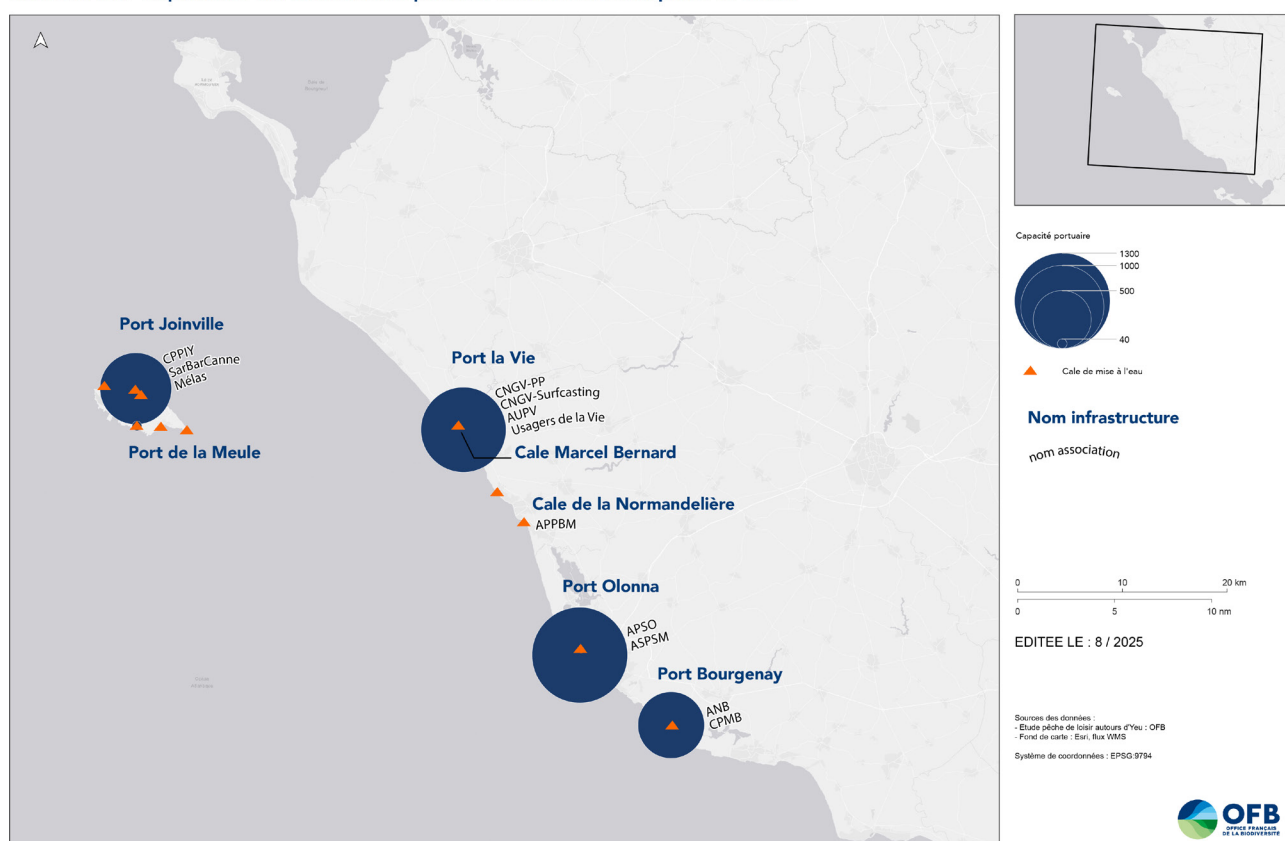
par ailleurs des âges où la pratique régulière devient plus difficile. Parallèlement, l'augmentation du nombre de places de port favorise le recours à des solutions moins onéreuses que l'appontement, en particulier les cales de mise à l'eau, utilisées par les pêcheurs disposant de davantage de temps libre.

Les cales constituent en effet des infrastructures particulièrement sollicitées dans un contexte de saturation portuaire, d'absence de port à proximité ou de contraintes économiques. La cale Marcel-Bernard à Saint-Gilles-Croix-de-Vie accueille, lors des journées de beau temps, environ 30 mises à l'eau quotidiennes, chiffre pouvant atteindre 60 le week-end. La cale de la Normandelière, à Brétignolles-sur-Mer, est très fréquentée en raison de l'absence de port à proximité immédiate. Ces aménagements jouent un rôle central dans la facilitation de l'accès direct à la mer. Ils nécessitent toutefois des infrastructures annexes conséquentes (stationnements pour véhicules et remorques, voies de circulation spécifiques) et font, depuis les années 2010, l'objet de tarifications (notamment à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et aux Sables-d'Olonne).

Au-delà des ports et des cales aménagées, les mouillages sur corps-morts représentent une autre modalité d'accès à la pratique embarquée. La distinction entre mouillages bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) et mouillages sans droit ni titre est essentielle pour la gouvernance des espaces marins. Sur l'île d'Yeu, environ 250 embarcations supplémentaires sont ainsi mouillées sur corps-morts sans AOT, principalement entre le printemps et l'automne, illustrant une occupation diffuse mais significative du littoral (MarHa, 2021).

SECTEUR DE L'ÎLE D'YEU

NATURA 2000 - Répartitions des infrastructure portuaire et associations de pêche de loisirs



Carte 3 : Infrastructure de plaisance et les associations sur site.jpg

L'ensemble de ces dispositifs — infrastructures portuaires, cales et corps-morts — constitue une trame fonctionnelle indispensable à la structuration des pratiques de pêche de plaisance. Ils conditionnent l'accessibilité aux sites [N2000](#) et déterminent en partie la distribution spatiale des interactions avec le milieu marin. Cette logique d'équipement s'inscrit dans un territoire densément peuplé, à forte attractivité touristique, marqué par une augmentation constante de la population, en particulier des tranches d'âge retraitées ([INSEE](#), 2025).

2. Démarche méthodologique

2.1. Démarche méthodologique générale

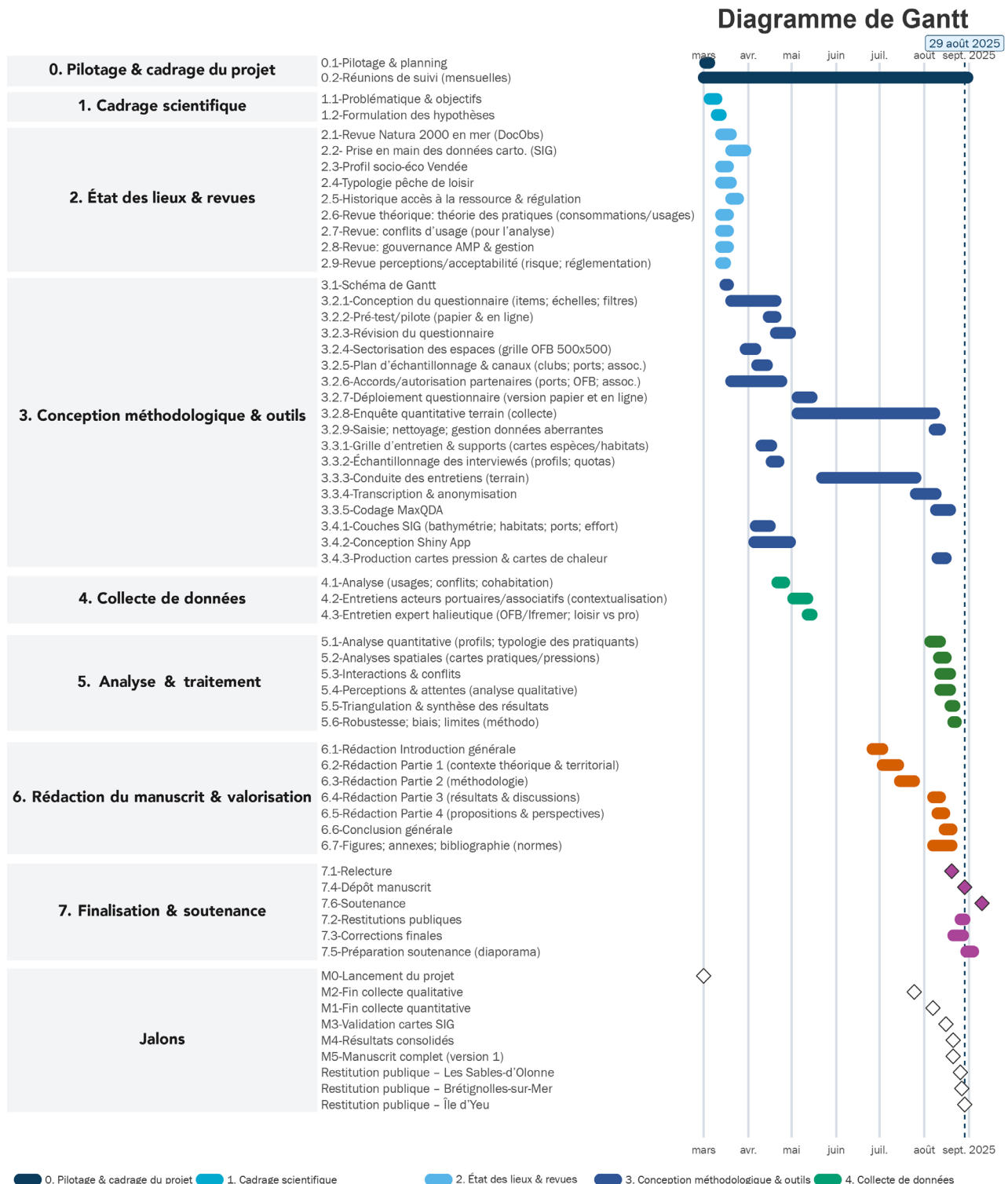


Illustration 6 : Diagramme de Gantt de l'étude.jpg

L'enjeu méthodologique consiste à assurer une organisation rigoureuse et progressive de l'étude, en conjuguant immersion territoriale et enquête sociologique adaptée à l'activité de loisir, tout en croisant analyses quantitative et qualitative, dans une perspective de gestion intégrée et contextualisée.

Le facteur temporel joue également un rôle déterminant, l'étude devant tenir compte de la période estivale, marquée par une faible disponibilité des acteurs et par la saturation des canaux de communication mobilisés pour la diffusion de l'enquête.

Dès la phase initiale, la démarche a été structurée autour de temps forts d'état des lieux et de prise de connaissance : participation au [COPIL N2000](#) en mars 2025 pour la présentation du stage ; rencontre avec le chef de poste du sémaphore de Saint-Sauveur pour échanger sur la réglementation spécifique, en particulier sur le cantonnement à crustacés ; prise de contact avec la [DDTM](#) au sujet de la réglementation et avec les Affaires maritimes des Sables-d'Olonne pour une extraction de données ; rencontres avec différentes associations et acteurs, sur rendez-vous ou lors d'événements tels que le séminaire sur l'éco-plaisance à Lorient (mars 2025) ou le Festival de la pêche à Nantes (juin 2025). Ce travail d'ancrage territorial s'est également traduit par des démarches systématiques auprès des gestionnaires de ports (île d'Yeu, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables-d'Olonne, Bourgenay), par la présentation de l'étude lors de l'assemblée générale du Comité des Pêcheurs Plaisanciers de l'île d'Yeu ([CPPIY](#)), de l'[AG](#) du comité départemental de la [FNPP](#) en juin 2025, ainsi que par la remise des bagues de thon rouge à l'Association sablaise de pêche sportive en mer ([ASPSM](#)). Les échanges ont été étendus à d'autres associations locales et régionales, ainsi qu'à la [FNPP](#) Pays de la Loire. Cette immersion a également concerné les acteurs économiques : des rencontres ont eu lieu avec des commerçants d'articles de pêche, tels que l'Embrun, la Coopérative maritime de l'île d'Yeu et Uship à Bourgenay. Enfin, l'étude a bénéficié de conseils scientifiques auprès de référents en biodiversité marine de l'[OFB](#), notamment sur le Puffin des Baléares, les ressources halieutiques et la gestion des données géomatiques, ainsi que d'un échange avec un ancien stagiaire de l'[OFB](#) ayant mené une étude analogue sur l'archipel des Glénan en 2024.

L'ensemble de ces rencontres, démarches et recherches documentaires a permis une immersion progressive, approfondie et contextualisée, favorable à la conduite de cette étude. Cette méthodologie s'inscrit dans une approche interdisciplinaire attentive à la pluralité des acteurs, des pratiques et des enjeux, avec pour objectif de concilier la préservation de la biodiversité marine et les activités économiques, conformément aux exigences de l'animation de [N2000](#) en mer. Le choix d'une démarche mixte, articulant outils quantitatifs et qualitatifs, a été adopté afin de répondre aux exigences de caractérisation socio-spatiale des pratiques tout en tenant compte des recommandations en matière de gestion intégrée des socio-écosystèmes (Mazé, 2020 ; Pike et al., 2024). L'approche quantitative permet de produire des données statistiques sur la fréquence, les lieux, les pratiques et les profils des usagers (enquête par questionnaire, analyse géomatique des lieux de pratique). Cette dimension est utile pour identifier des tendances générales, construire des indicateurs de pression et permettre une spatialisation fine des usages.

D'autre part, la composante qualitative, fondée sur des entretiens semi-directifs et des observations participantes, permet de saisir les représentations, les motivations, les savoirs pratiques et les logiques d'action des pêcheurs de plaisance. Cette profondeur interprétative complète et éclaire les résultats quantitatifs en permettant d'appréhender les dimensions subjectives et contextuelles qui structurent les comportements (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013). Dans un contexte où la gouvernance environnementale doit être inclusive et dialogique, il est essentiel d'associer les parties prenantes dès la phase de diagnostic (Pinel, 2024). La méthode retenue s'attache à garantir une information préalable des acteurs locaux (ports, associations de pêcheurs, services municipaux). Cette concertation vise à favoriser leur participation et à produire des connaissances partagées et mobilisables par la suite.

En termes d'emprise spatiale, la sectorisation retenue se concentre strictement sur le périmètre des deux sites N2000 étudiés et sur les ports et infrastructures maritimes directement adjacents. Bien que certains usagers interrogés aient indiqué résider en dehors de ce périmètre, le choix méthodologique a été de limiter la recherche des acteurs et des publics cibles aux communes littorales riveraines des sites étudiés. Ce choix s'explique avant tout par la nécessité d'adapter l'ampleur de la collecte aux contraintes temporelles du projet, et non par une volonté de cohérence territoriale : le rétroplanning global, articulé autour d'un stage de six mois, ne permettait pas un élargissement à des communes extérieures tout en garantissant une approche approfondie et une exposition claire de la démarche auprès des acteurs directement impliqués.

Ce périmètre ciblé n'exclut pas la prise en compte de l'hétérogénéité des profils d'usagers, notamment ceux extérieurs à la zone, identifiés grâce aux questionnaires en ligne. Des moyens de diffusion numérique ont été explorés, tels que la mobilisation de groupes Facebook liés à la pêche de plaisance, afin de toucher un public potentiellement plus large. Cette approche trouve tout son intérêt au regard de la carte n°5, qui met en évidence un potentiel de pêcheurs de loisir embarqué très diffus sur l'ensemble du territoire.

2.2. Méthodologie quantitative

2.2.1. Conception du questionnaire

Le recours à un questionnaire a été motivé par sa capacité à quantifier les comportements, usages et perceptions auprès d'un grand nombre d'usagers. Deux questionnaires préexistants, reconnus pour leur rigueur méthodologique et leur documentation exhaustive, ont servi de sources d'inspiration initiale : celui mené sur la Côte de Granit Rose et celui du protocole PAMPA (Programme d'Analyse des Milieux et Pratiques Aquatiques). Ces références, portant sur la pratique de la pêche de loisir, ont permis d'établir un socle méthodologique tout en adaptant substantiellement les questions afin de mieux correspondre aux réalités écologiques et sociales spécifiques du secteur étudié, notamment en intégrant davantage les aspects liés à la faune et à la flore, et non à la ressource halieutique. Des échanges préliminaires avec les acteurs locaux ont par ailleurs mis en évidence un manque de connaissance

et une confusion récurrente concernant les dispositifs [N2000](#), spécifiquement en mer. Une partie du questionnaire portant sur les perceptions des sites [N2000](#) a donc été intégrée afin de quantifier et de préciser ce ressenti (cf. partie 3.3.1).

De plus, certaines pratiques peu visibles dans les questionnaires de référence mais jugées importantes pour le cas étudié ont été intégrées dès la phase de conception. Ainsi, le « surfcasting », pratique consistant à lancer un appât lesté à très grande distance, a été inclus dans la catégorie plus large de la « pêche à la canne du bord », afin de mieux représenter la diversité des pratiques littorales. Cette technique ne constitue toutefois pas une pratique pleinement intégrée au site d'étude, car sa faisabilité dépend des marées et des coefficients, qui déterminent si elle peut ou non être exercée dans la zone étudiée. De même, le filet calé a été pris en compte compte tenu des enjeux identifiés en début d'étude concernant les captures accidentelles, notamment d'oiseaux marins de la famille des Gaviidés. Cette pratique, également appelée « filet fixe » dans l'administration vendéenne, est soumise à autorisation préfectorale, avec des quotas fixés par arrêtés : l'arrêté préfectoral de la Vendée n° 08/[DDAM](#)/12 du 26 septembre 2008 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées sur le littoral vendéen, et l'arrêté n° 93.[DAE](#)/1.85 du 23 avril 1993. Le nombre d'autorisations est défini à zéro pour le canton de l'île d'Yeu, ce qui signifie que la pratique y est officiellement interdite. Néanmoins, elle subsiste dans les faits et a donc été intégrée à l'étude.

Dans la phase de conception du questionnaire, la responsable de l'élaboration du dispositif mené sur la Côte de Granit Rose a été directement sollicitée afin d'identifier les pistes d'amélioration potentielles. Sa recommandation principale portait sur l'importance d'une présence physique auprès des usagers pour expliciter les objectifs de l'enquête et ainsi favoriser la complétude et la qualité des réponses. Cette recommandation a été réitérée à l'issue de l'expérience de la présente étude, notamment lors de présentations en assemblées générales ([AG](#)), qui ont suscité un retour plus important de la part des participants. Dans cette perspective, elle a également mis à disposition une version éditable (format Word) de son formulaire, afin de faciliter l'adaptation et la structuration des questions pour ce travail. Enfin, une prise de contact a été effectuée pour évaluer les problématiques perçues par la population étudiée.

Après cette phase de discussion, le choix s'est porté sur la création de deux versions d'un même formulaire, l'une papier et l'autre en ligne. Le questionnaire a été organisé de manière identique pour les 400 exemplaires papier (imprimés à la mairie de l'Île d'Yeu) et pour la version numérique, afin de faciliter la retranscription et l'analyse statistique des réponses. Cette orientation répondait également à la volonté d'inclure les personnes peu familières avec les outils numériques, dans une logique inclusive de gestion des sites [N2000](#) en mer. Différents types de questions ont été mobilisés : questions fermées (ex. : profil socio-démographique, type d'embarcation), questions à choix multiples (ex. : techniques utilisées, espèces ciblées), questions à échelles de Likert (ex. : connaissances et opinions sur Natura 2000) et questions ouvertes (expression libre, remarques et suggestions).

Bien que le nombre de formulaires papier remplis ait été limité (environ 5 %), leur conception initiale s'est révélée facilitatrice pour la structuration de la version numérique. La création du formulaire en ligne a été réalisée à l'aide de l'outil interne [formulaires.ofb.fr](#), qui offre une souplesse dans la mise en place de logiques conditionnelles et de filtres de réponse, tout en conservant une organisation fidèle au modèle papier. Une tentative de transposition via Google Forms a également été explorée ; toutefois, les options proposées pour les modalités de réponse se sont révélées moins adaptées et moins intuitives pour reproduire fidèlement la structure du questionnaire papier. Si Google Forms présente une interface plus robuste et fluide pour les utilisateurs, l'outil de l'[OFB](#) a finalement été retenu, malgré certaines limitations techniques (légères latences et ergonomie parfois contraignante pour les répondants, exposant à un certain nombre d'abandons). Une fonctionnalité permettant la récupération des réponses non validées avait été activée afin de limiter la perte de données, mais elle ne semble pas avoir fonctionné correctement durant la phase de collecte, aucun cas de ce type n'ayant été constaté.

Un pré-test du questionnaire a été réalisé début mai auprès d'un panel de pêcheurs locaux : le président du [CPPIY](#) (Comité des Pêcheurs Plaisanciers de l'Île d'Yeu), le président régional de la [FNPP](#), un pêcheur plaisancier des Sables-d'Olonne et le représentant départemental de la [FNPP](#). Cette étape a permis d'ajuster certaines formulations pour un public non expert, notamment la dénomination de certaines espèces, comme le Puffin des Baléares localement appelé « Dindin ». Le pré-test visait également à évaluer l'acceptabilité du niveau de précision du maillage cartographique (500 m × 500 m). Un second examen, effectué après le premier mois de diffusion auprès de l'[APPBM](#), a permis d'identifier et de corriger des dysfonctionnements techniques mineurs (ex. : impossibilité de saisir des quantités en décimales pour les espèces capturées sur deux champs de réponse).

La méconnaissance générale des objectifs de [N2000](#) en mer, et plus spécifiquement du cadre dans lequel s'inscrit l'étude, a justifié la mise en place d'une information claire, accessible et synthétique en amont du questionnaire, afin de situer l'enquête et d'en expliciter les finalités. Une communication sur des outils de recensement participatif des espèces marines, tels que [Obsenmer.org](#), a également été intégrée au questionnaire pour introduire les démarches participatives dans la gestion des sites. Pour la version papier, une première page d'information détachable, imprimée en recto-verso, a été conçue à cet effet. Elle comprenait :

- Au recto figuraient le titre de l'étude, le temps estimé de réponse, le public concerné, les objectifs de l'enquête, les coordonnées du porteur de projet ainsi que l'adresse du site web pour les personnes préférant répondre en ligne.
- Au verso était proposée une présentation synthétique de [N2000](#) en mer et de ses grands principes, accompagnée de QR codes redirigeant vers des ressources complémentaires (carte du site, documentation, formulaire en ligne, site [N2000](#), etc.).

Une mention explicite invitait à détacher cette fiche pour reporter la lecture tout en commençant le questionnaire, afin de limiter le temps de consultation pour les répondants. En pratique, cette fiche n'a été détachée qu'une seule fois sur une vingtaine de questionnaires papier retournés. Toutefois, 15 de ces questionnaires provenaient d'un même groupe associatif ([CNGV-PP](#)), au sein duquel les objectifs de l'enquête avaient été explicités en amont. Cette information doit donc être interprétée avec prudence.

Concernant la version en ligne, il paraissait moins pertinent d'imposer une page introductive complète dès l'ouverture du formulaire, dans la mesure où les personnes accédant à celui-ci via un lien avaient en général déjà reçu des éléments d'information préalables motivant leur accès à l'[URL](#). Un site internet a donc été spécialement créé pour centraliser les éléments de contexte. Construit à l'aide de l'hébergeur *Odoo.com*, ce site simple et ergonomique a permis d'intégrer directement le formulaire via une balise [HTML](#) fournie par l'outil *formulaires.ofb.fr*. Des volets informatifs sur l'enquête [N2000](#), ainsi qu'un formulaire de contact, ont été ajoutés afin de reproduire au mieux le rôle de la première page du questionnaire papier. Le questionnaire final s'articule autour de onze sections :

1. Présentation socio-démographique du répondant,
2. Type et caractéristiques de l'embarcation (optionnel),
3. Pratiques générales de pêche sur le secteur étudié,
- 4.&5. Techniques principales (4) et secondaires utilisées (5),
6. Perception du vivant marin (mammifères, oiseaux),
7. Connaissance et perception des zones Natura 2000,
8. Relations avec les usagers du secteur,
9. Localisation générale des pratiques([ZPS](#)),
10. Localisation détaillée des pratiques([ZSC](#)),
11. Expression libre (suggestions, remarques complémentaires).

Le questionnaire a été diffusé largement grâce au soutien actif des mairies, des ports, des associations locales et via les réseaux sociaux :

- Mairies : elles ont contribué activement à la diffusion (affiches, réseaux sociaux), en particulier la mairie de l'Île d'Yeu qui a relayé l'information très tôt et efficacement (panneaux d'affichage en ville, site internet, page Facebook). Les Sables-d'Olonne, Vendée Grand Littoral et Saint-Gilles-Croix-de-Vie ont relayé l'enquête principalement via les ports, avec des succès variables. Ces collectivités ont également facilité les échanges avec la mairie de Brem-sur-Mer, qui a organisé une réunion avec l'[APPBM](#) afin de définir une stratégie de diffusion. L'enquête a été publiée sur le site de la mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et sur Facebook en juillet, mais les retours ont été faibles, confirmant l'intérêt d'une communication en amont de la période estivale, lorsque les usagers sont moins saturés d'informations et plus disponibles.

- Ports : la diffusion a eu lieu via newsletters et affichages. Tous les ports ont accepté de mettre à disposition une urne contenant des questionnaires papier, mais les retours se sont révélés très faibles : aucun aux Sables-d'Olonne, un à Bourgenay, un à Port-Joinville et quinze à Saint-Gilles-Croix-de-Vie grâce au soutien de l'association [CNGV-PP](#).
- Associations locales : elles ont partagé le questionnaire et contribué progressivement à l'augmentation du nombre de réponses. L'association [CNGV-PP](#) a particulièrement soutenu la diffusion papier auprès de ses adhérents (15 réponses papier obtenues). Les autres associations ont également joué un rôle important, mais davantage orienté vers la version en ligne.
- Commerces locaux : la Coopérative Maritime, le magasin l'Embrun de l'Île d'Yeu et Uship à Bourgenay ont participé à la diffusion. Toutefois, les retours ont été limités (deux questionnaires papier déposés à l'Embrun). Ce canal a été mobilisé de manière opportuniste, en fonction des disponibilités et des rencontres directes avec les commerçants.
- Facebook : la diffusion ciblée sur des groupes de pêcheurs a généré des retours réguliers (un à deux par jour pendant deux semaines), malgré des réactions parfois virulentes dans les commentaires, révélant la sensibilité des enjeux environnementaux. Cinq groupes locaux et deux nationaux ont été approchés. Après une prise de contact préalable avec les administrateurs, trois groupes ont accepté la diffusion : Semi-rigide Groupe France (33,4 K membres), Les pêcheurs de la pointe (6,9 K) et Pêche en mer 85 (2,1 K). La diffusion, effectuée courant juin, visait à relancer la participation après le ralentissement constaté un mois après le lancement initial du questionnaire.

Sur la base d'études préalablement consultées, la population potentielle de la zone d'étude a été estimée à 27 026 pratiquants (cf. partie 1.2.1). Avec 159 réponses recueillies, la marge d'erreur statistique est de 7,75 % (intervalle de confiance à 95 %, $p = 0,5$), calculée selon la formule classique de correction pour population finie ::

$$E = 1,96 \times \sqrt{\frac{0,5(1 - 0,5)}{n} \times \frac{N - n}{N - 1}}$$

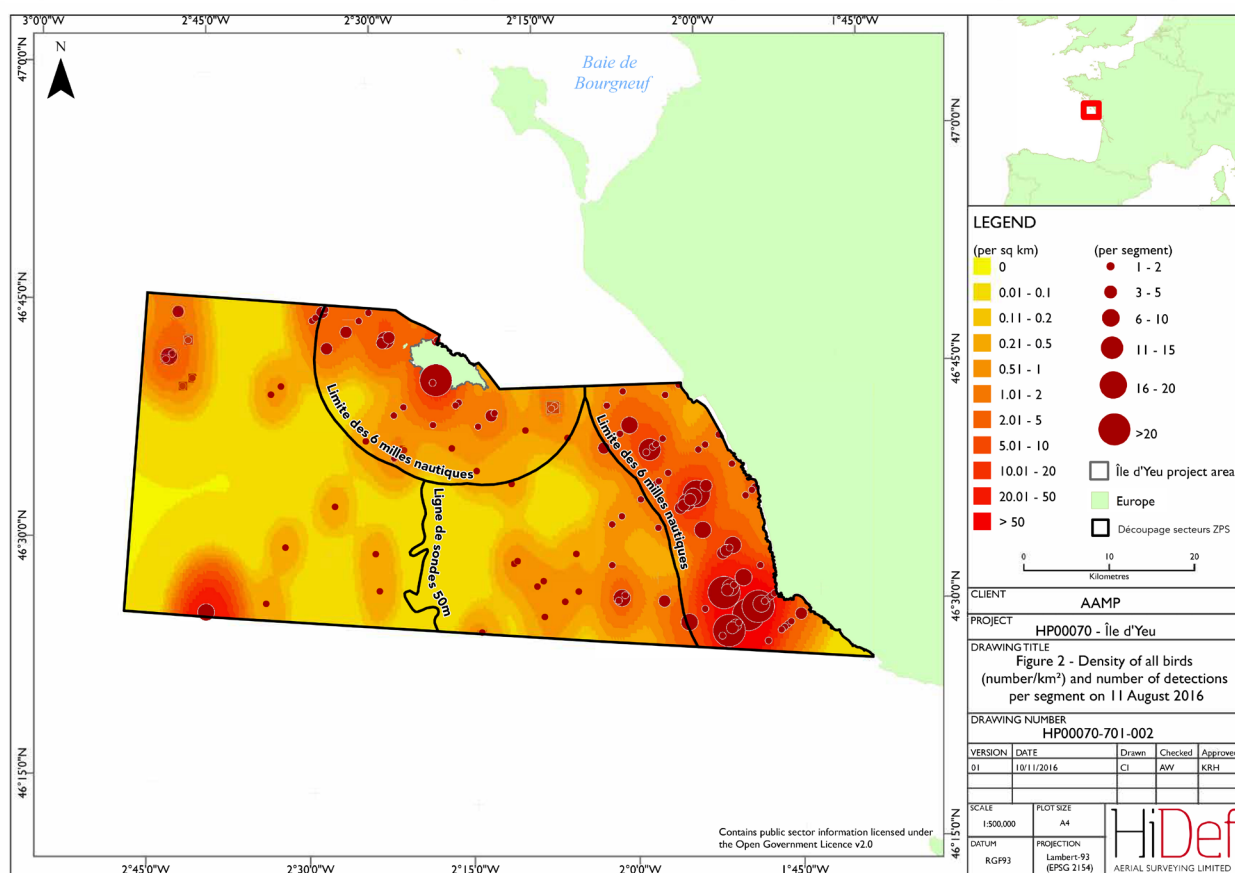
où $N = 27026$ et $n=159$

2.2.2. Conception de la sectorisation de l'étude

Les deux sites reposant sur deux directives différentes ([DO](#) et [DHFF](#)), le découpage de la zone pour l'évaluation de la répartition des usages s'est fait disjointement. Au niveau de la [ZPS](#), le découpage s'est basé sur la répartition des oiseaux détectés lors de la campagne Hedef de 2016 et sur des repères marins empiriques identifiés par les enquêtés (illustration n°4). Parmi ces repères, la limite des six milles nautiques définit la séparation entre côtier et semi-hauturier, nécessitant un équipement spécifique au-delà. Cette délimitation est donc connue de tous. Une zone tampon, extraite à partir des limites subtidales, forme trois ensembles : deux associés à l'espace côtier comprenant la bande des six milles nautiques et un troisième correspondant à la partie au large. Ce dernier est subdivisé en deux au niveau de la ligne de sonde des 50 m. La navigation dans cette zone nécessite un sondeur et une cartographie marine, des données donc compréhensibles, ou du moins accessibles, pour la grande majorité

des pratiquants. Une fois ces repères suggérés, les découpages ont été comparés au rapport Hidef. Les deux critères correspondent globalement à la répartition des relevés, avec très peu d'espèces recensées à cheval sur deux zones (cf. illustration n°5).

Répartition des oiseaux marins et redécoupage de la zone d'étude pour l'évaluation de la répartition des usages



Carte 4 : Répartition des oiseaux lors du suivi Hydef de 2016.jpg

Concernant le plateau rocheux de l'île d'Yeu, trois types d'habitats ainsi que trois espèces de mammifères marins classés sont présents. La cartographie des usages nécessite une résolution plus fine afin de nuancer les pratiques et les habitats susceptibles d'y être associés. La bande côtière des herbiers de *Zostères* a notamment servi de référence pour définir la résolution de cette spatialisation. Elle s'étend à certains endroits sur moins de 500 m entre le large et la côte. Une première proposition, à une résolution de 500 m², a donc été formulée. Il a toutefois été convenu de s'assurer que cette échelle reste à la discrétion des répondants afin d'éviter que l'étude ne soit perçue comme intrusive et n'entraîne un taux d'abstention accru. En effet, lorsqu'il est question des « coins de pêche », l'analogie avec le cueilleur de champignons et ses « coins » est souvent évoquée. Après discussion avec des pêcheurs, la résolution de 500 m par 500 m n'a pas suscité de réticences lorsqu'il s'agissait de préciser les lieux d'usage. Ce compromis a donc été retenu dans le questionnaire. Les entretiens et l'observation de terrain ont ensuite permis d'harmoniser les données collectées. L'illustration n°8 montre la grille mentionnée et intégrée au questionnaire. La méthodologie de prélèvement des données spatiales est détaillée en partie 2.2.4.

2.2.3. La prise de contact

La phase de prise de contact a constitué une étape essentielle tant pour garantir la diffusion du questionnaire que pour favoriser l'adhésion des usagers à l'enquête. Cette phase a duré environ un mois et demi (cf. illustration n°6) et s'est appuyée sur un repérage en amont des acteurs clés du territoire : associations locales de pêche, collectivités, ports, commerces spécialisés et réseaux informels

Un premier ciblage a permis d'identifier les associations locales de pêche et de plaisance via les mairies, qui diffusent les listes d'associations, ainsi que par le site web de ces dernières. Des échanges individuels ont ensuite été menés pour présenter les objectifs de l'étude et solliciter leur soutien dans la diffusion du questionnaire. Bien que certains contacts aient été établis indirectement, par exemple via le magasin l'Embrun pour l'association SarBarCanne, l'ensemble des associations sollicitées a manifesté un accueil favorable à la démarche. Leur implication a contribué significativement au volume de réponses collectées. Des prises de contact ont également été effectuées avec la [FNPP](#) de Vendée et la [FFPM](#) des Sables-d'Olonne. L'invitation à participer à plusieurs [AG](#) a permis de sensibiliser directement les usagers à l'enquête et de solliciter leur contribution.

Parallèlement, des affiches ont été conçues et distribuées dans les magasins de pêche, les ports et les bureaux d'associations, avec des QR codes renvoyant vers le questionnaire en ligne. Lors du Festival de la pêche à Nantes, des échanges ont pu avoir lieu avec plusieurs acteurs nationaux et institutionnels : la marque Fiiish, le bureau d'études chargé du suivi des pratiques de pêche de loisir sur la thématique halieutique pour l'[Ifremer](#), des représentants de la Confédération Mer et Liberté ([CML](#)), ou encore le directeur du [GIFAP](#) (Groupement des industries de la filière pêche), qui a autorisé la diffusion d'affiches promotionnelles du questionnaire dans le cadre du salon. Toutefois, les retours via ce canal sont restés marginaux. Les collectivités locales ont également été sollicitées, soit sur la base de contacts déjà établis, soit par démarche directe (appels téléphoniques, courriels de présentation). Ce travail de mise en réseau s'est avéré efficace, permettant notamment de planifier des rendez-vous avant le lancement de la diffusion du questionnaire.

Enfin, un travail de terrain a été réalisé auprès des ports du territoire, avec des rencontres directes de responsables portuaires, qui ont permis de recueillir des retours qualitatifs précieux sur les pratiques de pêche et sur la perception des enjeux environnementaux par leur gestion. Globalement, ces prises de contact ont été bien accueillies, bien que leur efficacité ait nécessité un suivi actif, avec plusieurs relances. Cette exigence en temps et en énergie souligne l'importance d'anticiper cette phase dans la planification du rétroplanning, d'autant qu'elle conditionne directement le taux de participation. Ce constat rejoint d'ailleurs les recommandations du chargé de l'enquête similaire menée dans l'archipel des Glénan un an auparavant, qui, lors d'un échange, soulignait également le rôle central des rencontres avec les têtes de réseau pour assurer une mobilisation suffisante du public ciblé. Cependant, cette démarche reste sujette au biais de mémoire, lié à la capacité des têtes de réseau à suggérer les dif-

férents acteurs susceptibles de correspondre à l'étude. Il s'est avéré que l'association CPMB à Bourgenay avait échappé aux discussions avec les différents acteurs rencontrés et n'a été identifiée qu'en août, lorsqu'un membre de l'association a eu connaissance de l'étude par le biais du port.

Les différents supports de communication et dispositifs de collecte visible sur l'illustration n°7 ont dû être discutés en fonction de ce que les acteurs souhaitaient diffuser. Un travail de coordination et de production, parfois personnalisé à l'échelle communale, a ainsi été mis en place pour préciser les points de dépôt locaux disponibles.



Illustration 7 : Les différents outils utilisés dans le déploiement du questionnaire.JPG

2.2.4. Recueil de données géographiques papier et numérique

Le recueil de données géographiques a été réalisé au moyen de deux modalités parallèles : une carte papier et une application numérique développée sous RStudio, toutes deux reposant sur une grille de carroyage de 500 x 500 mètres et une légende symbolique prédéfinie. Le support papier permettait aux répondants d'indiquer leurs zones de pratique ou d'observation à l'aide de symboles simples codant différentes catégories : « 1 » pour la première technique de pêche, « 2 » pour la seconde, « 3 » pour les techniques mixtes, « V » pour les îlots de puffins, une ancre pour le mouillage et « X » pour les mammifères marins visibles. Les retours ont révélé une difficulté d'appropriation de cette légende, de nombreux répondants utilisant systématiquement des croix, indépendamment des symboles requis. Ces cas ont été interprétés comme représentant la technique de pêche principale des répondants. Cette interprétation repose sur les pré-tests réalisés, qui avaient déjà montré l'utilisation spontanée de la croix pour spécifier les lieux de pêche. Pendant les tests, ce constat n'avait toutefois pas été considéré

comme une généralité justifiant une révision de la légende, ce qui expliquait alors le choix de conserver un système prédéfini. En parallèle, afin d'intégrer un équivalent fonctionnel dans le formulaire en ligne, une application Shiny sur RStudio a été conçue pour permettre une saisie interactive calquée sur la version papier. L'application, présentée en haut de l'illustration n°8, reproduit fidèlement le système de carroyage papier, avec une grille au format shapefile rendue interactive via les bibliothèques leaflet et sf, et associe à chaque cellule sélectionnée un ou plusieurs symboles stockés dans une liste réactive. Chaque action de l'utilisateur est encodée selon une logique binaire (colonnes pêche1, pêche2, puffin, mouillage, mammifère), accompagnée de l'identifiant du carroyage, de l'adresse IP pour croisement avec le formulaire principal et d'un champ indiquant si la saisie a été explicitement confirmée. Le transfert des données est assuré en temps réel via googlesheets4::sheet_append, sur un tableau GoogleSheet. L'application, dont l'interface est optimisée pour différents formats d'écran, intègre une gestion de l'interaction utilisateur : empilement des actions (retour/remettre), visualisation multi-symbole avec icônes PNG, fenêtres d'aide et de légende. Une courte vidéo de démonstration est affichée à l'ouverture pour faciliter la prise en main, mais certains retours ont mis en évidence sa fermeture prématurée par les utilisateurs, ce qui limitait la compréhension de l'outil. L'application, gratuite et limitée à 24 h d'utilisation mensuelle, n'a jamais atteint ce seuil grâce à la mise en place d'un script de gestion d'inactivité déclenchant une fermeture automatique et une sauvegarde des résultats renseignés. Elle a permis de

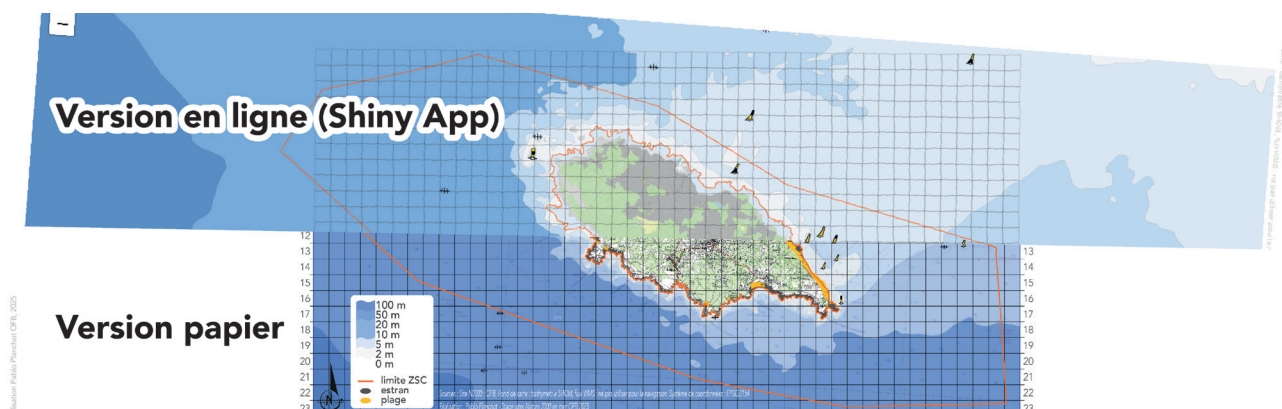


Illustration 8 : Versions des cartes de localisation des pratiques sur la ZSC.jpg

collecter 1 180 points de données (toutes catégories confondues) sur un carroyage de 805 cellules, soit une densité moyenne de 1,5 donnée par cellule, traduisant une efficacité notable du dispositif dans sa capacité à capter spatialement les pratiques. Un lien est consultable vers un aperçu de l'application en cliquant [[ici](#)]. L'illustration n°8 montre la version en ligne au dessus et la version papier au dessous. Le carroyage se superpose sur les deux versions.

2.2.5. Outils SIG : méthodologie et indice

À première vue, le service géomatique de l'OFB possédait déjà une grille référentielle dans sa base de données. Le choix de créer une nouvelle grille s'est fait au regard des dimensions jugées trop élevées et de la projection en WGS84 utilisée pour la grille OFB. Un redécoupage de l'unité spatiale en quatre

carrés aurait pu convenir si la projection en WGS84 de la grille avait coïncidé avec la projection des couches bathymétriques. Sa conversion en Lambert 93 transformait cependant l'unité spatiale carrée en rectangle, et inversement pour la conversion des autres couches de Lambert 93 vers WGS84. Le carroyage est un outil répandu en cartographie. Il présente en abscisse une suite de lettres allant de « A » jusqu'à « AS » et en ordonnée une suite de chiffres allant de 1 à 23. À partir de ce dénominateur associé à une case unique et de la grille vectorisée sur [SIG](#), il est aisé de convertir une donnée issue du questionnaire papier vers le [SIG](#). Lors de la conception, il est apparu que les pratiques de pêche de loisir embarquées étaient en partie concentrées autour d'épaves, qui attirent de nombreuses espèces de poissons d'intérêt halieutique. Les données du [SHOM](#) ont donc permis de représenter un grand nombre de ces épaves dans la zone d'étude. Les balises ont également été intégrées afin de faciliter la lecture des cartes.

L'analyse spatiale des données récoltées et leur représentation cartographique reposent sur la création d'indicateurs. L'objectif est de quantifier, pour chaque case, une pression d'usage fondée sur les caractéristiques déclarées de la pratique (type de technique, fréquence, durée) ainsi que sur la densité des pratiques.

Dans un premier temps, les données ont été nettoyées afin d'éliminer les entrées incomplètes ou non exploitables. Les techniques de pêche ont été homogénéisées puis regroupées en quatre grands ensembles en fonction de leur modalité d'usage : le groupe A rassemble les arts dormants (casier, palangre, filet droit), le groupe B correspond aux techniques fixes embarquées (ligne au mouillage), le groupe C regroupe les techniques mobiles en embarcation (ligne à la traîne et ligne en dérive) et le groupe D concerne des pratiques sans embarcation ou individuelles (pêche sous-marine, ligne depuis la côte, autres pratiques déclarées). Ces groupes de techniques figurent sur l'illustration n°4.

L'indice, appelé Indice d'Intensité des Usages ([IIU](#)), a été calculé en associant les variables de fréquence déclarée des pratiques. La durée moyenne d'une sortie a ensuite été pondérée par le type de technique utilisée. La fréquence a été traduite en une valeur entière allant de 1 (moins de trois fois) à 4 (plus de vingt fois), et la durée a été convertie en heures. La pondération appliquée à la durée dépend de la stabilité de la technique sur une surface de 500 m². Les groupes de techniques fixes, A et B, se voient attribuer un poids de 0,75, tandis que les groupes C et D reçoivent un poids de 0,5. Les techniques non renseignées ne sont pas prises en compte (poids nul). Pour chaque cellule, l'[IIU](#) est donc défini comme la somme de l'indice de fréquence et du produit de la durée moyenne par le poids de la technique.

Une fois cet indice calculé pour chaque observation, la seconde étape consiste à agréger les valeurs par jointure spatiale. Pour refléter l'intensité d'occupation d'une cellule par plusieurs pratiquants, l'indice moyen est multiplié par un facteur de densité, exprimé sous forme logarithmique, où n corres-

pond au nombre total d'occurrences, c'est-à-dire au nombre total de pratiques déclarées dans la grille. Ce facteur permet de valoriser les zones d'usage multiple sans pour autant linéariser l'influence du nombre de pratiquants (cf. carte n°8).

Une autre représentation dissociant les techniques met en avant leur répartition autour du plateau rocheux de l'île d'Yeu. Elle repose sur la distinction et la répartition des pratiques attribuées à chaque cellule. Chaque unité spatiale a été subdivisée en huit portions égales, correspondant à des huitièmes de case. Ces huit parts ont été distribuées entre les groupes de techniques en fonction de leur fréquence relative dans la case. Afin de garantir que chaque grille soit associée à huit parts exactement, une méthode d'arrondi dite du « reste le plus grand » a été utilisée. Chaque sous-cellule a ensuite été identifiée par un suffixe de lettre (de a à h), concaténé au nom de la cellule (par exemple, « U15a », « U15b », etc.), et associée au groupe de techniques correspondant.

2.3. Méthodologie qualitative

2.3.1. Grille d'entretien : conception et mise en œuvre

L'entretien semi-directif suit une grille d'entretien conçue conjointement avec les thématiques du questionnaire, tout en laissant place à l'expression libre des individus. Elle repose sur une combinaison entre une logique hypothético-déductive et une exploration inductive des perceptions. Elle intègre à la fois des dimensions factuelles (âge, fréquence de pratique, matériel utilisé), des représentations symboliques (rapport à la mer, perception de la faune), des pratiques situées (zones fréquentées, techniques employées) et des éléments de compréhension réglementaire (connaissance et réception de [N2000](#)). L'objectif est d'enrichir l'analyse quantitative par le recueil d'une donnée qualitative complémentaire. Sa structure repose sur neuf axes thématiques principaux :

1. Profil socio-démographique et type de pratique embarquée
2. Pratiques techniques de pêche
3. Motivations personnelles et sociales
4. Rapport affectif, identitaire et sensoriel à la mer
5. Connaissance et perception des espèces et habitats marins
6. Impact perçu de la pêche de loisir sur le milieu
7. Perception du dispositif Natura 2000
8. Représentations globales de la pêche plaisance
9. Dimension spatiale et cartographique des pratiques

L'une des étapes importantes de l'entretien est la mise en œuvre de supports visuels, intégrant des cartes d'illustration spécifiques aux espèces et habitats d'intérêt communautaire présents dans les zones [N2000](#) concernées (herbiers de zostères, laminaires, récifs d'hermelles, mammifères, avifaune

marine). Le jeu de cartes est visible sur l'illustration n°9. Il a été mobilisé en situation d'entretien afin de favoriser l'expression de souvenirs, d'observations personnelles, d'anecdotes ou de représentations spontanées. Ces cartes ont également permis de tester la capacité de reconnaissance des espèces ou d'évocation toponymique, et ont servi de levier pour aborder des aspects sensibles tels que les confusions taxonomiques ou la méconnaissance de certains enjeux écologiques, notamment la vulnérabilité du Puffin des Baléares. Les supports ont été inspirés du jeu de cartes *Le jeu des 42 espèces du Parc de la Forêt d'Orient*, créé par www.lapetiteboite-communication.fr.



Illustration 9 : Cartes des espèces utilisées lors des entretiens.jpg

La mise en page a été conservée et adaptée à chaque espèce de la zone. Le format retenu permet une lecture intuitive par des non-spécialistes.

L'évolution de la grille au fil des entretiens a permis une adaptation progressive du dispositif. Plusieurs ajustements ont été opérés en fonction des retours d'expérience issus des premiers entretiens. En particulier, l'abord des espèces animales a nécessité un changement d'approche vers une entrée plus comportementaliste. Cette approche s'est révélée plus efficace pour raviver la mémoire des répondants et enrichir les descriptions lors des présentations des cartes d'espèces, centrées sur les observations en action et les réactions face aux animaux. D'autres modifications ont également été introduites, notamment dans les interrogations plus conceptuelles. Par exemple, la question portant sur le « rapport à l'environnement marin », jugée trop abstraite par certains participants, a été reformulée ou rendue plus concrète à travers des questions sur les éléments naturels mobilisés dans la pratique (courants de marée, repères visuels naturels, fonds marins, etc.). De même, interroger explicitement l'intérêt des plaisanciers pour les espèces marines non halieutiques (mammifères marins, oiseaux, habitats) a souvent permis de réintroduire la dimension écologique du discours lorsque celle-ci n'était pas abordée.

spontanément. Enfin, la grille a intégré des aspects pratiques initialement sous-estimés mais révélateurs des logiques d'appropriation et d'organisation de la pratique. Ces éléments ont été questionnés afin d'évaluer les tendances qui ressortent dans les pratiques : choix des outils météorologiques, rôle du sondeur, type d'embarcation, mode de stockage (à flot ou sur remorque), volonté d'acquérir une embarcation, réflexion autour du lieu de stockage. Autant de points qui ont permis de nuancer les profils d'utilisateurs et de comprendre plus finement leurs logiques d'engagement dans l'activité.

2.3.2. Échantillonnage des participants

L'échantillonnage retenu repose sur une logique qualitative de diversification des profils, visant la représentativité des points de vue plutôt que la représentativité statistique. Le seuil de 15 à 20 entretiens semi-directifs a été fixé comme objectif initial, en cohérence avec les standards de la recherche qualitative fondée sur la saturation théorique, tels que décrits par Paillé et Mucchielli (2012). Ces auteurs considèrent qu'un corpus de 12 à 25 entretiens est généralement suffisant pour produire une montée en généralité pertinente, à condition que les profils soient diversifiés et que l'analyse repose sur une stratégie de codage rigoureuse. Cette cible s'est toutefois heurtée à plusieurs contraintes logistiques, notamment la nécessité de réaliser certains entretiens sur le continent en raison de la dispersion géographique des enquêtés.

La sélection des participants a été réalisée selon deux modalités principales : un contact direct aléatoire sur le terrain (ports, cales de mise à l'eau, manifestations locales) et une méthode dite de « contact de contact », ou effet boule de neige. Les entretiens sollicités par les enquêtés étaient également acceptés, mais un seul entretien correspond à ce cas. Plusieurs tentatives spontanées ont montré les limites de cette approche : si elles permettaient parfois d'amorcer la discussion, elles se heurtaient fréquemment à la difficulté, pour les enquêtés, d'accepter un entretien long lorsqu'ils étaient sur le point de partir pêcher ou venaient de terminer leur sortie, rendant leur disponibilité réduite. Tous les entretiens menés ont généralement été programmés une semaine, un mois ou parfois une demi-journée à l'avance (dans ce dernier cas, la personne était contactée dans la matinée et retrouvée l'après-midi ou le soir). Par ailleurs, un seul cas d'entretien non abouti est survenu avec une personne rencontrée sur rendez-vous : bien que volontaire, elle s'est révélée peu à l'aise pour évoquer sa pratique et a préféré interrompre l'échange.

Le panel d'enquêtés montre une grande hétérogénéité de profils professionnels et d'âges, permettant de croiser les regards et les expériences. La difficulté pour rendre l'étude plus diversifiée sur la thématique du genre a été de trouver des enquêtées femmes. Une seule pêcheuse de loisir a été interrogée au cours de cette étude. Ont ainsi été rencontrés : un enseignant-chercheur retraité, un facteur d'instruments, deux techniciens communaux, un commerçant d'articles de pêche, un guide de pêche-promenade, un touriste, un étudiant, un [PDG](#) de moyenne entreprise, un dératiseur, un lycéen, un pêcheur professionnel retraité, un formateur en [MFR](#), un infirmier, un pêcheur sponsorisé par une marque de

pêche, un cadre du milieu hospitalier retraité, un responsable communication dans une entreprise de matériel de pêche, un mécanicien nautique, un responsable d'organisation de producteurs sur l'île d'Yeu ainsi qu'un guide de pêche en kayak. Cette diversité a permis de recueillir des discours variés quant aux motivations, aux usages de l'espace marin, aux représentations de la faune, ou encore à la réception du dispositif [N2000](#).

Aucune condition de genre ou de statut n'a été exclue, excepté la condition d'être âgé de plus de 15 ans. Le tout, dans une optique d'ouverture et de prise en compte de la diversité des vécus. L'exigence posée était d'avoir une pratique effective ou déclarée de la pêche de plaisance dans ou à proximité des zones [N2000](#) étudiées.

Une proportion importante des personnes interrogées (80 %) ne faisait pas partie du réseau direct de l'enquête, traduisant une ouverture effective du terrain au-delà du cercle relationnel. Des regroupements apparaissent également en lien avec la localisation géographique des participants. Le territoire étudié est globalement bien couvert, à l'exception notable du secteur de Bourgenay, situé à l'extrémité sud-est de la zone d'étude et géographiquement éloigné du centre de l'enquête, à savoir l'île d'Yeu. Une tentative de prospection active a été menée dans ce secteur, incluant des sollicitations directes à participer à un entretien, mais elle n'a pas abouti. Cela est en accord avec les difficultés déjà évoquées lors des approches spontanées, où les personnes rencontrées se montraient peu disponibles pour un entretien d'une heure.

2.3.3. Enregistrement et retranscription, outils d'analyse qualitative

Tous les entretiens ont été enregistrés après demande explicite de consentement. Aucun refus d'enregistrement n'a été formulé par les participants. Le matériel d'enregistrement a été utilisé de manière discrète, sans placer le micro au plus proche des répondants, afin de préserver la fluidité et la spontanéité des échanges. Cette posture a cependant entraîné une qualité sonore inégale, notamment lors des entretiens réalisés en milieu fréquenté (quais, cafés, ateliers) ou en présence de plusieurs interlocuteurs.

Une étape préalable de traitement audio a été réalisée à l'aide du logiciel Audacity. La réduction du bruit ambiant, la normalisation du volume et l'amplification sélective ont permis d'améliorer l'intelligibilité des fichiers. Une transcription verbatim, c'est-à-dire mot à mot, a été privilégiée afin de respecter la littéralité des propos tenus par les enquêtés, comme recommandé par Paillé et Mucchielli (2012). Les enregistrements ainsi nettoyés ont été transcrits en partie automatiquement à l'aide du modèle Whisper sous RStudio. Ce système open source s'exécute en interne sur la machine, n'exposant pas les enregistrements à des serveurs externes. L'outil Whisper a fourni un gain de temps important, bien que son efficacité ait été limitée dans certains cas. Le modèle s'est révélé peu performant sur les noms d'espèces, les termes techniques de pêche ou les toponymes locaux, éléments pourtant fréquents dans les corpus recueillis. Une relecture ligne à ligne a donc été nécessaire pour corriger ces erreurs, harmoniser la mise en forme et rétablir fidèlement les propos des enquêtés. Les transcriptions finali-

sées ont été importées dans le logiciel payant MaxQDA, dans le cadre d'une licence étudiante de six mois. Ce choix a été motivé par la capacité du logiciel à gérer efficacement des volumes de données hétérogènes, à structurer les codes et à faciliter les croisements thématiques, tout en assurant la traçabilité des interprétations.

Le codage a été effectué de manière structurée à partir d'une grille préétablie correspondant aux grands axes de la grille d'entretien (voir section 2.3.1), et enrichie au fil de l'analyse selon une démarche inductive. L'approche a consisté à articuler les dimensions thématiques (pratiques, représentations, perceptions, savoirs locaux, rapports au territoire) avec les éléments contextuels, lexicaux et narratifs propres à chaque entretien. Le système de codage élaboré compte près de 70 codes organisés en neuf catégories principales qui suivaient la logique initiale de la grille. Il a permis une analyse comparative entre profils, tout en conservant la possibilité d'étudier les singularités discursives. Au total, 2 040 verbatims ont été codés dans la finalité de repérer des régularités dans les représentations des espèces, de croiser les récits avec les espaces cartographiés par les répondants, ou encore d'extraire les segments liés aux perceptions de [N2000](#) pour une analyse fine de l'acceptabilité sociale du dispositif.

3. Résultats et discussions

3.1. Analyse des pratiques de pêche de loisir

En précaution de l'interprétation des résultats de cette étude, il convient de rappeler le cadre d'interprétation. Les résultats quantitatifs proviennent d'un questionnaire (234 variables, 162 répondants) qui met en lumière des tendances, lesquelles sont ensuite nuancées par 20 entretiens semi-directifs. Les écarts chiffrés doivent donc être lus à titre indicatif, en particulier pour les techniques les moins représentées comme la palangre, le filet ou la pêche au bouquet. Les résultats doivent être nuancés et contextualisés afin d'en tirer une analyse aussi juste et pertinente que possible.

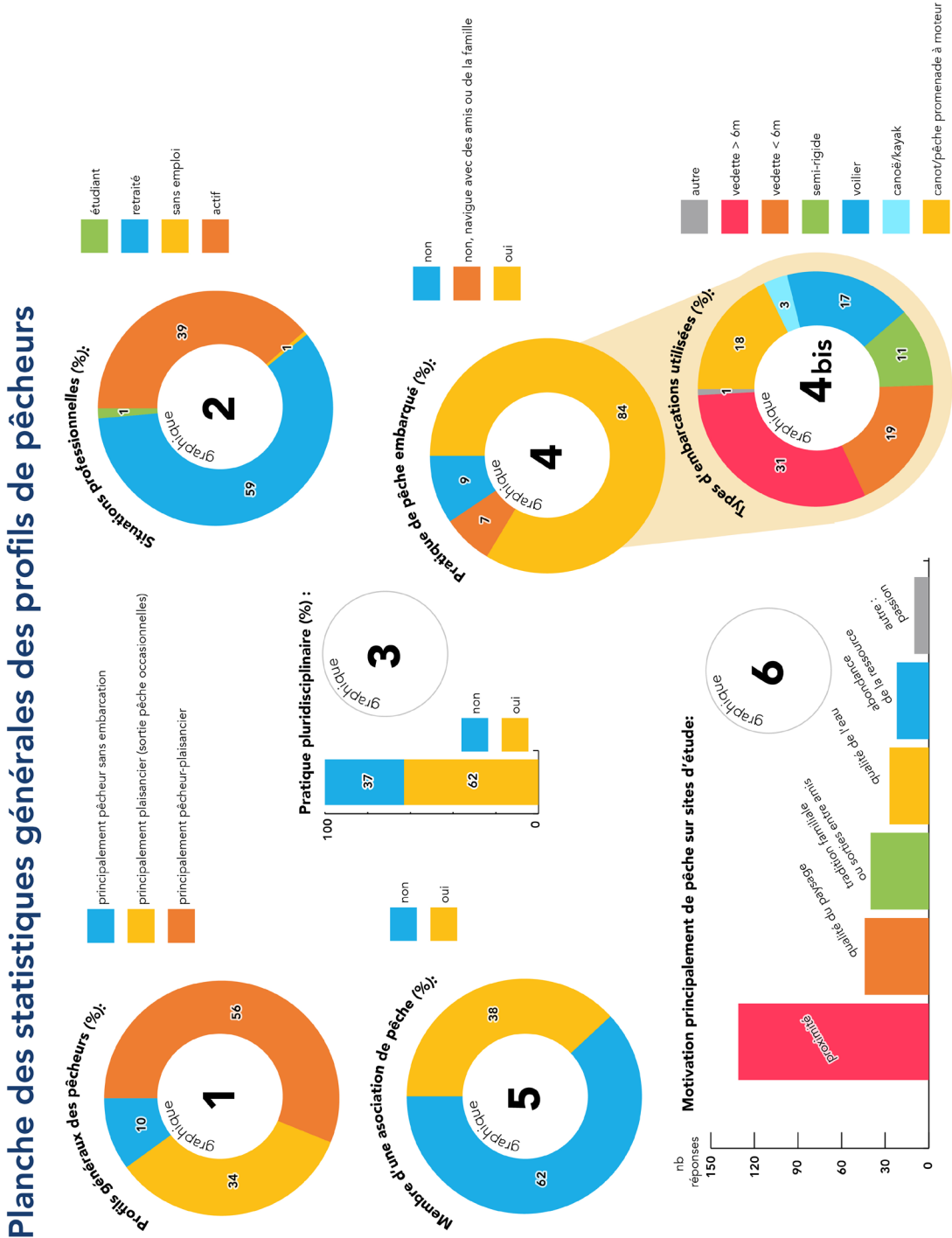
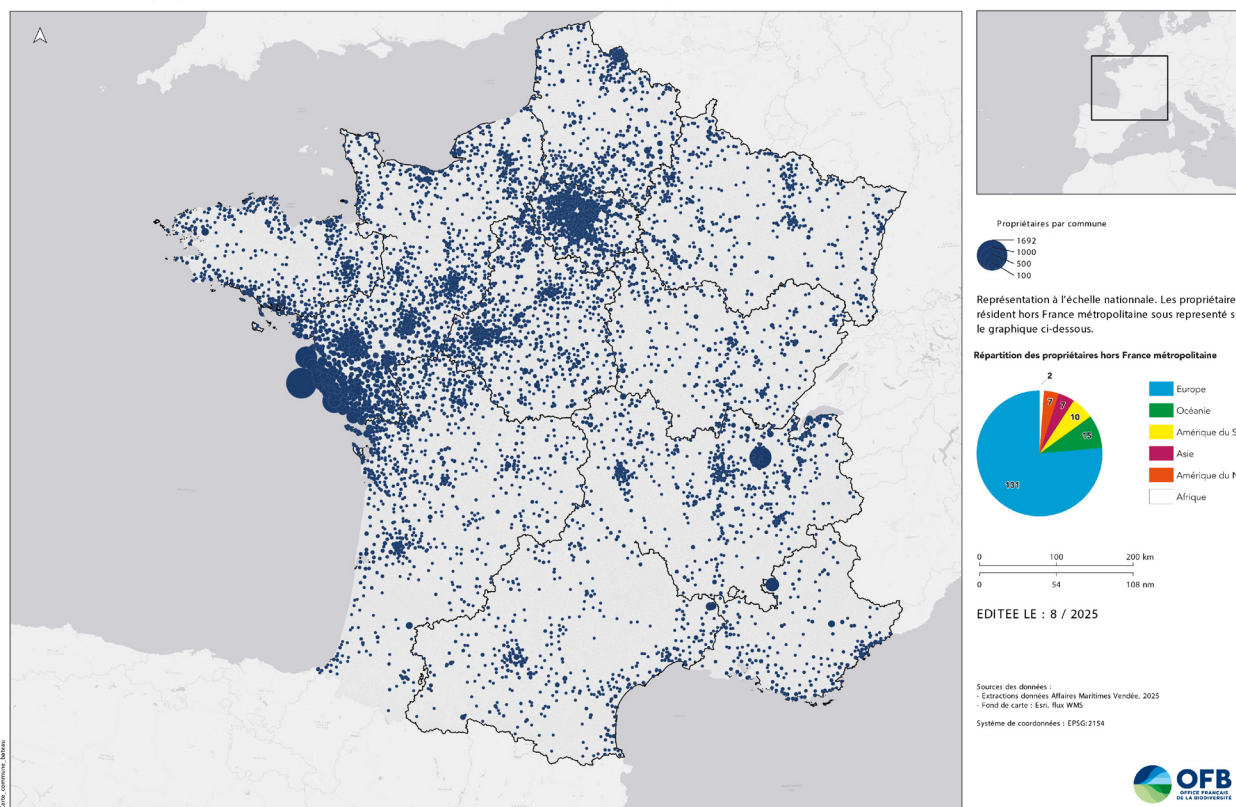


Illustration 10 : Planchedesstatistiquesgénéralesdesprofilsdepêcheurssursites.jpg

3.1.1. Profils des pratiquants

L'image d'ensemble qui se dégage est celle d'un collectif de pêcheurs principalement embarqués et fortement insérés dans la routine littorale. La possession d'une embarcation constitue la norme (84 %, cf. illustration 10 : Graphique 4). Cette norme peut toutefois être surreprésentée en raison des canaux de diffusion du questionnaire, favorables à la pratique embarquée (cf. partie 4.2.1). La diversité de la flotte traduit autant des styles de navigation que des niveaux d'engagements : vedettes, semi-rigides et canots favorisent des sorties plus fréquentes et plus éloignées, tandis que la propulsion musculaire (kayak, canoë) ouvre l'accès à des micro-espaces côtiers, mais sous des contraintes météo-marines plus strictes (cf. illustration 10 : Graphique 4bis). Cette hiérarchie des « capacités nautiques » ne relève pas uniquement de facteurs techniques : elle structure la temporalité de la pratique (fenêtres annuelles d'opportunité), le rayon d'action (littoral proche versus large) et l'éventail des techniques mobilisées. Les embarcations de type vedette sont davantage orientées vers la pêche au casier, au filet, à la palangre et à la ligne ; les semi-rigides se concentrent surtout sur la pêche à la ligne, tout comme les kayaks et paddles. Le profil social des répondants (cf. illustration 10 : Graphique 1), marqué par une forte proportion de retraités (≈ 59 % contre 39 % d'actifs), renforce ce tableau : la disponibilité temporelle des retraités, combinée à l'investissement matériel et à l'expérience accumulée, stabilise des routines de sortie, tandis que les actifs ajustent davantage leur pratique aux contraintes professionnelles et familiales, souvent le soir ou le matin. Les données des Affaires maritimes sur les quartiers des Sables, de l'Île d'Yeu et de Noirmoutier indiquent une répartition diffuse des lieux de résidence des propriétaires : 62 % des propriétaires ou copropriétaires résident hors du département, pour une flotte représentant environ 32 000 embarcations. Cette répartition dessine un axe de densité reliant le littoral à la région parisienne. Dans l'ensemble, les propriétaires sont d'origines très diverses, avec un rayonnement national et international. Bien que largement diffusés sur tout le territoire français, ils se concentrent néanmoins autour des quartiers maritimes auxquels ils sont rattachés. Cette répartition souligne un point d'attention quant au profil des pêcheurs présents sur site, qui n'ont pas nécessairement un fort ancrage territorial, ou du moins un ancrage moindre que ceux résidant dans le département. Elle illustre une première approche de la diversité des profils et, par conséquent, des usages du territoire.

Répartitions des propriétaires d'embarcations en Vendée par commune
NATURA 2000 - propriétaires d'embarcations immatriculées dans les trois quartiers maritimes de Vendée



Carte 5 : Répartition des propriétaires d'embarcation en Vendée.jpg

Sur le plan technique, la pluridisciplinarité domine : 63 % des répondants déclarent pratiquer plus d'une technique (cf. illustration 10 : Graphique 2). La plupart combinent traîne, dérive et mouillage, selon les saisons (printemps, été, automne), les fenêtres météorologiques et les marées. Cette polyvalence ne relève pas uniquement de préférences individuelles ; elle repose également sur l'usage croissant d'outils numériques garantissant des conditions de navigation plus sûres. Cela inclut la consultation systématique des prévisions météo et marées en ligne (Windy, Windguru, Windfinder, marée.info), l'utilisation d'outils cartographiques (Navionics/Boating pour la bathymétrie, Data Shom pour les données sédimentaires, marégraphiques et les cartes marines), ainsi que l'interprétation des sondeurs. Les entretiens convergent sur l'appropriation de ces outils. Le sondeur est qualifié par plusieurs enquêtés de « sixième sens », transformant le pilotage « à l'estime » en une prospection ciblée des reliefs, granulométries et agrégations visibles à l'écran. L'outil n'efface pas les écarts de maîtrise : il instaure plutôt un gradient de compétences, où appareillage et interprétation des signaux permettent une pêche plus ciblée et efficace. L'apprentissage technique et les bonnes pratiques passent notamment par des cours d'initiation organisés au sein de clubs ou dans certains magasins de matériel, comme la Coopérative Maritime de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Ce rôle transparaît dans l'appartenance associative : $\approx 38\%$ au total, mais 61% parmi les pêcheurs effectuant plus de 40 sorties par an (cf. illustration 10 : Graphique 5). L'adhésion est moins vécue comme un attribut identitaire que comme une infrastructure de socialisation et de circulation des savoirs (repérage des « spots », réglages, sécu-

rité, lecture de l'écosystème local). Un entretien avec une pêcheuse de loisir fédérée a également mis en avant l'opportunité de partager sa passion au sein de l'association, notamment de se rapprocher d'autres femmes pratiquantes. Plusieurs enquêtés soulignent que, depuis la réouverture en 2009 de la pêcherie de thon rouge, le dispositif de bagues de marquage, délivré via les clubs, a transformé le profil des adhérents. La rareté des autorisations et leur centralisation dans les associations ont reconfiguré leur fonctionnement (priorisation des membres, formalisation des sorties, encadrement accru), tout en renforçant l'affiliation de plaisanciers déjà bien équipés. Perçue comme prestigieuse et techniquement exigeante, cette pêcherie attire aussi des profils aisés, parfois peu expérimentés, motivés par la recherche de sensations fortes face à un poisson réputé parmi les plus combattifs du golfe de Gascogne. Le passage par le club devient alors une porte d'entrée vers des normes de sécurité, des apprentissages techniques partagés et l'opportunité de pêcher le thon rouge.

Les choix d'embarcations décrits en entretien éclairent les écarts de pratique. Plusieurs plaisanciers possèdent ou ont possédé plusieurs bateaux (parfois simultanément, à différents endroits) : Merry Fisher et bateaux à moteur, voiliers familiaux (dont dériveur en contreplaqué), semi-rigides « hauturiers » autour de 6 m (jusqu'à 140 CV), petits canots de 4–5 m. Une fraction significative privilégie des kayaks, souvent à pédales, et des paddles. En plus de l'attractivité économique, les embarcations légères sont vues comme des alternatives plus accessibles, plus discrètes et tactiquement efficaces pour approcher des poissons en accédant à des zones inatteignables aux bateaux. À l'autre extrême, la voile demeure principalement orientée plaisance, les techniques comme la pêche à la traîne y sont opportunistes. En tous cas, cette stratification à partir des embarcations observées dans les données se retrouve dans les récits : elle regroupe la fenêtre annuelle de sortie, le rayon d'action, la capacité de prospection et, finalement, l'intensité d'engagement dans la pratique.

Le choix de la pêche sur les sites N2000 est motivé par la « proximité » qui domine très largement, 82 %, devant la qualité du paysage, ≈ 27 %, et les sociabilités (tradition familiale, sorties entre amis, ≈ 25 %). L'abondance de la ressource, ≈ 14 %, et la qualité de l'eau, ≈ 16 %, apparaissent, en revanche, plus secondaires dans les déclarations (cf. illustration 10 : Graphique 6). Les entretiens confirment cette hiérarchie : chez les actifs récemment entrés dans la pratique, la pêche « doit rester agréable », opportuniste à l'échelle de la semaine et tributaire de la météo. Chez des pratiquants plus installés (jusqu'à vingt ans d'ancienneté), l'ancrage territorial (habitudes, sociabilités, repérage fin) prime, y compris lorsque la pratique se fait en kayak ou en paddle. Dans l'ensemble, les croisements « motivations $\times$ intensité » suggèrent des associations très faibles à nulles. Les plus intensifs n'évoquent pas davantage l'abondance que les occasionnels, ce qui plaide pour un socle commun de motivations pour la pêche, à savoir l'accessibilité, les sorties en famille ou entre amis, et l'esthétique du paysage.

Pour autant, tout n'est pas homogène. Les tableaux croisés révèlent des associations entre l'intensité de pratique et la multi-pratique et l'intensité et l'adhésion associative (cf. tableau n°1). Le constat est le suivant, plus diversification des techniques est forte et plus il a de chances d'être inséré dans des collectifs. Ces liaisons restent modestes (ordre de grandeur d'un V de Cramér $\approx 0,2$: petit effet), et doivent être lues avec prudence en raison des effectifs inégaux dans certaines groupe décrit ci-dessous.

Fréquence de sortie × Pluridisciplinarité

Fréquence de sortie	une technique	plusieurs techniques	Total
10 à 20 fois	14	28	42
20 à 40 fois	17	27	44
3 à 10 fois	21	24	45
moins de 3 fois	5	5	10
plus de 40 fois	2	16	18
Total	59	100	159

Fréquence de sortie × Pluridisciplinarité

Fréquence de sortie	non membre d'une association	membre d'une association	Total
10 à 20 fois	26	16	42
20 à 40 fois	25	19	44
3 à 10 fois	31	14	45
moins de 3 fois	9	1	10
plus de 40 fois	7	11	18
Total	98	61	159

Source : données provenant de 159 retour du formulaire créé pour cette étude. Réalisation Pablo Planchot OFB, 2025

Tableau 1 : Croisement fréquence - pluridisciplinarité - adhésion associative.jpg

Elles suffisent toutefois à dessiner un gradient d'engagement articulant les compétences incorporées, les objets techniques et les appartenances, mesurés respectivement par le nombre de sorties, la diversité des techniques pratiquées et l'adhésion à un club ou une association (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013). Quatre blocs de pêcheurs proposé ci-dessous rendent compte de nuances inter-profil (autonomie vs encadrement, spécialisation vs polyvalence, sportivité vs consommation, profondeur de l'ancrage territorial) tout en reconnaissant leur porosité. Ces bloc définissent des configurations d'usage plus que des pratiques individuelle. Ils ont été croisés avec les profils d'entretien et discutés lors des deux restitutions de l'étude fin août.

- **Bloc 1 - Expert autonome** : Pêcheur fortement ancré au territoire, sortant toute l'année dans une plage météo élargie. L'équipement est élevé (électronique avancée, embarcation adaptée) et la pratique, bien que potentiellement multi-technique, se concentre le plus souvent sur une technique préférentielle très ciblée (pêche au lancer du bord, pêche au casier, pêche à la canne depuis une embarcation), avec une visée sportive assumée mais une consommation régulière des captures. La sensibilité au milieu est générale (météo, marées, habitats, saisons biologiques, bases en ornithologie), articulée à des routines d'observation (oiseaux, thermique, granulométrie lue au sondeur). L'inscription associative est fréquente (accès à l'information locale, sécurité, échanges techniques), sans être nécessaire au maintien de l'autonomie. Leur expérience est sollicitée par les blocs 2 et 3. Plusieurs entretiens ont montré que ces profils de pêcheurs ont souvent un lien entre leur profession et la pêche, leur permettant de mettre en

avant leurs compétences dans les champs professionnels et la pratique de loisir. Une réflexion poussée autour des AMP et des réglementations fait également partie de cette sensibilité, due en partie à l'expérience et au fort ancrage territorial.

- **Bloc 2 - Réguliers** : Pratique embarquée et régulière de mars/avril à octobre/novembre, fort ancrage territorial, appartenance à un club/association fréquente. La sensibilité est d'abord halieutique (comportements, saisons, tailles minimales), avec une palette technique active (traîne, dérive, mouillage) et un investissement matériel élevé (sondeur, matériel de pêche embarqué pour plusieurs techniques, mitrailleuse, traîne, jigging, etc.). À l'intérieur du bloc, on observe une nuance structurante entre « pêche sportive » (capture mesurée, recherche du combat, relâcher partiel) et « pêche de consommation » (orientation alimentaire et opportuniste plus marquée) — nuance qui se traduit parfois par des sociabilités distinctes (clubs/sections ou fédérations de pêche de plaisance vs. pêche sportive). La réouverture du thon rouge et la distribution des bagues via les clubs ont néanmoins rapproché ces deux univers (sorties encadrées, règles partagées, sécurité), reconfigurant par endroits les collectifs autour des autorisations disponibles. Ce bloc constitue le cœur démographique de la pêche embarquée locale et porte, en pratique, la plus grande part des efforts d'information et de régulation. Un biais est mis dès à présent en avant s'agissant de la méthode de prélèvement de l'information pour cette étude, davantage tournée vers les canaux associatifs et portuaires, qui correspond en résumé à ce bloc. Il n'en reste pas moins, par l'observation et l'approche qualitative, que ce profil ressort sur la zone d'étude.
- **Bloc 3 - Réguliers de vacances** : Pratique récurrente mais concentrée sur les congés (été, ponts), orientation récréative prononcée, ancrage territorial plus faible et expérience de terrain moins accumulée. L'équipement est hétérogène (petits canots, voiliers avec traîne opportuniste, vedette). La pratique embarquée de ce bloc associe plaisance et pêche. La connaissance technique, fonctionnelle (nœuds, montages, leurres « qui marchent »), et la sensibilité se tournent volontiers vers la ressource (« où ça mord ») et la découverte. Ce bloc est perçu en interne comme ayant peu d'impact sur la ressource, du fait d'un nombre de sorties plus faible que dans les blocs 1 et 2. Néanmoins, il n'en reste pas moins que ce bloc a un moindre ancrage territorial et, par conséquent, moins de recul sur sa pratique locale. La cohabitation entre usagers, le dérangement des espèces, l'approche aux abords d'une chasse : tous ces éléments nécessitent une sensibilité, atténuée par la fréquence des sorties au cours d'une année. La pratique régulière dans un contexte de vacances peut compliquer l'intérêt porté à la communication autour des bonnes pratiques in situ. En dehors du contexte des vacances, cette population reste proche des thématiques liées à la mer, mais via des moyens de communication plus larges, comme les groupes Facebook, les campagnes nationales, la communication communale où ils pratiquent leur activité, la communication portuaire et, évidemment, les clubs. Les clubs sont une porte d'entrée pour ce groupe vers la connaissance des pratiques et une appréhension plus locale de la pêche.
- **Bloc 4 - Très ponctuels / cadre marin avant tout** : Pratique épisodique et opportuniste, où l'objectif premier est la sortie en mer (familiale, paysagère), la pêche venant en bonus (ligne traînée à la voile, lancer du bord lors d'une promenade). Peu équipés, peu ancrés localement, avec une sensibilité et une expérience limitées, ce groupe accorde peu d'attention aux outils et techniques disponibles dans les pratiques de pêche de loisir. Ces pratiquants ne pèsent guère sur la pression halieutique mais constituent une cible claire pour des messages ultra-simples (rappels de base, zones à enjeu, comportements à proscrire à proximité des habitats sensibles, sécurité élémentaire). Ils forment aussi un réservoir de transitions vers le bloc 3 (et parfois 2) lorsque l'expérience s'accumule (premier sondeur, premier kayak, premières sorties encadrées). Les entretiens éclairent cette dynamique d'équipement et les aspirations. Plusieurs enquêtes expriment la volonté d'acquérir un bateau — pour prospecter de nouveaux « spots », élargir le rayon d'action et être plus réactifs (sortie rapide après le travail), quitte à supporter des coûts (carburant, place, entretien). Cette réflexion intervient cependant davantage pour les groupes déjà plus confirmés et ayant déjà un investissement dans la pratique, ce qui sort du cadre du bloc 4, à la limite du bloc 3.

Les configurations d'usages représentées par nuage de mots



Réalisé par Pablo Planchot, OFB, 2025

Légende : **Pratique** **Orientation & Sensibilité** **Organisation sociale** **Rôle & Régulation** **Spécificité**

Illustration 11 : Schéma des configurations d'usages.jpg

L'intérêt de la typologie n'est pas classificatoire. Par exemple, des pratiquants expérimentés pratiquent la pêche du bord. Elle vise plutôt à identifier des régimes de pratique appelant des cadrages et des mesures différenciés. Ainsi, il ne s'agit pas d'adresser la même information « habitats-espèces » ni de mobiliser les mêmes outils de communication à un vacancier d'une semaine (bloc 3) et à un multi-pratique de plus de quarante sorties par an (bloc 2). Cette hétérogénéité de profils constitue un arrière-plan nécessaire à la lecture des convergences et divergences. Les convergences entre proximité, paysage et sociabilité (tradition familiale, sorties entre amis) forment un socle d'accords implicites facilitant les coopérations locales et les arrangements de terrain. Les divergences portent moins sur les

intentions que sur les régimes de pratique : intensité de sortie, degré de technicité, capital nautique et électronique, inscription associative. Ce sont elles qui, dans certains contextes de co-présence (mêmes zones, mêmes périodes), peuvent alimenter des frictions d'usage : incompréhensions de priorité, ressentiment face aux « ultra-équipés », perception inégale des risques et nuisances, attentes asymétriques vis-à-vis des règles. Les échanges lors des tentatives d'entretiens spontanés illustrent enfin un phénomène de non-reconnaissance de soi comme interlocuteur légitime : des personnes revenant de la pêche, ou très régulières à l'Île d'Yeu, se déclaraient « ne pas être la bonne personne » pour parler de pêche, alors même qu'elles la pratiquaient et pourraient être catégorisées dans le bloc « expert ». Ce décalage entre pratique effective et identité déclarée rappelle que la pêche de loisir peut être vécue comme une activité ordinaire plutôt qu'un statut, et invite à ne pas réduire l'analyse aux seules auto-catégorisations.

- H1** Les pratiques de pêche plaisance sur le site étudié présentent une grande diversité de profils et de motivations, qui ne sont pas toujours visibles ni homogènes. Cette première hypothèse ressort solidement étayée : la combinaison des profils sociaux, des objets techniques (embarcations, électroniques embarquées), des intensités et des motivations plurielles (proximité, paysage, sociabilités, bien avant l'abondance/qualité de l'eau) révèle une hétérogénéité marquée et parfois peu visible des régimes de pratique (cf. Graphiques 1–8).
- H2** Les pratiquants disposent d'une connaissance partielle ou floue des règles environnementales applicables, malgré une conscience écologique souvent exprimée, principalement halieutique. Les matériaux recueillis en 3.1.1 invitent à une confirmation prudente : la sensibilité au milieu est fortement exprimée. L'application des réglementations apparaît bien assimilée, diffusée et souvent médiée par les clubs et réseaux de pairs (p. ex. thon rouge et bagues, socialisation aux normes). En revanche, une incompréhension persiste quant à leur intérêt, davantage lié aux ressorts des décisions qui amènent aux restrictions. Les règles sur le rejet de déchets sont source de revendications chez de nombreux pratiquants lorsqu'il s'agit de définir les bonnes pratiques à mettre en place durant leur activité. Elles sont toutefois bien intégrées et considérées comme relevant du respect de l'environnement marin. En l'état, H2 est donc partiellement corroborée, ce qui justifie de traiter explicitement la question des connaissances réglementaires et des besoins d'information ciblée dans la suite du mémoire (Hypothèse 3).

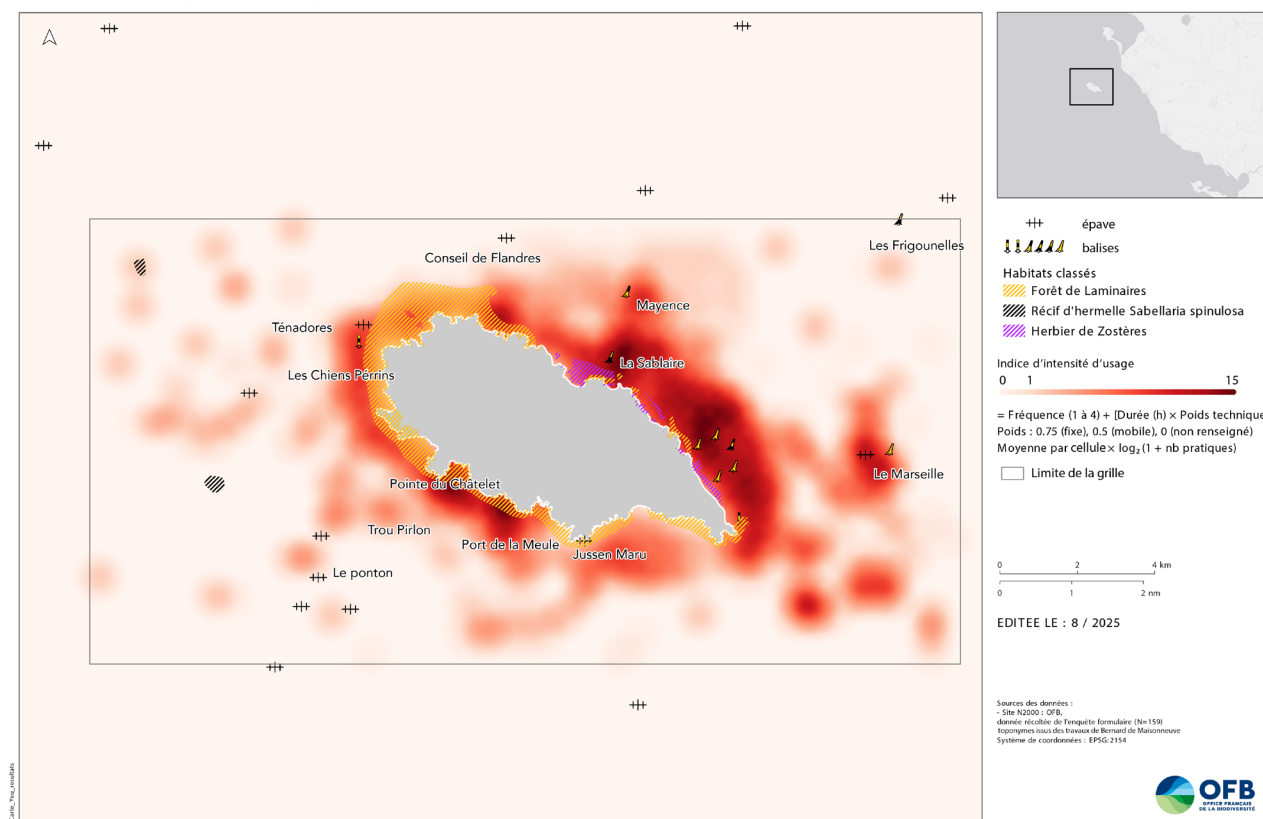
3.1.2. Cartographies des pratiques et des pressions

Le matériau mobilisé croise 69 réponses au questionnaire qui a permis de recueillir plus de 1 100 informations géolocalisées, agrégées dans un carroyage couvrant le plateau rocheux de l'île d'Yeu. C'est sur cette base que repose les cartographies qui suivent. La carte n°6 illustre la pression d'usage définie par l'IIU. Cet indice est pensé dans le but de faire émerger, cellule par cellule de 500 m², la pression d'usage (cf. partie méthodologie 2.2.5). La carte n°7 est basée sur les pratiques d'usage déclarées en

entretien et vérifiées in situ autour des hauts-fonds, épaves et balises lors d'une sortie prospective en mer le 19 août 2025. Située à l'échelle du site [N2000](#) du secteur d'Yeu, elle permet une approche surfacique de la répartition de la pression d'usage pour les pratiques embarquées. La carte n°8 des pratiques restitue sous forme surfacique, carré de 500 m² pour la [ZSC](#) avec un redécoupage en huitièmes (cf. partie 2.2.5). Ce découpage permet de représenter la répartition des quatre grands ensembles de techniques de pêche par cellule (cf. illustration n°4). Cette méthode est utilisée pour les cartes locales des fiches techniques (cf. illustration 12 à 17). Sur ces fiches viennent s'ajouter les cartes à l'échelle de la [ZPS](#) qui contextualisent la pratique plus largement, complétées par un graphe de saisonnalité. Lorsque les effectifs par pratique sont faibles, les cartes et graphiques doivent être lus comme des signaux de concentration relative au nombre de pratiquants ayant répondu au questionnaire. Les techniques de la palangre et de la pêche au bouquet ne comportent aucun graphique ou carte locale par manque d'informations recueillies. Une approche plus qualitative avec les données recueillies lors des entretiens prédomine, s'appuyant alors sur la connaissance générale et l'expérience personnelle des enquêtés.

Sur le plan de la gestion, ces cartes visent à objectiver des co-présences et des frictions potentielles entre usages, au cœur des conflits d'usage et de voisinage bien documentés dans les espaces littoraux (Torre et al., 2016). Elles éclairent des pressions qui résultent moins d'intentions individuelles que de dynamiques d'accès à des ressources et à des espaces communs (Thébaud, 2021). Les cartes relatives aux techniques individuelles sont issues de la participation de 69 pêcheurs. Leur restitution visuelle ne correspond pas à la pression de la pratique sur l'habitat, mais bien à une répartition spatiale des techniques et des habitats. La subtilité tient au fait que les interactions correspondent à une analyse postérieure, abordées en substance dans les fiches techniques mais qui demandent une étude protocolaire de suivi par pratique. De plus, des pistes de précaution environnementale sont mentionnées en préambule de la partie proposition. Ces pistes ne sont pas orientées vers un groupe particulier et peuvent donc sembler triviales pour les plus initiés ou, à l'inverse, plus difficilement adaptables à des routines bien ancrées. Ceci étant, voici l'analyse des pressions d'usage sur l'espace marin.

La carte n°6 de la répartition spatiale / intensité d'usage de la pêche de loisir (indice 0→15) montre une couronne littorale autour de l'île d'Yeu, avec un maximum net à l'est/sud-est (Mayence–La Sablaire–Le Marseille) où les teintes sont les plus foncées. Des foyers secondaires apparaissent au sud (Pointe du Châtelet–Port de la Meule–Jussen Maru), à l'ouest (Ténadores–Les Chiens Périns) et au nord (Conseil de Flandres). Les superpositions avec les habitats représentés en hachures (laminaires, zostères, hermelles) sont particulièrement marquées sur la façade orientale. Cet indice montre une pression d'usage en proximité avec la côte qui se superpose avec la répartition des habitats classés, notamment sur la côte Est où se trouvent les herbiers de zostères. Dans une moindre mesure, la côte ouest recense les forêts de laminaires et une importante activité.

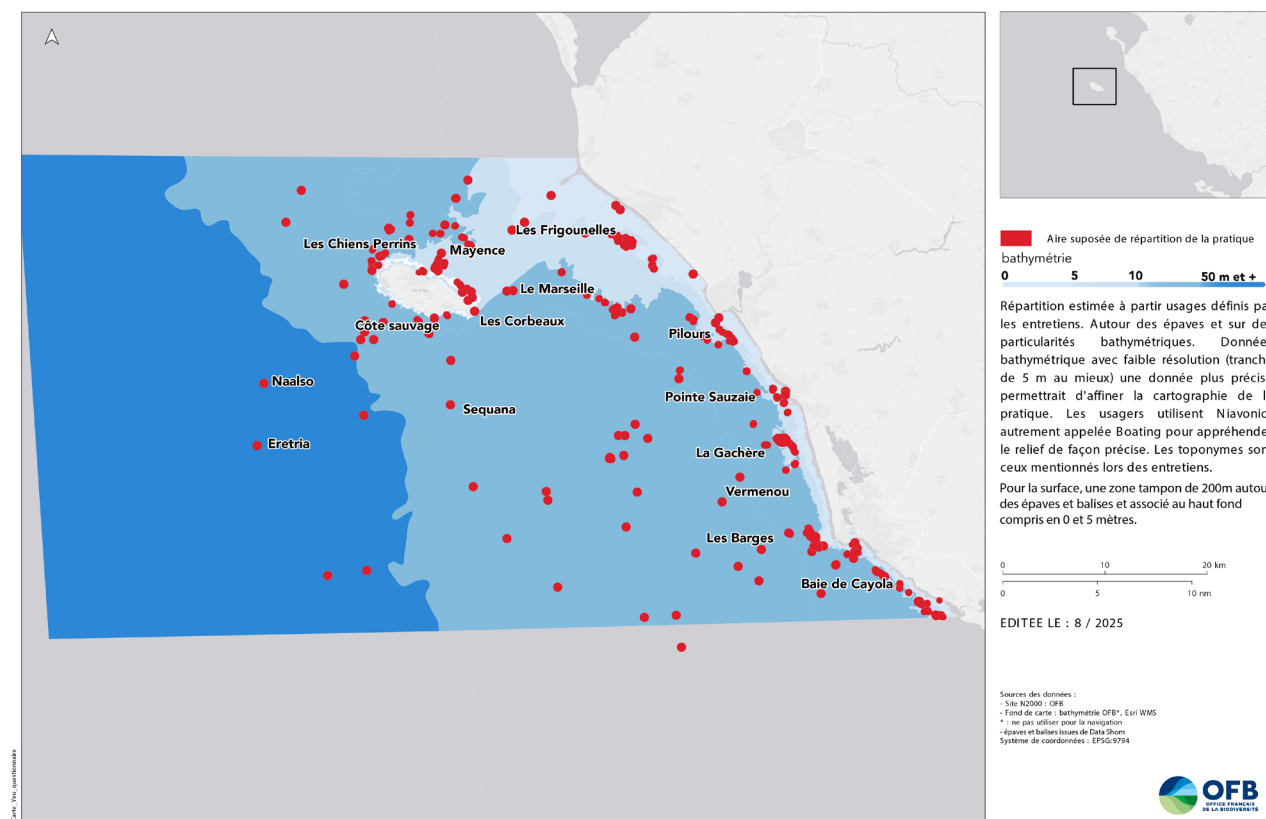


Carte 6 : Pression d'usage de la pêche de loisirs et des habitats classés.jpg

Concernant la ZPS, le découpage en quatre secteurs a montré une pratique majoritairement côtière avec quelques usages dans la zone comprise entre la bathymétrie inférieure à 50 m et la bande des six milles nautiques. Ce constat rejoint les retours sur les caractéristiques ciblées par les pratiquants, à savoir les aspérités du relief sous-marin, les hauts-fonds, les changements de sédimentation, les balises et les épaves. Hormis ces changements de sédimentation, la carte n°7 a pour objectif de matérialiser dans un même figuré de surface les potentiels lieux de pêche. Les données du SHOM sur les balises et les épaves ont servi à extraire, à partir de leur centre, une aire de surface de 200 mètres de rayon. Une tendance côtière ressort, correspondant aux résultats relevés. La majorité des hauts-fonds et autres aspérités bathymétriques sont en effet davantage présents sur la bande côtière comprise dans les six milles nautiques, tout comme les épaves et balises. La forte représentativité de l'avifaune sur cette bande côtière attire dès à présent une attention particulière (carte n°4).

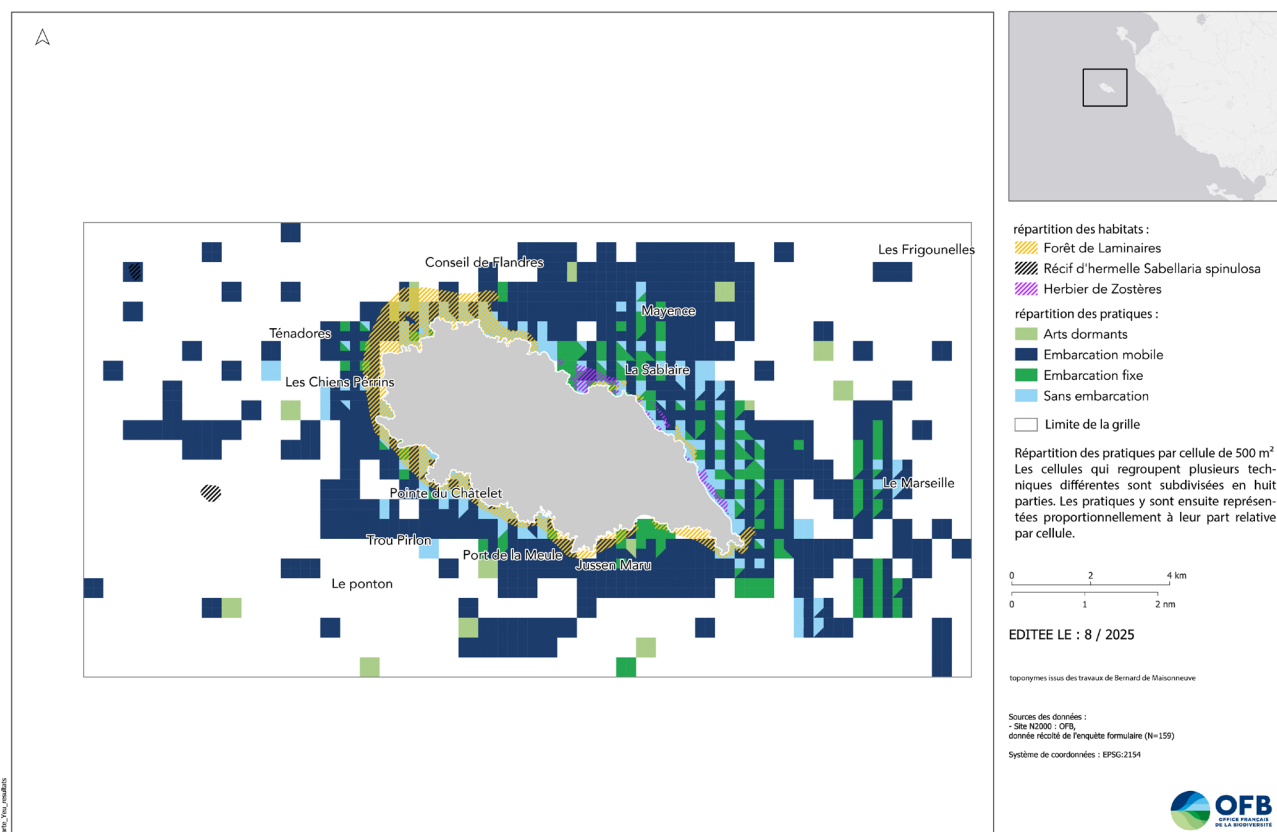
La carte n°8 sur la répartition des pratiques sur le plateau rocheux de l'île d'Yeu révèle une répartition côtière avec un pôle majeur à l'est/sud-est et des foyers au nord. L'embarcation mobile est la plus diffuse autour de l'île ; l'embarcation fixe se concentre sur la frange côtière, surtout à l'est/sud-est ; les pratiques sans embarcation se localisent près des accès du nord et de l'est ; les arts dormants se concentrent sur l'arc nord et au cap sud-est. Les cellules subdivisées en 1/8 montrent localement la co-occurrence de plusieurs techniques au sein d'une même maille. Il est à noter que la pratique sans embarcation révèle des incohérences, avec des localisations attribuées à des pratiques comme la

SECTEUR DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Répartition potentielle de la pêche de loisir en mer



Carte 7 : Répartition potentielle des spot de pêche embarquée.jpg

PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Répartition générale de pêche de loisir en mer et les habitats classés sur la ZSC

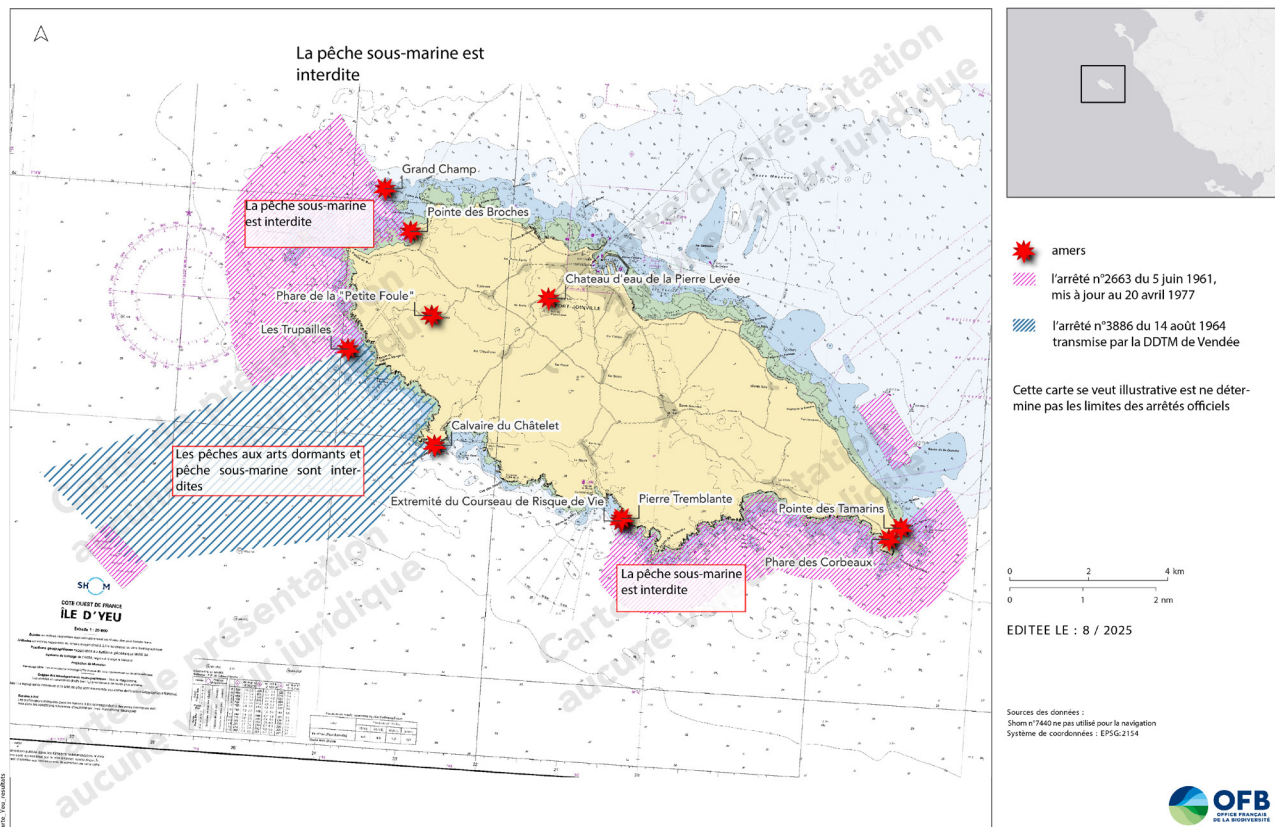


Carte 8 : Répartition générale des pratiques et des habitats autour de l'île d'Yeu.jpg

pêche depuis la côte ou la pêche sous-marine qui apparaissent au sud-est en mer. Certaines pratiques, comme la pêche sous-marine, peuvent être exercées à partir d'une embarcation, ce qui explique leur présence sur ces zones en plus du biais d'assimilation lié à l'outil cartographique, qui nécessitait une nuance entre deux techniques.

PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU

NATURA 2000 - Représentation non-officielle des zones de restrictions des pratiques de pêches



Carte 9 : Les zones de restrictions autour d'Yeu.jpg

La carte n°9 illustre les zones d'interdiction de la pêche de loisir. L'objectif est de caractériser la pratique en intégrant ces zones dans l'étude. Aucune carte officielle à jour n'étant disponible en 2025, les interdictions reposent encore sur des arrêtés de 1961 et 1964. Un rapport a été rédigé durant ce stage afin de rassembler les éléments disponibles autour de ces arrêtés, de préparer une future cartographie et de proposer aux usagers un outil indispensable pour rendre le cantonnement plus efficace. Les personnes connaissant bien ces cantonnements sont généralement des habitants locaux, tandis que la production vise aussi à sensibiliser les usagers occasionnels, notamment certains vacanciers. Pour l'instant, la DDTM ne peut pas s'appuyer sur des arrêtés jugés trop imprécis. Le rapport a montré que les amers cités sont bien identifiables, mais que des complications existent à cause de deux arrêtés portant le même nom et la même date, mais avec des amers différents. Ces ambiguïtés montrent que, dans certains cas, l'application des restrictions intervient avant même l'arrivée sur le terrain et peut durer très longtemps, ici plus de 60 ans.

Les fiches techniques qui suivent ne comprennent pas la pêche au bouquet ni la palangre, leurs échantillons étant trop faibles pour permettre une analyse comparative.

Ligne au mouillage

Nombre de pratiquants recensés

ZSC 17 /69

Descriptif de la pratique

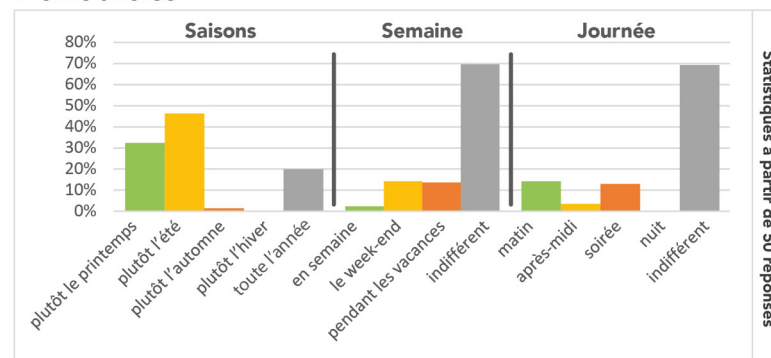
ZPS 50 /159

On ancre le bateau sur (ou légèrement en amont de) la zone à prospecter, puis on pêche à l'appât naturel avec des montages simples posés ou décollés du fond. Cette pratique requiert un bateau & mouillage, un écho-sondeur/GPS (repérage de cassures, têtes de roche, épaves, veines de courant). Canes & moulinets.

Optionnel : sac à amorce appelé «groumé» (sardine broyée) les écailles à la surface attire l'Océanite tempête.

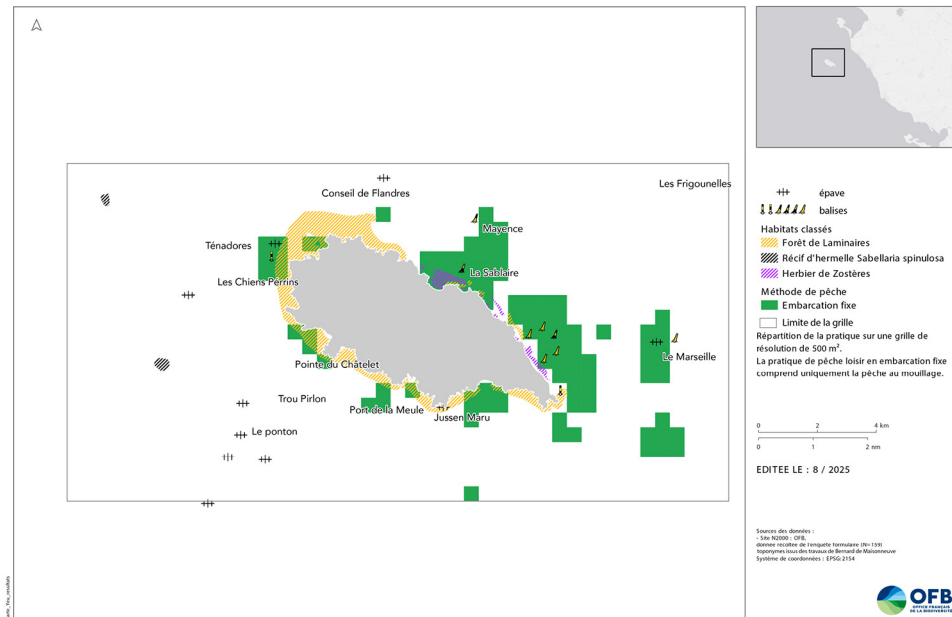
Environnement : n'ancrez jamais dans les herbiers de posidonie/zostère ; ciblez sable/vase/rochers nus.

Périodicité



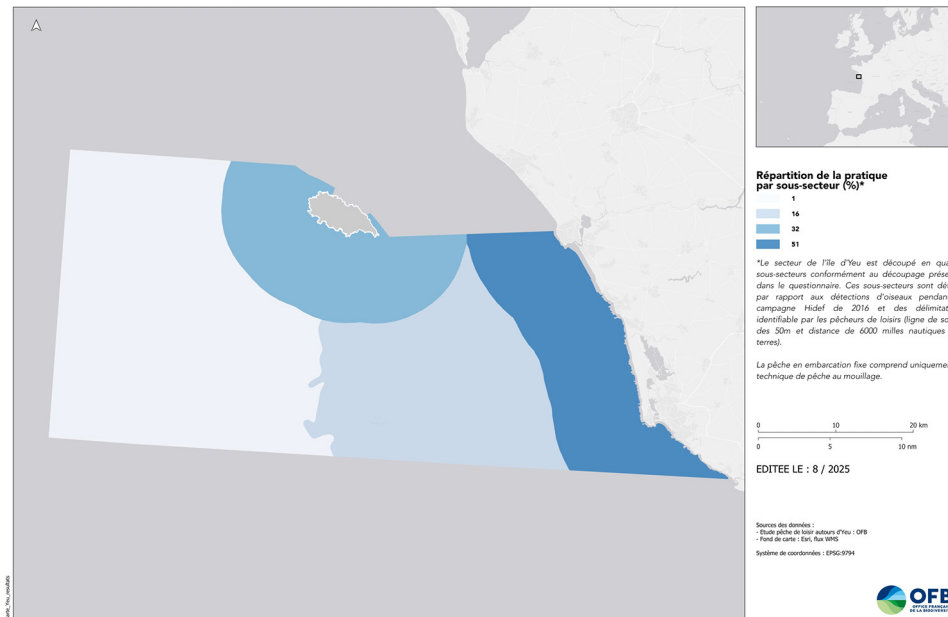
PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU

NATURA 2000 - Répartition de la pêche embarquée fixe et des habitats classés



SECTEUR DE L'ÎLE D'YEU

NATURA 2000 - Répartition de la pêche en embarcation fixe





Ligne au mouillage

Plutôt associé au groupe 2
(cf. partie 3.1.1)

Profil & expérience : Les répondants sont majoritairement des retraités. Embarcations & stockage : Les vedettes > 6 m dominant (41 %), devant les vedettes < 6 m (18 %). Les bateaux séjournent surtout au port à flot (65 %) et, plus rarement, sur remorque (30 %).

Rythme de pratique : La plupart déclarent 3-10 sorties (71 %). Les sorties durent en moyenne 5 h (médiane 4 h ; 2-12 h). Cette pratique a plutôt lieu à la belle saison et se partage chez les pêcheurs du groupe 2 avec la pêche à la dérive ou à la traîne.

Relations avec les autres usages : Les répondants jugent les relations bonnes avec les pêcheurs de loisir (88 %), plutôt bonnes avec les pêcheurs professionnels (53 %) et conflictuelles à 12 %. Ils décrivent des relations bonnes avec les plaisanciers (75 %) et conflictuelles à 13 %. Les interactions avec les jet-skis sont parfois conflictuelles à 25 %.

Saisonnalité : La pratique se concentre du printemps à l'été. Elle s'intensifie en été. Plutôt axée en soirée ou le matin ; le moment de la semaine semble largement indifférent. Cela répond à la majorité de retraités dans la pratique, qui sont des profils avec une plus grande disponibilité.

Zones les plus fréquentées : Les sorties se concentrent sur la façade est/sud-est, de 0 à 2 km du rivage, avec des foyers au sud (Pointe du Châtelet – Meule) et des présences à l'ouest (Ténadores, Chiens Périns) et au nord (Conseil de Flandres), de façons plus discontinues.

Profil & expérience : Les répondants ont montré un très faible retour sur cette pratique. Embarcations & stockage : Les pratiquants utilisent des canots/pêche-promenade et des vedettes.

Rythme de pratique : Les sorties se concentrent sur des fréquences importantes, supérieures à 30/an, allant jusqu'à 100/an, pour les faibles résultats obtenus. Les sessions durent en moyenne 2 h 30 et sont régulières.

Relations avec les autres usages : Non renseigné.

Période de pêche : Ces pratiques s'échelonnent sur toute l'année. Les pêcheurs les plus disponibles sortent régulièrement. Les arts dormants (casier, filet, palangre) exigent une pose puis une relève : cela peut faire deux sorties, mais, quand c'est possible, la pose et la relève sont regroupées sur une même sortie pour limiter les déplacements, surtout pour les casiers (relève typique sous 24-48 h, d'après les retours d'entretien).

Saisonnalité : La période de pêche est davantage relative aux conditions météorologiques. Le profil retraité rend les usages très disponibles pour cette pêche. La saisonnalité va du printemps au début de l'automne, avec une régularité sur la semaine.

Zones les plus fréquentées : Les cartes ne font pas la distinction entre les engins professionnels et les particuliers. Les poses se concentrent sur l'arc nord/nord-est et le cap sud-est. Les filets se trouvent davantage dans les zones de courant vers la Pointe des Corbeaux ou les Roses. Les casiers autour des têtes de roches ; un nombre important est observé entre la plage des Roses et Ker Chalon.

Casier&Filet

Plutôt associé au groupe 1 et 4
(cf. partie 3.1.1)



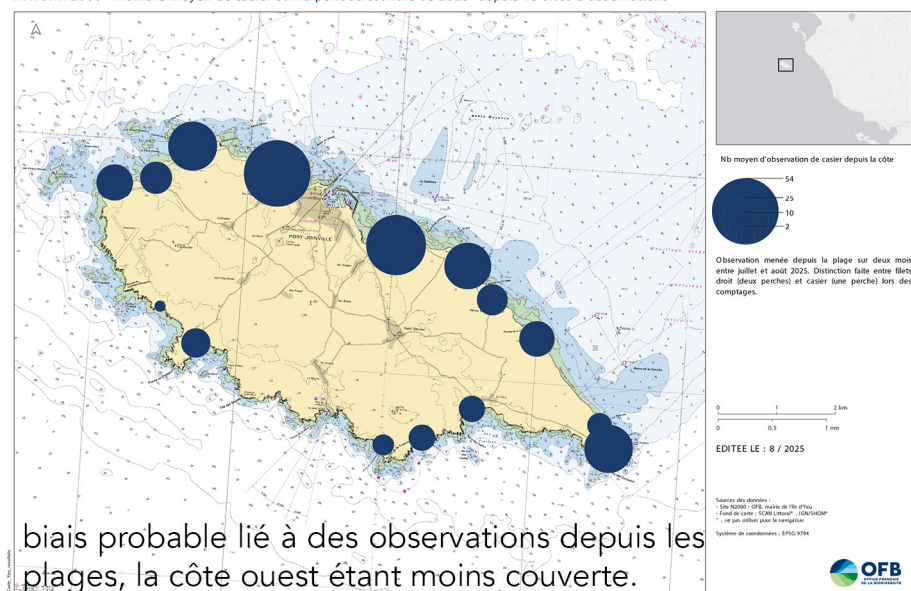
Casier

Nombre de pratiquants recensés 14 /159

Descriptif de la pratique : Le casier appâté se dépose au fond pour capturer des crustacés. La pratique comprend la capture des appâts, la pose des engins et des relèves régulières. La signalisation par perche à fanion plutôt que des bouées qui améliore la visibilité et limite les accrochages.

Conseils environnementaux : Éviter toute pose sur les herbiers de zostères/posidonies ; privilégier sables ou rochers nus. Plomber l'orin pour supprimer les boucles flottantes et maintenir les engins au fond. Sur casiers, équiper un panneau de fuite biodégradable ou un maillon faible pour libérer les captures en cas de perte; relever en 24–48 h pour réduire mortalité et prises accessoires. Sur filets, garantir une immersion totale et s'abstenir à proximité de colonies ou rassemblement d'oiseaux marins. Vigilance sur les herbiers de zostères au Sud-Est en cas de fort vent limité les engins ou à minima prévoit une gueuse ou en sinité la dérive et l'arachage des herbiers.

PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Nombre moyen de casier sur la période estivale de 2025 depuis 15 sites d'observations



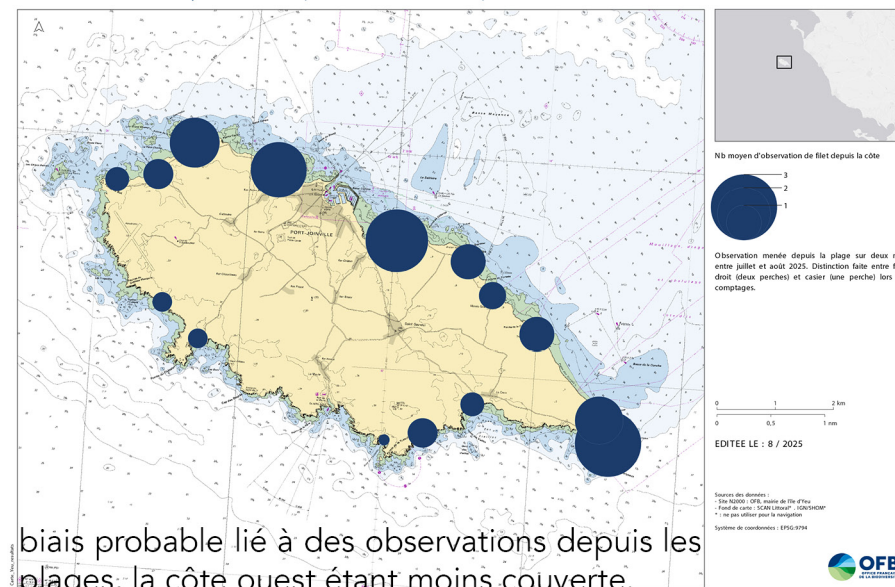
biais probable lié à des observations depuis les plages, la côte ouest étant moins couverte.

Filet droit

Nombre de pratiquants recensés 8 /159

Descriptif de la pratique : Le filet maillant se tend entre deux ancrs et se maintient par deux perches flottantes. Le maillage reste entièrement immergé et bien tendu pour éviter tout « ventre ». Les espèces non désirées se respectent et sont relâchées vivantes dès que possible.

PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Nombre moyen de filet sur la période estivale de 2025 depuis 15 sites d'observations



biais probable lié à des observations depuis les plages, la côte ouest étant moins couverte.

Nombre de pratiquants recensés	ZSC	13	/69
	ZPS	17	/159

Conseils environnementaux : Varier les postes pour répartir la pression et éviter la répétition sur les mêmes trous. Choisir une mise à l'eau et une sortie sur sable ou rocher nu afin d'épargner les herbiers.

Saisons

Période	Pourcentage
plutôt le printemps	35%
plutôt l'été	40%
plutôt l'automne	22%
plutôt l'hiver	0%
toute l'année	2%

Semaine

Période	Pourcentage
en semaine	1%
le week-end	19%
pendant les vacances	58%
indifférent	21%

Journée

Période	Pourcentage
matin	26%
après-midi	24%
soirée	8%
nuît	0%
indifférent	40%

Carte de la zone de pêche de la commune de Mayenne, France. La carte illustre les zones de pêche, les habitats classés, les points de pêche, et les limites de la grille de pêche. Les zones de pêche sont délimitées par des couleurs et des symboles : épave (bleu clair), balises (bleu foncé), habitats classés (jaune), forêt de Laminaires (orange), récif d'hermine *Sabellaria spinulosa* (vert), et herbier de *Zostères* (vert foncé). Des points de pêche sont indiqués par des triangles jaunes. Des zones sans embarcation sont marquées en bleu clair. La limite de la grille de pêche est indiquée par une ligne blanche. Des points de repère sont : Ténadores, Les Chiens Perrins, Pointe du Châtelet, Trou Pirlon, Port de la Meule, Jussien Maru, La Sablaire, Mayence, Conseil de Flandres, Les Frigounelles, Le ponton, Le Marseille, et Le ponton. Une échelle de 0 à 4 km est fournie. Une légende explique les symboles et les zones de pêche. Une note indique que la pratique de pêche depuis la côte et la chasse sous-marine sont interdites.

Legende :

- ++ épave
- /// balises
- Habitats classés
- Forêt de Laminaires
- Récif d'hermine *Sabellaria spinulosa*
- Herbier de *Zostères*
- Méthode de pêche
- Sans embarcation
- Limite de la grille

Répartition de la pratique sur une grille de résolution de 500 m.

La pratique de pêche depuis la côte et la chasse sous-marine.

EDITEE LE : 8 / 2025

Sources des données :
 - Site NADIR - OFB
 données recueillies de l'enquête annuelle (N° 120)
 géoréférencées sous des données de Brest de Météo France
 Système de coordonnées : EPSG:2154

OFB
 OFFICE FRANÇAIS
 DE LA PÊCHE
 MARITIME

55



Pêche sous-marine

Plutôt associé au groupe 1, 3 et 4
(cf. partie 3.1.1)

Profil & expérience : L'échantillon regroupe surtout des actifs (77 %). L'ancienneté moyenne atteint 20 ans (médiane 20 ; 1–40 ans ; n = 13). Les connaissances portent davantage sur les habitats, hormis la ressource. Du fait que cette technique s'opère dans la couche d'eau, l'efficacité de la pratique demande un niveau important et une connaissance locale, ce qui correspond davantage au groupe 1. Cependant, le groupe 3 peut être amené à utiliser cette technique pendant les vacances.

Embarcations & stockage : Les répondants sortent principalement sans embarcation (62 %) ou en semi-rigide (31 %).

Rythme de pratique : Les sessions durent en moyenne 3 h 30 (médiane 3 h ; 1–8 h). Le rythme est varié et dépend de la visibilité. Sur le continent, les possibilités de sortie sont restreintes avec les apports continentaux de sédiments, rendant l'eau plus facilement turbide. Elle s'organise, comme pour le reste, autour des marées, coefficients, courants, température de l'eau.

Saisonnalité : L'île d'Yeu est très appréciée par les pêcheurs sous-marins, car l'eau y est souvent plus claire que sur le continent et offre une plus grande plage de pratiques au long de l'année. La période la plus importante dans la pratique reste les vacances, avec une activité qui va du printemps à l'automne, avec une légère baisse de la pratique sur cette dernière. Le matin est privilégié, avec en second lieu l'après-midi.

Zones les plus fréquentées : Les mailles littorales dominent. Les secteurs de la Gournaise et des Sabias sont particulièrement pêchés. La pratique est conditionnée entre la pointe du Châtelet et le rocher du Grand Vilain au sud, et entre la pointe des Tamarins et la pointe des Broches au nord. Aux Sables-d'Olonne, la pratique est interdite sur le phare des Barges.

Profil & expérience : L'échantillon regroupe surtout des actifs. Sa maîtrise demande une grande technicité, en raison de la contrainte d'être limité à la terre et de ne pas avoir de vue sur le fond, ce qui correspond au groupe 1. La pratique est partagée par les groupes 3 et 4, qui trouvent un faible investissement et une facilité de mise en place lors de l'initiation à la pratique.

Embarcations & stockage : Les réponses indiquent « sans embarcation » dans 43 % des cas, puis vedette (29 %). Les personnes possédant une embarcation pratiquent donc plusieurs techniques, dont celle du bord.

Rythme de pratique : Les déclarations se répartissent entre plus de 10 sorties (43 %) et 5–10 sorties (29 %). Cette pratique facilement applicable permet une plus grande plage de sorties sur l'année. Elle s'organise, comme pour le reste, autour des marées, coefficients, courants, température de l'eau.

Saisonnalité : La pratique a lieu principalement en été, avec un début plus timide au printemps. Les sorties en semaine et les week-ends s'affirment davantage par rapport aux périodes de vacances. Le matin et la soirée ressortent dans les moments de la journée choisis pour cette pratique.

Zones les plus fréquentées : La façade nord & nord-est apparaît bien pourvue, notamment sur la côte nord-est ; l'est/sud-est montre des foyers autour des caps/anses ; quelques usages figurent au sud (Port de la Meule – Pointe du Châtelet) ; l'ouest reste plus épars.

Ligne depuis la côte

Plutôt associé au groupe 1 et 4
(cf. partie 3.1.1)



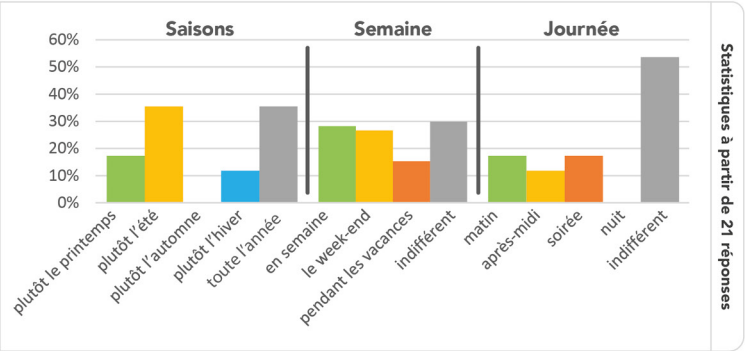
Ligne depuis la côte

Nombre de pratiquants recensés ZSC 7 /69
Descriptif de la pratique ZPS 21 /159

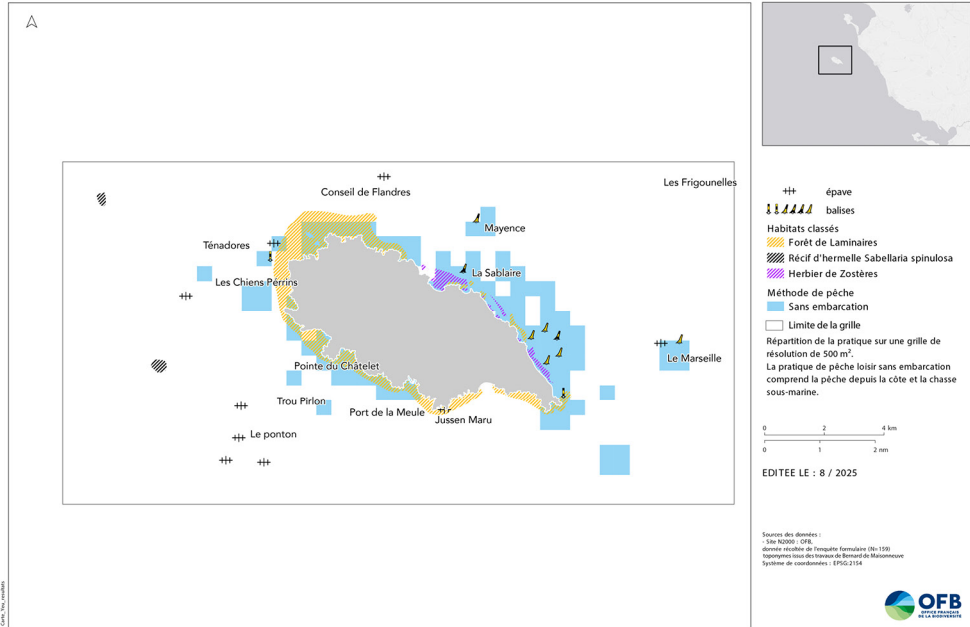
Descriptif de la pratique : Depuis le rivage, la ligne fait évoluer des leurres ou un appât naturel plombé pour prospector bordures, veines d’eau et ruptures de fond. Associé aux première approche de la peche en mer. Cette technique demande une grande technicité.

Conseils environnementaux : L’accès s’effectue par les sentiers balisés afin de limiter l’érosion des dunes et la dégradation de la végétation littorale. Des cris répétés ou un comportement agité d’oiseaux signalent un nid proche ; un éloignement immédiat s’impose pour éviter le dérangement.

Périodicité



PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Répartition de la pêche sans embarcation et des habitats classés



SECTEUR DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Répartition de la pêche sans embarcation

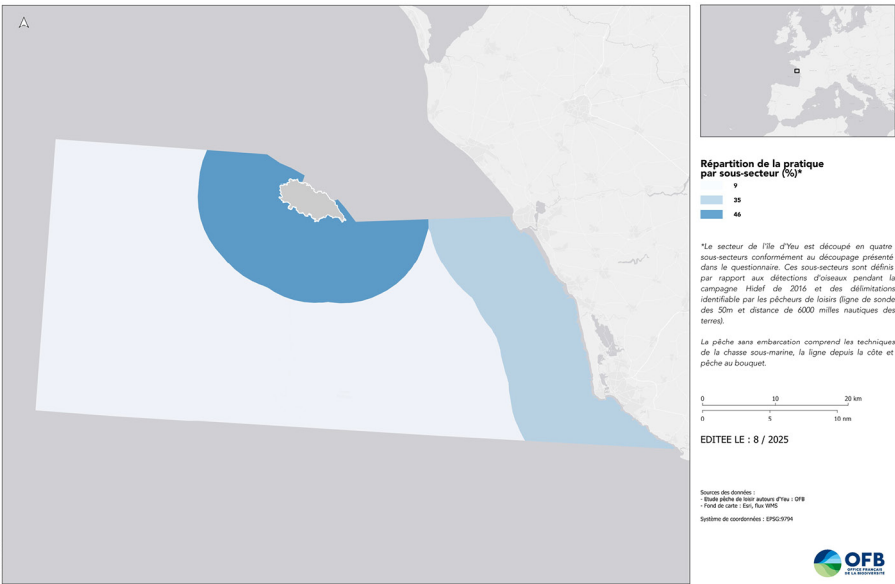


Illustration 15 : Fiches pratiques pêches3.jpg

Ligne à la traîne

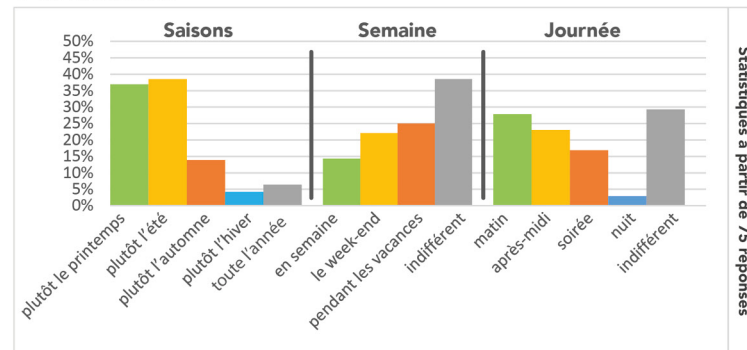
Nombre de pratiquants recensés

ZSC	23	/69
ZPS	75	/159

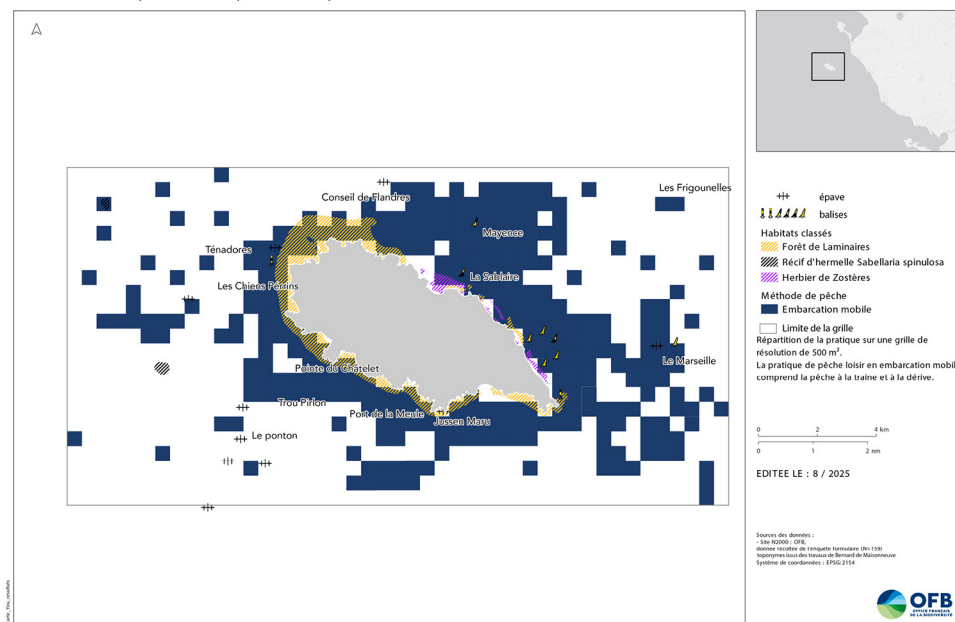
Descriptif de la pratique : L'embarcation tracte un ou plusieurs leurres/appâts pour couvrir la zone et intercepter des poissons actifs en pleine eau ou au-dessus du relief.

Conseils environnementaux : La présence d'oiseaux suiveurs impose la remontée des lignes affleurantes. Les sternes y sont peu sensible comparé aux goélands. Une chasse d'oiseaux se contourne par la périphérie, dans le sens du banc. Une capture accidentelle se gère en couvrant la tête avec un linge et en maintenant les ailes contre le corps. Une pince coupante est préconisée à bord.

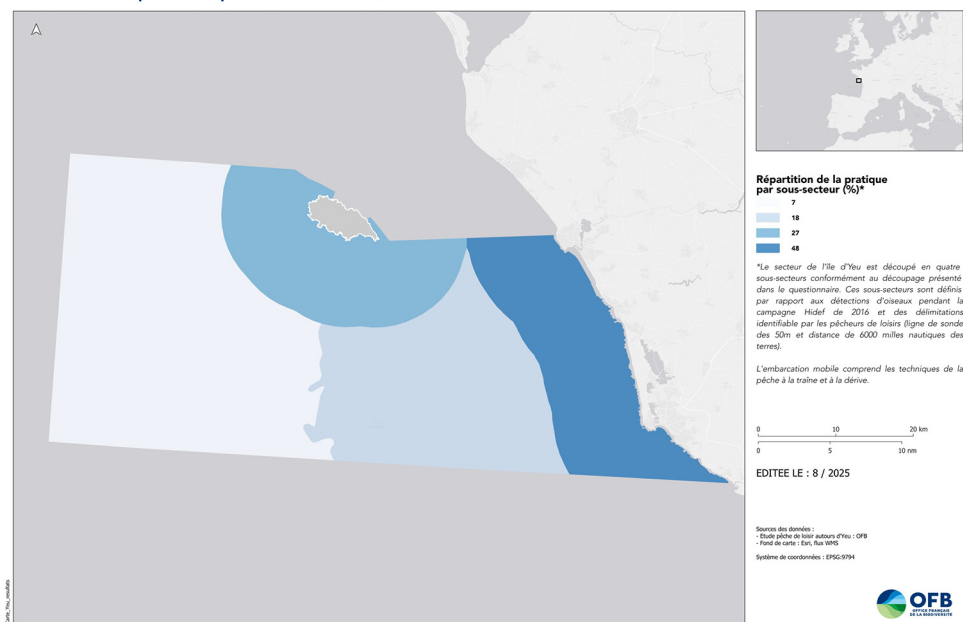
Périodicité



PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Répartition de la pêche embarquée mobile et des habitats classés



SECTEUR DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Répartition de pêche en embarcation mobile





Ligne à la traîne

Plutôt associé au groupe 3
(cf. partie 3.1.1)

Profil & expérience : Les répondants sont majoritairement des retraités (61 %). Leur ancienneté moyenne atteint 28 ans (médiane 30 ans ; 1-60 ans ; n = 23).
Embarcations & stockage : Les pratiquants utilisent surtout un voilier (39 %) ou une vedette (39 %). Les bateaux stationnent principalement au port à flot (78 %). Cette technique consomme beaucoup de carburant et s'oriente vers des embarcations comme le voilier. Ou lors de liaisons entre deux points, où finalement la pratique passe au second plan de la navigation.

Rythme de pratique : Les sorties se concentrent sur 5-10 fois/an (26 %) et 10-20 fois/an (22 %). Les sessions durent en moyenne 4 h 30 (médiane 4 h ; 2-12 h).

Relations avec les autres usages : Les répondants déclarent des relations bonnes avec les pêcheurs de loisir (74 %), les plongeurs (57 %) et les pêcheurs sous-marins (57 %). Ils jugent les échanges favorables avec les pêcheurs professionnels (52 %) et très bons avec les plaisanciers (87 %). Ils signalent des interactions souvent conflictuelles avec les jet-skis (52 %).

Saisonnalité : La ligne à la traîne ressort fortement au printemps et en été, moins en automne. Elle s'oriente davantage sur les week-ends et les vacances, avec quelques retours évoquant une pratique également en semaine. La matinée ressort comme le moment de la journée privilégié pour cette pêche.

Zones les plus fréquentées : Sur cette activité de pêche embarquée mobile, les zones de fréquence sont représentées comme un ensemble avec la pêche à la dérive. Les mailles couvrent largement le pourtour, avec une continuité marquée sur la côte nord. À l'échelle des sous-secteurs, l'est/sud-est constitue le pôle principal, devant le nord-ouest. Le sud reste peu concerné dès que la distance à la côte s'accroît.

Profil & expérience : Les répondants se partagent à parts égales entre retraités et actifs. Leur ancienneté moyenne atteint 19 ans (médiane 15 ; 2-55 ; n = 30).

Embarcations & stockage : Les pratiquants mobilisent surtout une vedette (60 %), puis un semi-rigide (27 %). Les bateaux stationnent principalement au port à flot (57 %), puis sur remorque (40 %). Les cales de mise à l'eau concentrent principalement cette activité.

Rythme de pratique : Les sorties se concentrent sur 10-20 fois/an (47 %) ; quelques intensités chiffrées (200, 140, 50). Les sessions durent en moyenne 5 h (médiane 4 h ; 1-12 h). Correspond plus au niveau 1 et 2.

Relations avec les autres usages : Les répondants déclarent des relations bonnes avec les pêcheurs de loisir (77 %), les pêcheurs sous-marins (60 %), les plongeurs (53 %) et les pêcheurs professionnels (57 %). Ils jugent les échanges favorables avec les plaisanciers (70 %). Ils signalent des interactions souvent conflictuelles avec les jet-skis (47 %). La part sans interaction est à prendre en compte dans les pourcentages.

Saisonnalité : La ligne à la dérive ressort principalement en été ; le printemps, dans une moindre mesure, est aussi une période pour cette pêche. Les week-ends et les vacances sont les moments où l'on retrouve le plus d'activité, principalement le matin. La concentration se fait au niveau des chenaux et des cales de mise à l'eau.

Zones les plus fréquentées : Sur cette activité de pêche embarquée mobile, les zones de fréquence sont représentées comme un ensemble avec la pêche à la dérive. Les mailles couvrent largement le pourtour, avec une continuité marquée sur la côte nord. À l'échelle des sous-secteurs, l'est/sud-est constitue le pôle principal, devant le nord-ouest. Le sud reste peu concerné dès que la distance à la côte s'accroît.

Ligne en dérive

Plutôt associé au groupe 1, 2 et 3
(cf. partie 3.1.1)



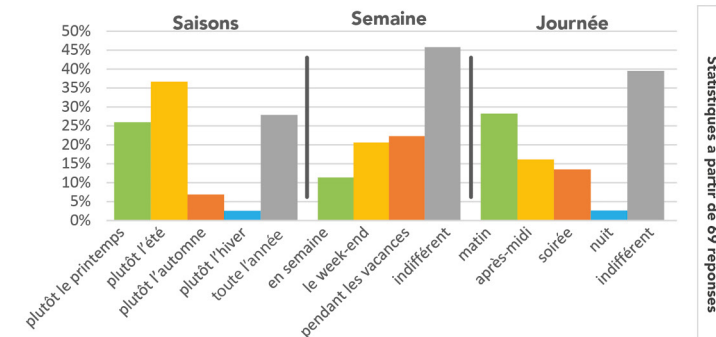
Ligne en dérive

Nombre de pratiquants recensés	ZSC	30	/69
	ZPS	69	/159

Descriptif de la pratique : L'embarcation dérive au vent et au courant, lignes à l'eau, afin de présenter des montages très légèrement posés ou décollés du fond. Une plombée faible maintient la ligne pêchante et réduit labourage ou accroches.

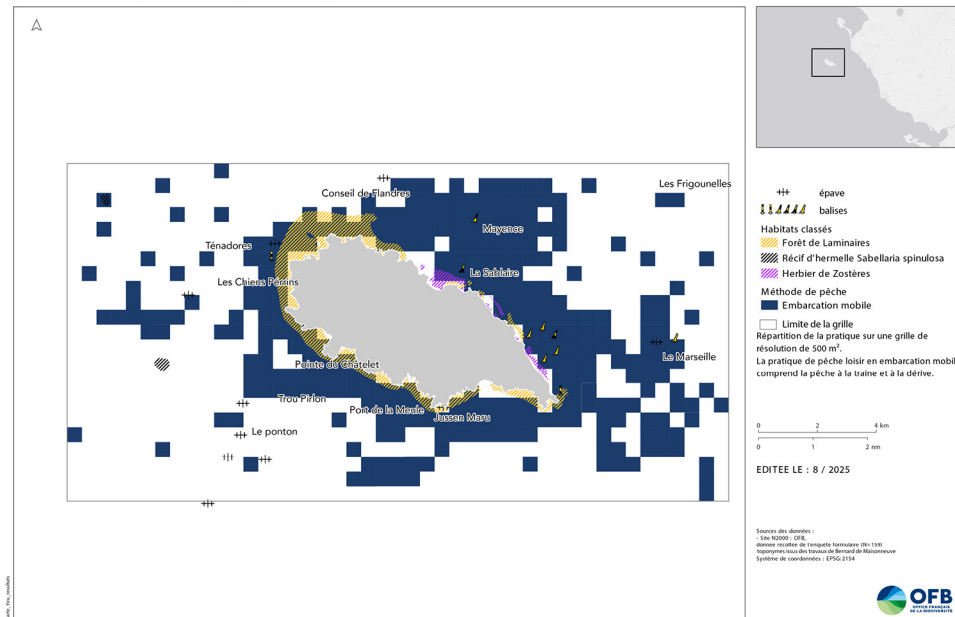
Conseils environnementaux : Éviter toute approche direct de chasses d'oiseaux, priorisé une dérive moteur au point mort sur la chasse. Ajuster la plombée pour limiter le contact avec le fond, préserver les habitats et limiter l'accrochage.

Périodicité



Statistiques a partir de 69 reponses

PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Répartition de la pêche embarquée mobile et des habitats classés



SECTEUR DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Répartition de pêche en embarcation mobile

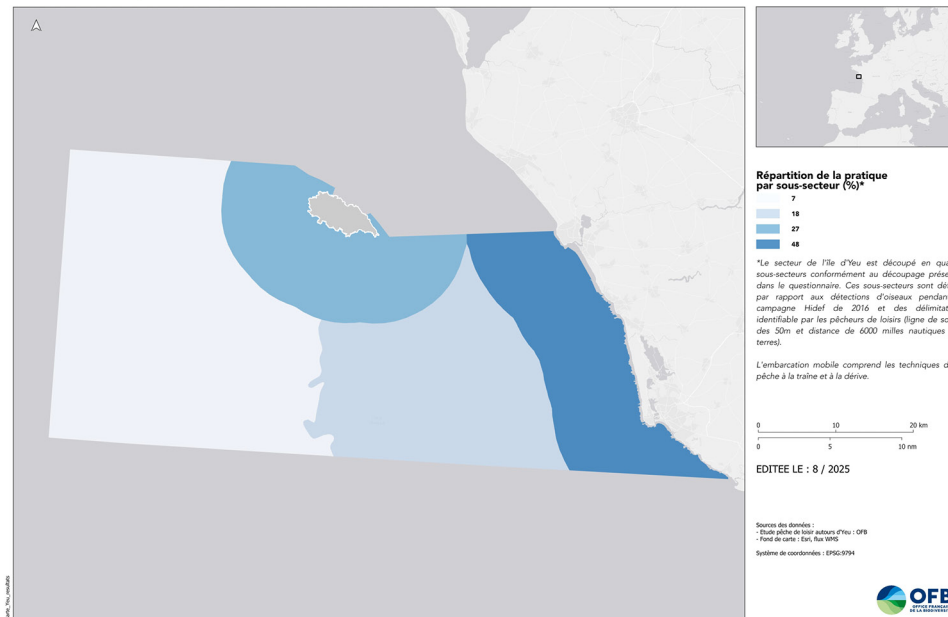


Illustration 17 : Fiches pratiques pêches4.jpg

3.2. Analyse des interactions environnementales et sociales

Les propos recueillis convergent vers un lien affectif et spirituel avec la mer, où la sortie en mer fonctionne comme une ressource de détente et d'« échappatoire ». Cette relation est également identitaire et culturelle : grandir sur le littoral (Vendée, Île d'Yeu) alimente une intériorisation de la mer, aujourd'hui investie autant comme espace de sport et de sociabilité que comme espace de respect du vivant (prévenance vis-à-vis des animaux, refus de la pollution). Les sensations rapportées, telles que la liberté d'action, le calme, l'altération du rapport au temps, la contemplation des paysages et de la faune, constituent des moteurs de l'engagement dans la pratique et structurent des routines (choix des fenêtres météo, horaires, modes de déplacement). Enfin, l'attachement au territoire apparaît comme un ressort central : observation quotidienne de la mer, connaissance fine des marées et des sites, plaisir de « faire le tour » et de redécouvrir l'île par ses angles, y compris pour celles et ceux qui naviguent peu. Ensemble, ces dimensions contribuent à façonner les spatialités et temporalités décrites précédemment et fournissent un cadre interprétatif pour comprendre les co-présences, les frictions potentielles et les arbitrages de gestion au sein des espaces Natura 2000.

3.2.1. Interactions identifiées entre pêche de loisir et environnement

Une tension structurante oppose, d'une part, une conscience écologique halieutique largement revendiquée par les pêcheurs de loisir, notamment dans les groupes 1, 2 et 3 (cf. partie 3.1.1), et, d'autre part, la mise en cause d'effets cumulés sur le milieu. La plupart disent prélever avec mesure, manipuler les poissons avec soin et ramener les déchets à terre. Pourtant, au-delà de l'« impression d'innocuité » liée à des sorties brèves et irrégulières, les récits décrivent une pression ressentie comme forte pendant les périodes d'affluence, notamment l'été, lorsque s'additionnent bateaux de promenade, pêche au leurre, casiers et filets ponctuels, auxquels s'ajoutent les pêcheurs réguliers (groupes 1 et 2) et la présence de pratiquants moins expérimentés (3 et 4). En somme, un partage de l'espace s'opère au confluent des groupes 1, 2, 3 et 4 sur la période de mi-juin à mi-septembre. Les déchets, comme les plastiques, fils de nylon, leurres souples et têtes plombées perdus, sont fréquemment qualifiés de fléau par les pêcheurs. L'enjeu est globalement bien perçu et assimilé. Cette notion, prédominante dans l'analyse de leurs propres perceptions, masque cependant les interactions avec des composantes extérieures à la ressource halieutique, telles que l'avifaune et les mammifères marins. Les habitats sont plus souvent mentionnés parmi les potentielles interactions. Ces composantes sont peu évoquées au premier abord chez les pratiquants des groupes 2, 3 et 4. Les groupes 1 et 2 sont plus disponibles à l'observation et à l'analyse fine, dans la mesure où leur activité, inscrite dans une routine, et les connaissances approfondies des techniques les autorisent à s'intéresser davantage aux éléments indirects de la pratique, à condition d'y être intéressés. Pourtant, la curiosité portée à leur égard est clairement identifiée après sollicitation sur le sujet lors des entretiens.

Dès lors, la perturbation des oiseaux marins est évoquée par les enquêtés, ainsi que les bonnes manières d'approcher une chasse d'oiseaux, mais elle tient davantage à l'intérêt de ne pas disperser le poisson qu'au dérangement occasionné aux oiseaux.

Et c'est peut-être sur ce tableau que doit se porter la communication des bonnes pratiques pour une meilleure cohabitation entre pêche de loisir et environnement, centrée sur la ressource. Au-delà des objectifs de 30 % d'AMP en France, peu parlants pour les usagers locaux, l'intérêt de préserver l'avifaune, les habitats et les mammifères tient davantage aux bénéfices que ces mesures auront sur la ressource. Cela demande, de la part de l'animation, une connaissance halieutique approfondie, qui peut être enrichie par la connaissance empirique des pêcheurs sur les pratiques, observations et analyses. Cet intérêt est davantage porté par les groupes 1 et 2, qui ont un ancrage territorial plus fort. De fait, contourner une chasse d'oiseaux, un îlot, éviter le dérangement des mammifères, préserver les herbiers de zostères peuvent se traduire respectivement par : éviter de disperser le banc de poissons ; préserver les oiseaux vulnérables au repos pour conserver leur rôle d'indicateurs de bancs de poissons ; favoriser la venue d'espèces comme le phoque gris en tant que prédateur du poulpe ; et, enfin, maintenir le bon état écologique des zostères pour les alvins. Ces exemples relèvent davantage d'une visée démonstrative que de réelles mesures à mettre en place, mais peuvent constituer des pistes d'exploration. C'est toute l'ambiguïté de la gestion concertée : chercher à initier des actions et des motivations communes en faveur d'une démarche de préservation.

Reprenant les interactions entre la pêche de loisir et l'avifaune, celles-ci ne sont pas perçues par la grande majorité des pêcheurs mais restent largement implicites. Ce constat repose sur la discordance entre les déclarations d'interactions dites inexistantes (88 %) et l'usage effectif des chasses d'oiseaux (80 %), signe d'une dissociation entre le recours aux indices biologiques et le sentiment « d'être en interaction ». L'appellation « interaction » comporte un biais, dans le sens où elle peut être perçue comme négative. De la même manière, le mot « impact » laisse entendre une possibilité de positif ou de négatif, mais il est plus couramment associé à une connotation négative. Généralement, la pêche à la dérive ou au mouillage interfère peu avec l'avifaune hors chasse ; la traîne s'effectue à allure lente ($\approx 2-3$ nœuds), ce qui laisse le temps de contourner les îlots d'oiseaux. Encore faut-il être conscient du dérangement et en capacité de l'identifier. Cette notion demeure faible chez de nombreux pratiquants. L'envol d'un groupe n'est pas spontanément interprété comme une interaction, alors que des espèces sensibles, en particulier le Puffin des Baléares, sont très craintives à l'approche (moins d'une centaine de mètres). En phase de digestion, il peut être forcé de régurgiter son alimentation pour pouvoir fuir. Les épisodes de dérangements répétés peuvent épuiser un nombre important d'individus et compromettre les macro-fonctionnalités de la zone, à savoir le maintien voire l'amélioration des 18 espèces d'oiseaux marins classées sur le site. Les entretiens montrent une réceptivité forte à l'information sur les pressions non perçues de leur usage : « Ah ouais. D'accord. Tu vois ça c'est le genre de chose qu'on veut savoir » ; « Si tu vois un oiseau que tu ne connais pas, tu te renseignes après ? » ; « Ouais, j'ai un petit

livre à la maison sur les piafs... Oui, un minimum. Il faut savoir ce qui se passe autour de nous ». Cette curiosité est surtout marquée chez les pêcheurs des groupes 1, 2 et 4 (cf. partie 3.1.1). Sur la compétence déclarée, 77 % des répondants se disent moyennement à assez capables d'identifier les oiseaux et 14 % « tout à fait ». Les espèces communes (mouettes, goélands, sternes, cormorans) sont bien connues ; des espèces aux aptitudes et morphologies particulières comme le fou de Bassan et le cormoran sont largement reconnues ; d'autres surprennent par leur présence sur le site d'étude (macareux moine, pingouin torda). Les jugements de valeur sont contrastés : cormorans et goélands sont jugés « voraces » par une partie des pêcheurs, au même titre que certains mammifères marins, tandis que d'autres soulignent la légitimité du prélèvement naturel (« au même titre que nous »). Des lacunes persistent pour des espèces moins identifiables, ressemblant à des espèces plus communes. C'est le cas du Fulmar boréal, du Puffin des Baléares et du Plongeon catmarin, respectivement confondus selon les entretiens avec une mouette, un goéland juvénile et un cormoran. 24 % déclarent ne pas connaître le Puffin et 37 % ne l'avoir jamais vu ; néanmoins, la description du vol suffit souvent, en entretien, à faire émerger un souvenir jusque-là non identifié, associé à des synonymes locaux comme « dindin » ou « pigouelle », malgré des difficultés de reconnaissance sur les cartes (cf. illustration n°9)

La pêche sur chasse demeure transversale à tous niveaux d'expérience : en moyenne, les pêcheurs consacrent $\approx$ 30 min « dans » la chasse et 85 % opèrent à proximité plutôt qu'au cœur ; 80 % sont prêts à modifier leur plan pour rejoindre une chasse jugée suffisamment importante par le nombre d'individus et la pluralité des espèces. Un code de conduite pour pêcher sur chasse est largement partagé par les groupes 1, 2, 3 et 4. Il s'organise ainsi : contournement de la chasse, approche en dérive sous le vent, proscription des traversées à haute vitesse qui « cassent la chasse » et perturbent fortement oiseaux et poissons. Cette préconisation, mentionnée lors d'une des restitutions de cette étude, a semblé couler de sens et même comique face à un public expérimenté. Mais ces habitudes ne sont pas forcément perçues par tous, notamment les groupes 3 et 4, mais également des usagers extérieurs à la pratique. Il est tout aussi important de valoriser les bonnes pratiques à mettre en place que les bonnes pratiques déjà existantes, ne serait-ce que pour fédérer la gestion sur des valeurs communes. Les entorses sont surtout relevées en été, attribuées à des pratiquants moins initiés, configuration d'usage 3 et 4. Certaines pratiques sont toutefois tolérées lorsqu'elles sont perçues comme peu intrusives. Plus précisément, les traversées à la voile et les progressions au moteur à allure très réduite à l'intérieur de chasses très étendues. Parallèlement, l'appareillage croissant des embarcations (détection de changements de substrat, imagerie de relief haute définition, échos de poissons) peut substituer partiellement la recherche d'oiseaux comme indice et diminuer l'intérêt porté à l'avifaune et à ses vulnérabilités. Le constat en est loin. Les chasses d'oiseaux restent un repère central, quel que soit le niveau d'expérience et l'équipement, comme indice de présence halieutique.

Un point spécifique concerne la pêche au filet calé/fixe sur l'estran. Bien qu'interdite à l'Île d'Yeu, sa persistance marginale est rapportée : l'attrait tient à l'absence d'embarcation et à une moindre dépendance à la fenêtre météo, privilégiée donc sur les périodes hivernales. Des captures accidentelles d'oiseaux plongeurs sont mentionnées une seule fois durant l'étude, avec l'exemple de trois cormorans en 40 ans. En hiver, ces oiseaux sont en période inter-nuptiale et se rapprochent des côtes pour trouver leurs zones fonctionnelles. Les espèces menacées impliquées sont les oiseaux plongeurs chassant sur la zone d'estran tels que le plongeon catmarin et les cormorans. Bien qu'interdite, la pratique n'est pas contrôlée sur place. Des pistes de réflexion sont proposées (partie 4) pour, au minimum, sensibiliser sur les interactions potentielles de la pratique avec l'avifaune.

Concernant les interactions avec le fond, celles-ci dépendent fortement du choix des techniques. L'intérêt des pêcheurs sur les aires de répartition des habitats est davantage tourné vers le relief, les courants et le fond marin. Pour les pêches à hameçon, la présence d'algues est généralement évitée : l'accrochage au substrat se traduit par des pertes de leurres ou de jigs coûteuses (≈ 1 à 10 € l'unité), et les forêts de laminaires sont fréquemment citées comme cassant les lignes, plus précisément le crampon algueux. Ces contraintes matérielles et économiques orientent les pratiquants vers des habitats moins peuplés ou vers des approches qui réduisent le risque d'accrochage. Ces habitats sont tout de même reconnus pour la ressource qui y vit. Lors des entretiens, les forêts de laminaires dites « Queue-Jeanne » portent un intérêt des pêcheurs, mais ceux-ci disent pêcher en périphérie de ces habitats. Une sortie de pêche en mer embarquée a montré que la prospection, davantage tournée vers le relief, ne prenait pas en compte la présence de laminaires. En pratique, la connaissance du fond s'opère dans l'action de pêche et en s'accrochant. Une cartographie des habitats intégrée à une bathymétrie de précision équivalente à Navionics (outil utilisé par la majorité des pêcheurs de loisirs) serait un outil gagnant-gagnant pour la pratique : gagnant du côté du pêcheur pour éviter de pêcher trop profond en présence de laminaires, et gagnant du côté de l'habitat, préservé des accrochages et des pollutions exogènes à l'état naturel.

Les herbiers de zostères, plus éloquents sous l'appellation posidonies, sont surtout concernés par les arts dormants. Cette pratique, davantage représentée par les groupe 1 et 2 (cf. partie 3.1.1) avec un ancrage territorial fort, nourrit quelques divergences. L'enjeu de cet habitat est fort (cf. illustration 3) et contribue à des mesures de sensibilisation, une interdiction au mouillage et des discussions avec les pêcheurs professionnels autour de la modification des engins de pêche pour continuer la pratique sur cet habitat. Au vu de sa répartition à l'échelle continentale, l'île d'Yeu constitue un *Eldorado* pour cet habitat. Les enjeux de protection déterminés à un niveau plus global sont parfois assortis d'agacement dans la pratique, qui observe à un niveau local une potentielle amélioration. Certains enquêtés soulignent que la pêche au casier et au filet sont des techniques anciennes qui n'ont jusqu'à présent pas fait disparaître les herbiers de zostères. Malgré cette profondeur historique, l'état de l'herbier est jugé à fort enjeu de conservation dans le [DOCOB](#) de la [ZSC](#). Le suivi de son évolution s'inscrit dans les mesures

N2000 engagé depuis 2008 (relevés Cartham) et d'un second relevé en 2017 qui montre une stabilité de l'aire de répartition. Les revendications face à de nouvelles mesures de protection ne prennent pas en compte la plus-value que représente cet écosystème pour la ressource. De manière générale, les échanges amènent à une baisse de la ressource halieutique, ou du moins à une diminution de la taille des captures. Le rôle fonctionnel des herbiers peut ainsi être mis en avant pour faciliter la perception de l'intérêt à maintenir des mesures en faveur de cet écosystème. Selon une synthèse communément admise (Conférence maritime régionale Méditerranée relative aux herbiers de posidonie), voici les avantages énumérés des herbiers de zostères : frayères/nurseries (habitat larvaire et juvénile), export de feuilles mortes au bénéfice d'autres écosystèmes, rétention/fixation des sédiments (eau plus claire, turbidité réduite), atténuation de la houle et des courants (protection du littoral), séquestration de carbone (blue carbon), production d'oxygène et amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre l'érosion (stabilisation des plages et des dunes par les banquettes), ainsi que des bénéfices socio-économiques (ressource halieutique, attractivité côtière). Ce cadrage, perçu comme audible par les enquêtés, fournit un levier de sensibilisation pour faire évoluer les pratiques vers une cohabitation plus favorable au vivant. Sans nier la contrainte technique vécue en situation et le constat in situ d'une évolution favorable de l'herbier, les mesures de sensibilisation peuvent donc être ramenées aux avantages vis-à-vis de la ressource halieutique et de la visibilité pour la pêche sous-marine, ainsi qu'en précisant bien la dimension plus large apportée derrière cet indice d'enjeu, pour permettre au pratiquant d'être entendu tout en maintenant les mesures préconisées dans un intérêt commun. La mise en place de gueuse lors de gros temps limite la dérive des casiers et l'arrachage des herbiers sur la région Sud-Ouest de l'île.

Concernant les récifs d'hermelles *Sabellaria spinulosa*, ils restent méconnus et peu attractifs pour la pêche de loisir ; les présentations cartographiques réalisées en entretien n'ont pas suscité d'adhésion, autant pour des raisons de connaissance du milieu que d'intérêt perçu pour la pratique. Les données collectées par le questionnaire ne montrent également pas de pratique sur leurs aires de répartition.

Au sujet des mammifères marins, les enquêtés décrivent une densification des observations de « dauphins », appelés également « marsouins » près des côtes. Ce constat est univoque, à l'inverse des explications avancées et de l'engouement sur le phénomène observé. En effet, cette évolution suscite des réactions tranchées : satisfaction chez certains, agacement chez d'autres. Du fait de la protection juridique de ces espèces perçue comme imposée « par le haut » (cf. partie 1.2.2) pour des prédateurs qui s'attaquent à une ressource dont la capture est, elle, restreinte (quotas, limitations). Ce ressenti alimente une impression d'incohérence entre les restrictions et interdiction de la ressource avec la protection de ses prédateurs, davantage portée par les groupe 2 et 3 (cf. partie 3.3.1). Il convient de rappeler que la protection des mammifères contribue au bon état des écosystèmes par la régulation trophique (phoque avec les poulpes par exemple), le rôle d'espèces sentinelles, ou encore les indicateurs d'état écologique. Cela justifie, au regard de l'écosystème, la mise en avant des bénéfices attendus dans la communications des mesures pour le maintiens des macro-fonctionnalités de la zone. Un

des membres de l'association [APPBM](#) a revendiqué le droit « aux activités humaines ». Deux avis sont principalement ressortis sur le sujet et parmi les pêcheurs. Le premier est qu'il y a trop de dauphins, l'autre que ces espèces partagent le même environnement et donc qu'il est normal qu'elles puissent s'y alimenter. Ceci étant, sur la compétence déclarée d'identification, le formulaire montre une aisance supérieure à celle rapportée pour l'avifaune : 67 % des répondants se disent « moyennement » à « assez » capables de distinguer les mammifères marins et 28 % « tout à fait ». Néanmoins, les entretiens révèlent des confusions taxonomiques récurrentes : 14/20 enquêtés disent « voir de plus en plus de marsouins », alors que l'exercice de jeu de cartes (cf. illustration 9) met en évidence une confusion fréquente entre marsouin et dauphin, ainsi qu'entre grand dauphin et dauphin commun, deux catégories souvent non distinguées au premier abord. En conséquence, les observations auto-rapportées du formulaire apparaissent peu fiables pour un traitement quantitatif précis. Malgré ces limites, les échanges laissent entrevoir une augmentation du dauphin commun, des marsouins peu observés (apparitions ponctuelles, souvent d'un seul individu), et un grand dauphin noté moins joueur et plus fuyant que le commun. Enfin, et bien que la fréquence perçue d'observation soit en hausse, seuls 10 % des répondants déclarent des interactions effectives avec ces mammifères.

3.2.2. Identification des enjeux conflictuels entre usagers

Ces tensions sont situées dans l'espace et dans le temps. La pratique demeure majoritairement côtière, à courte distance des ports vendéens du périmètre d'étude, et cible des structures de fond recherchées : têtes de roche appelées « patates » et ruptures pour le bar, laminaires pour le sar, herbiers et remontées d'eau pour les agrégations trophiques. Quelques hauts-fonds et plateaux jouent un rôle de foyers lors des pics estivaux ; le plateau de Rochebonne, bien que hors périmètre, constitue un attracteur ponctuel régulièrement mentionné. Les épaves forment également des points d'intérêt, notamment pour le lieu jaune, avec une attractivité très variable selon les sites, certaines étant clairement plus convoitées que d'autres pour la concentration halieutique qui s'y trouve, tels que le Marseille. Le recours généralisé aux applications météo-marées ainsi qu'aux sondeurs et à la cartographie des fonds accroît l'efficacité de prospection et de capture : cela améliore la sécurité et réduit les errances, tout en concentrant l'effort sur des secteurs limités lorsque les conditions sont favorables. D'autres procédés opportunistes existent, comme le repérage de bateaux de pêche-promenade pour se caler sur des « spots ». Les éléments rapportés ont été observés in situ le 19 août 2025 lors d'une prospection de Puffin de Baléares, un jour sans chasse d'oiseaux et où des regroupements de pêcheurs de loisir embarqués se sont formés autour des points mentionnés (≈ 1 autour d'une épave, ≈ 5 autour d'un bateau de pêche-promenade, ≈ 8 sur un haut-fond et ≈ 3 sur une tête de roche). Ce relevé ponctuel illustre des surdensités relatives plus qu'il ne prétend fournir une mesure généralisable.

La relation entre pêcheurs de loisir est bonne, avec des variations mineures entre pratiques (cf. illustrations 12 à 17). Le principal enjeu sur les tensions perçues tient au partage de l'espace marin. Cet espace a connu une augmentation importante de sa fréquentation au cours des dernières décennies. Le tourisme littoral y a grandement contribué, particulièrement par l'incitation à l'édification des infrastructures portuaires mais également dans la promotion et le développement des loisirs en mer. L'activité nautique et la plaisance, désormais structurantes des « territoires du nautisme », occupent des espaces autrefois dévolus aux activités professionnelles. La coprésence d'usagers aux compétences et aux attentes hétérogènes, avec une intensification saisonnière, accroît les interactions et les frictions à l'échelle côtière. Cette reterritorialisation par le nautisme est largement documentée à l'échelle nationale et éclaire le cas d'étude : elle souligne à la fois le rôle identitaire des pratiques de loisirs et la faiblesse d'un pilotage unifié, source d'initiatives dispersées sur les rivages français (Bernard, 2016).

L'intensité saisonnière constitue donc un premier mécanisme conflictuel. Les documents d'impact relatifs au parc éolien Yeu-Noirmoutier, indépendamment des résultats de cette étude, objectivent un « pic » estival durant lequel « l'activité de plaisance est maximale », ce qui oblige les aménageurs à décaler les opérations pour éviter la haute saison. Autrement dit, la massification des usages de loisir n'est pas qu'une perception d'enquêtés : elle se lit dans les calendriers opérationnels et les mesures d'évitement (BRLi, 2017-2018). Cette densification se greffe sur une transformation sociétale plus profonde, visible à l'échelle départementale : en Vendée, près d'un quart du parc de logements relève des résidences secondaires/occasionnelles ($\approx 23-25$ % selon les années), indice d'une pression récréative et résidentielle qui diffuse sur l'ensemble du littoral. Cette tendance est démultipliée sur l'île d'Yeu qui compte environ 4 000 résidences secondaires, soit 2/3 des habitations (INSEE, 2025). Parmi ces afflux, les configurations d'usages 3 et 4 (cf. partie 3.1.1) sont davantage présentes et partagent l'espace de pêche avec des pratiquants plus réguliers, associés en partie aux groupes 1 et 2.

Le second mécanisme tient de fait à la cohabitation de pratiques des pêcheurs moins expérimentés avec des plus expérimentés. L'« enjeu conflictuel » des débutants ne se réduit ni au partage de la ressource, ni aux supposées incivilités ; il tient à l'articulation, dans un même temps court, d'une croissance des usages inégalement compétents et d'un changement régulier des réglementations de la pratique. Les situations d'apprentissage, « comprendre » pourquoi relâcher un homard hors maille ou une femelle grainée, lire une zone de nourrissage de sternes et y renoncer, interpréter la route d'un fileyeur/palangrier/caseyeur ou d'autres professionnels en activité, tous ces éléments pèsent ici davantage que l'empilement d'exigences. Sur ce point, les travaux de philosophie de l'éducation invitent à doter les pratiquants de « boussoles » (repères d'action robustes) et de « cartes » permettant de se conduire en mer, sans renoncer à l'autorité du « principe de réalité » (Fabre, 2011). C'est précisément ce qui rend crédible, aux yeux des acteurs locaux la cohabitation : un socle d'interdits lisibles (ex. rejet

des femelles grainées) et des méthodes d'ajustement situées (ex. signaux d'évitement des îlots d'oiseaux, règles de « priorité » autour des engins), adossés à une surveillance proportionnée. L'application Nav&Co du [SHOM](#), en partenariat avec l'[OFB](#) conduit vers cette démarche.

Un autre point de tension est la cohabitation entre pêche plaisance et pêche professionnelle. Les frictions les plus récurrentes sont rapportées aux abords des ports, dans les chenaux, ainsi que sur certains plateaux côtiers, failles et autres singularités bathymétriques où se superposent dérive, traîne, casiers et engins professionnels. Du côté des plaisanciers, les témoignages évoquent des lignes coupées, des distances de sécurité jugées insuffisantes et, ponctuellement, des manœuvres perçues comme intimidantes, principalement dans les configurations d'usage 2 et 3 (cf. partie 3.1.1). Ce constat est moins marqué sur le secteur de l'île d'Yeu, où les professions maritimes sont, ou du moins ont été, très présentes dans le cercle proche des pratiquants de loisirs. Du côté des professionnels, sont pointés des comportements imprudents ou irrespectueux, avec des conflits d'usage lors du chalutage pélagique ou au moment de déposer ou relever les engins dormants, ou encore les palangres à la dérive. La coupure de lignes professionnelles n'a pas été signalée sur le périmètre étudié, mais elle l'a été plus au nord (secteur du Croisic). La qualité de la cohabitation varie sensiblement d'un port à l'autre, en fonction des configurations locales et du rôle des clubs dans l'apaisement ou l'excitation des conflits ; ce point appelle donc nuance. Ces épisodes s'accroissent en haute saison, lorsque la densité d'embarcations est à son apogée. La revente illégale ou la recherche de volume ostentatoire, rapportées comme marginales au sein même des pêcheurs de loisir, entretiennent la défiance et pèsent symboliquement sur les relations inter-usagers. Ce point de tension, prédominant dans les discussions de courte durée, semble souligner un aspect fondamental des tensions liées au partage de l'espace maritime. Cependant, sur 159 réponses et 20 entretiens poussés d'une heure environ, le constat met en évidence une conflictuosité limitée, avec en moyenne 13 % des pêcheurs de loisir en conflit avec la pêche professionnelle et une revendication sommaire des conflits avec la pêche professionnelle.

En revanche le point de tension qui est davantage ressortie dans le questionnaire concerne les jet-skis. En effet, les frictions d'usage avec les jet-skis sont fréquentes : 33 % déclarent « pas d'interaction », 14 % de « bonnes relations », mais 53 % se disent en conflit. Les griefs de la partie libre du questionnaire portent sur le bruit, des incivilités (slalom entre bateaux en pêche) et des comportements jugés « immatures » (faire décoller des îlots d'oiseaux « pour s'amuser »). Pourtant, cette pratique est en grande partie encadrée par des professionnels qui guident les groupes en saison estivale. Des mesures de sensibilisation sur les règles de cohabitation auprès de ces acteurs pourraient améliorer les rapports sur l'eau.

De ces constats découlent trois foyers de tension récurrents, relevés par l'enquête et cohérents avec les analyses des conflits d'usage littoraux (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013). D'abord, la concurrence de fait pour des micro-espaces à forte valeur halieutique (hauts-fonds, couloirs de chasse sous-marine, bordures de plateau) où la juxtaposition de techniques (traîne légère, jigging, mouillage de casiers,

pêche sous-marine et autres) multiplie les risques d'interférences matérielles (casiers coupés ou accrochés, lignes croisées) et les face-à-face. Ensuite, une confusion des mesures environnementales, nourrie par le feuilletage des règles (tailles, quotas, statuts des espèces, zones sensibles pour les oiseaux/mammifères), par l'idée très ancrée chez certains que « les lois ne sont pas cohérentes », et par la perception asymétrique des risques. Les nuisances visibles (pic de fréquentation, « débarquement » estival, leurres et têtes plombées perdus) sont très présentes dans les échanges, tandis que les effets diffus (dérangement de la faune, rinçage du bateau à l'eau douce en période de restriction) sont sous-estimés (Slovic, 1987).

L'essentiel est que les conflits identifiés ressortent d'un petit nombre de situations typiques : surfréquentation estivale de secteurs attractifs, voisinage rapproché d'engins et de techniques, divergences perçues dans l'application des règles. Ils se jouent autant dans la matérialité des pratiques que dans la manière dont les usagers évaluent réciproquement leur légitimité face aux réglementations. Les développements relatifs aux dispositifs de régulation, à leur acceptabilité et aux voies de médiation sont traités dans la partie 4.

4.3 La mer est un espace de liberté fondé sur des « bonnes conduites » et un usage partagé. Les matériaux recueillis montrent qu'une large part des usagers conçoivent la mer comme un espace de liberté, où l'autonomie prime, mais où cette liberté est tenue par des « bonnes conduites » implicites : éviter d'arracher les herbiers en mouillant sur sable, contourner les chasses d'oiseaux et approcher sous le vent, ne pas « casser » une chasse en traversant à vive allure, maintenir des distances autour des engins et des zones de travail, respecter les priorités dans les chenaux, ramasser les déchets et limiter les pertes de matériel. Ces repères, transmis par socialisation locale et par l'expérience partagée, dessinent un régime de cohabitation à bas bruit qui rend possible l'usage conjoint des mêmes lieux et maintiennent le caractère « plaisant » et « ressourçant » de l'espace marin. Cette grammaire du « bien faire » apparaît toutefois située et fragile. Elle fonctionne d'autant mieux en périodes creuses, lorsque la fréquentation est modérée et que le partage de l'espace maritime reste stable. À l'inverse, elle se délite lorsque surviennent des surdensités relatives (été, abords de ports, hauts-fonds/épaves) et l'arrivée de pratiquants peu familiarisés aux codes maritimes, ce qui multiplie les malentendus et expose à des frictions. Dans ces moments, l'idéal d'« espace libre » tient à la capacité collective à réactiver les bonnes conduites et à rendre visibles. Cependant, les groupes 3 et 4, peu fédérés et faiblement ancrés territorialement, peinent à s'approprier ces « codes ». Tout l'enjeu réside alors dans la pédagogie et les moyens de sensibilisation de ces pratiquants, ainsi que dans la répétition de l'apprentissage face au renouvellement constant des pêcheurs estivaux appartenant aux groupes 3 et 4. Cette lecture est fondée sur des récits situés ; lorsqu'il est question de « hausse » des frictions ou de « pics » de fréquentation, il s'agit d'une approche qualitative complétée par le questionnaire qui montre la saison estival comme favorisée par les usagers à 45%. Ces

approche offrent un cadre d'analyse pour la suite du mémoire : si l'hypothèse trois tient, alors le levier prioritaire n'est pas d'opposer « liberté » et « réglementation », mais d'outiller la liberté par des repères de bonne conduite co-construits, localisés et compréhensibles, afin de soutenir un usage partagé du territoire marin.

3.3. Synthèse des perceptions et attentes

3.3.1. Ressentis des usagers vis-à-vis des réglementations potentielles

Le premier constat lors de la prise en main de l'étude et des présentations auprès des acteurs locaux a été le manque d'informations et l'incompréhension des objectifs autour de N2000 en mer. Le constat le plus marquant demeure le nombre de pêcheurs découvrant, à l'occasion de l'étude, que leur pratique se déroulait au sein d'un site N2000. Cet élément atteste de la faible perceptibilité d'un territoire immatérialisé et d'une attention limitée pour l'existence de ces AMP, du fait d'objectifs, de limitations et de modalités peu lisibles. La communication associée à l'enquête a, ce faisant, constitué un vecteur de sensibilisation et un facilitateur d'interaction via la sollicitation d'un réseau de contacts autour du milieu associatif, portuaire et des collectivités territoriales sur la thématique de la pêche de loisirs.

L'appellation « N2000 » est largement connue des usagers, sans pour autant qu'ils y voient une utilité. La confusion avec les mesures des sites terrestres est fréquente. Cette confusion peut même fermer le dialogue autour du sujet, car certaines mesures plus restrictives ont pu être vécues négativement par des pêcheurs de loisirs à terre. Les données du questionnaire confirment ce décalage. À la question fermée « Avant aujourd'hui, connaissiez-vous l'existence de sites N2000 en mer en Vendée ? », 55 % des répondants déclarent connaître ces sites, 45 % les découvrent avec le questionnaire. Parmi les « connaissant-es », environ la moitié (≈ 26 % du total) en ont simplement entendu parler sans pouvoir en citer les noms, tandis que 16 % identifient les deux sites où ils pêchent. Cette connaissance découle, pour les entretiens, des trajectoires socioprofessionnelles (anciens marins, fournisseurs d'articles de pêche, communiquant en pêche de loisir).

La différenciation entre mesures N2000 et réglementations nationales ou locales montre une incertitude persistante, matérialisée par une forte part de non-réponses (NSP 38 %). Cette confusion est largement partagée, avec 85 % d'accord parmi les réponses exprimées. Un sentiment d'insuffisance ressort également quant au niveau d'information sur les mesures en vigueur. Les réponses exprimées s'orientent majoritairement vers un manque d'information. Le constat sur la connaissance et les confusions autour de N2000 joue également un rôle dans l'appropriation des outils et dans l'intérêt perçu de ces AMP.

Parmi elles, la gestion intégrée reposant sur des mesures de concertation constitue le cœur de l'animation des sites N2000, avec la volonté affichée de concilier usagers et environnement. Les dispositifs de concertation sont pourtant décrits par une partie des interlocuteurs comme insuffisamment crédibles. Au-delà du périmètre N2000, l'argumentaire des échanges à ce sujet se recentre fréquemment

sur le parc éolien en mer d'Yeu-Noirmoutier (EMYN). Une partie des pêcheurs de loisirs opposés au projet ne s'est pas sentie écoutée dans les décisions issues des concertations. L'importante communication du parc autour des bénéfices environnementaux annoncés n'ébranle pas le positionnement des contestataires. Pour cause, l'évocation d'une gestion concertée ou la demande de participation à cette étude dans le cadre du périmètre N2000 ravivent, chez certains usagers, le sentiment de n'avoir pas été entendus par le passé, entravant la discussion des mesures et la motivation à faire entendre leur pratique pour cette enquête. La mise en parallèle de l'impact environnemental de la pêche de loisir et de celui attribué au parc dans les enjeux N2000 minimise dans les échanges l'importance accordée à la mesure du site. En particulier lorsque les arguments portent sur des effets difficilement observables à court terme. Notamment les risques de contamination aux métaux lourds de l'eau par les anodes, associés aux effets d'agrégation de faune (« effet récif »), ou encore les couloirs de migration des oiseaux passant sur le parc, font l'objet d'attentes fortes de clarifications documentées. Ces éléments relèvent d'une expérience de terrain et d'une perception ancrée dans le contexte local. Ils n'épuisent pas la diversité des positions, mais illustrent la manière dont des controverses adjacentes peuvent brouiller la lecture des objectifs N2000 et constituer des points de divergence lors des échanges sur une gestion dite concertée.

Les commentaires ouverts issus du questionnaire apportent un accès direct au ressenti des pratiquants vis-à-vis des réglementations potentielles. Les attentes portent d'abord sur l'équité des règles et la cohérence inter-statuts. Reviennent de manière répétée des demandes d'alignement des tailles minimales, des périodes de fermeture et des quotas entre plaisance et pêche professionnelle, avec des propositions de quotas annuels plutôt que journaliers en pêche de loisir, et des suggestions de calibrage espèce par espèce. Ce registre s'accompagne d'un rejet de l'asymétrie perçue (« restrictions concentrées sur la plaisance ») et de signalements d'infractions supposées (« poissons sous-taillés en vente », « lignes de fond non sélectives »), d'où une attente d'explicitation claire de ce que N2000 apporte pour la ressource halieutique. L'important ici est de rappeler que les directives Oiseaux et Habitats, Faune et Flore qui régissent les sites N2000 ne prennent pas en compte la dimension halieutique et n'ont donc pas de lien direct avec les problématiques propres à la thématique étudiée, bien que présentes et entendues tout au long de l'étude.

La protection des habitats et des cycles biologiques constitue un deuxième axe. Nombre de contributions préconisent la protection des frayères (hiver-printemps) comme les herbiers de zostères, la création de réserves marines côtières, la rotation de zones ouvertes à la chasse sous-marine pour répartir la pression, voire des réserves intégrales où actuellement une seule technique est prohibée (cantonement à crustacés de l'île d'Yeu et phare des Barges). L'interdiction du chalutage, à minima dans les 6 milles et a fortiori en aires protégées, est fréquemment avancée, au motif d'un impact jugé non sélectif. Plusieurs répondants proposent, pour la plaisance, une limitation des engins (casier,

palangre, filet) au profit de techniques considérées comme plus sobres (leurres, appâts), bien que des limitations existent déjà pour ces pratiques. Ces propositions rejoindraient davantage sur contrôle effectif et l'application des lois.

L'évocation des contrôles traverse l'ensemble des entretiens. Les contributions pointent un déficit de contrôles, des dépassements de quotas, des passages trop proches du rivage ou des zones supposément interdites. Ce fait est à nuancer en fonction des secteurs. Des pêcheurs à Saint-Gilles-Croix-de-Vie mentionnent être très souvent contrôlés (« je suis plus contrôlé en mer qu'en voiture »), alors qu'à l'Île d'Yeu, une plus grande liberté est rapportée avec des pratiques interdites observées, notamment le filet calé/fixe vers le secteur de la Gournaise. Cela laisse penser, dans le discours de certains pratiquants, que ces techniques, bien qu'interdites, sont tolérées. Des pistes sont avancées : renforcement des inspections, recours à des outils de traçabilité (type AIS) pour objectiver les comportements, et, pour la plaisance, un permis de pêche afin de connaître les effectifs réels et de fonder des suivis plus robustes.

Les observations sur la ressource alimentent des propositions ciblées : fermetures saisonnières sur zones de reproduction (ex. plateaux, têtes de roche), quotas étendus à d'autres espèces. L'information et le dialogue apparaissent comme des conditions décisives. Le manque de communication est régulièrement cité (« information seulement via la presse locale », « N2000 perçu comme inexistant »), de même que le manque de dialogue entre usagers. Les canaux jugés efficaces sont identifiés : médiation sur pontons, envois par associations et ports, supports pédagogiques sur le respect des chasses d'oiseaux et des mammifères marins, rappels des gestes à faible impact et des zones sensibles.

Ces expressions directes illustrent clairement la trame dégagée par le questionnaire. La confusion et le manque d'information apparaissent comme surreprésentés. L'adhésion aux objectifs de préservation est réelle, tout comme l'ouverture conditionnelle à des mesures lisibles et adaptées au terrain. La traçabilité et le maintien de l'intérêt des mesures restrictives sont primordiaux pour répondre aux interrogations, même ponctuelles, des usagers et pour espérer une réelle implication de leur part. À l'inverse, un déficit de transparence discrédite la mesure : elle est alors perçue comme hermétique et devient plus difficile à accepter lorsqu'elle impose des contraintes directes aux usagers. Enfin, l'accessibilité aux ressources législatives atténue le sentiment d'une réglementation imposée d'en haut, avec des décisions sur lesquelles les citoyens manquent de visibilité. Notamment pour les cantonnement des Barges et du Grand Phare, où les citations des arrêtés sont accessibles.

3.3.2. Pratiques acceptables socialement et environnementalement

Pour l'appréciation des mesures potentielles, les jugements apparaissent nuancés mais globalement ouverts. Les retours du questionnaire rapportent, parmi les réponses exprimées sur les mesures adaptées à la réalité du terrain, une tendance à l'accord, avec toutefois une indécision très élevée (NSP 55

%). L'affirmation « les mesures N2000 permettent de préserver le patrimoine marin » obtient un large soutien, avec trois quarts d'accord (76 %) parmi les répondants qui se prononcent. L'affirmation « l'impact de N2000 sur la pratique » partage un avis peu tranché, accords et désaccords s'équilibrant.

Pour les mammifères marin ainsi que l'avifaune, les résultats convergent vers un noyau de pratiques de « non-dérangement » à leur égard. Les répondants décrivent des conduites fondées sur la réduction de la vitesse, du bruit et le maintien d'une distance de courtoisie (envols, fuite, agitation). Ces repères sont cohérents avec les chartes locales diffusées par les parcs naturels marins, qui prescrivent explicitement une navigation prudente et silencieuse au voisinage de la faune sensible. L'alignement entre ce que disent faire les usagers et ce que recommandent les gestionnaires constitue un élément clef d'acceptabilité. Sur le plan pratique, les réactions d'évitement mentionné à l'approche d'oiseaux en activité de chasse (changement de trajectoire, diminution de régime moteur) traduisent des routines incorporées qui réduisent la probabilité d'interactions négatives et limitent les conflits avec d'autres usagers. Fait que les supports de sensibilisation peuvent formuler en termes simples et actionnables. La règle écrite renforce une norme déjà intériorisée, et la norme vécue crédibilise la règle.

Du côté de la préservation des habitats côtiers, les pratiques acceptables se traduisent par une attention portée aux pratiques de mouillage et à la connaissance spatialisée de leurs aires de répartition. Des bonnes pratiques simples, comme l'ancrage préférentiel sur sable et la remontée verticale de la chaîne pour éviter l'arrachement d'algues, peuvent être mises en place conjointement à une sensibilisation sur l'intérêt de ces gestes vis-à-vis de la ressource halieutique (cf. partie 3.1.1). Les messages autour des « habitats sensibles » relayés localement (ne pas ancrer sur herbiers de zostères) fonctionnent comme un filtre cognitif : l'utilisateur commence par identifier le type de fond (herbier/sable), puis conditionne son action (mouiller/contourner). L'efficacité pratique tient ici à la simplicité du script comportemental (diagnostiquer → décider → agir), ce qui favorise la stabilisation des routines au fil des sorties, y compris chez les pratiquants peu expérimentés. Elle est dès lors bénéfique aux groupe 2, 3 et 4 (cf. partie 3.1.1), et contribue à l'ancrage territorial ainsi qu'à l'intérêt porté au maintien d'un bon état écologique.

La gestion des déchets apparaît comme une norme partagée et fortement valorisée. Le ramassage des détritiques flottants, la récupération des lignes et des hameçons quand c'est possible ou, à minima, l'usage de matériaux plus dégradables comme de l'acier, l'usage de cendriers de poche et l'import systématique des déchets jusqu'au port sont rapportés comme des gestes « allant de soi ». Les bonnes pratiques mentionnées à ce sujet se sont étoffées au fil des entretiens, montrant l'intérêt porté à ce thème. L'analyse des discours indique que ces gestes fonctionnent à la fois comme signes de respect du milieu et comme marqueurs de civilité vis-à-vis des autres usagers. Laisser propre le site d'autrui réduit l'hostilité intergroupes en haute saison et participe à une réputation positive des pêcheurs de loisirs. Cette sensibilité est partagée dans les groupe 1, 2, 3 et 4. Les résultats mettent en exergue un socle d'« éconavigation » centré sur la réduction des rejets et sur le respect des périodes de restriction d'eau douce dans le port. Ces bonnes pratiques sont davantage reliées à la pratique générale de la plaisance

qu'à l'activité même de pêche. Des préconisations ont été exposées lors de la conférence sur l'éco-navigation en mars 2025 à Lorient. Les recherches sur le sujet rapportent la nécessité d'éviter l'usage des toilettes marines près des côtes et dans les ports, et de privilégier l'équipement en cuves à eaux noires. Elles citent également, pour l'entretien des coques, la préférence pour des procédés mécaniques (brosse, nettoyeur haute pression) et l'intérêt de solutions antifouling alternatives. Les retours d'expérience conduits en Iroise confirment cette hiérarchie : mis à part les procédés mécaniques sur coque nue, aucun dispositif n'est totalement inoffensif, de sorte que le choix d'usage repose sur un arbitrage explicite entre efficacité, praticité, toxicité et coût. En pratique, le coût est le facteur principal dans le choix, d'autant plus avec l'augmentation du prix des places de port, du carburant et des matériaux. L'existence de fiches produits, de livrets d'accueil portuaires et de réunions d'information permet une réflexion sur les moyens alternatifs et facilite une convergence progressive vers des régimes d'entretien moins polluants. Cependant, les alternatives dépendent encore largement du niveau d'équipement des infrastructures portuaires et donc de la volonté interne d'une gestion propre. Certains ports comme Les Sables-d'Olonne et Port-Joinville offrent des alternatives responsables, comme des pompes à eau de mer pour le rinçage des bateaux ou encore une station de lavage pour carène diminuant l'utilisation d'eau potable.

La cohabitation entre usagers s'organise autour de règles de « civilité nautique » qui réduisent la conflictualité en période d'affluence. Les conduites les plus fréquemment citées sont le respect des installations professionnelles (bouchots, casiers, filets), l'évitement des lancers en direction des navires en mouvement depuis les digues, et l'adaptation des vitesses et trajectoires à proximité des zones de baignade ou de plongée. Ces repères pratiques, systématiquement rappelés par les gestionnaires des PNM, jouent comme des « conventions locales » : ils rendent les interactions prévisibles, donc moins anxiogènes, et limitent l'escalade des tensions lorsque l'espace disponible se raréfie. L'évolution des configurations d'usages, notamment du groupe 4 vers le groupe 3 et 2, va dans le sens d'une meilleure interprétation de ces conventions (cf. partie 3.1.1). Elle passe par des dispositifs d'information et de socialisation des pratiques. Les chartes et dépliants distribués en capitainerie, les affichages aux cales de mise à l'eau et les médiations estivales traduisent une stratégie pédagogique qui cible prioritairement les pratiquants occasionnels et les touristes, signalés par les répondants comme les plus susceptibles de « perdre du poisson » ou de méconnaître les codes de conduite en mer. L'expérience de terrain dans les parcs montre que l'appropriation est maximale quand les messages sont concrets, illustrés et immédiatement actionnables (gestes « à faire »/« à éviter »), et quand ils sont relayés par des pairs (clubs, associations) qui donnent accès à des « trucs et astuces » de micro-manœuvre (par exemple, tourner au large des radeaux d'oiseaux, relever la ligne au-dessus d'un cheminement de kayaks). Les réponses efficaces combinent rappel clair et situé (signalétique près des zones sensibles), présence

visible d'ambassadeurs en période estivale déjà en place sur l'île d'Yeu avec les protecteurs et protectrices de l'environnement, et des restitutions publiques autour de la cohabitation (réunions courtes en capitainerie ou lors d'AG d'associations).

Les conduites à tenir dessinent un cadre modulable selon les lieux, les saisons et les profils d'utilisateurs. Trois fragilités ressortent. Premièrement, l'afflux estival des groupes 3 et 4 (cf. partie 3.1.1) produit une volatilité des normes. Les routines de non-dérangement et de propreté, bien ancrées chez les utilisateurs réguliers, sont moins stabilisées chez les débutants et les visiteurs de court séjour qui ne perçoivent pas l'intérêt d'une bonne entente sur le long terme, car les interactions avec les autres utilisateurs sont très ponctuelles et individuelles. Deuxièmement, la lisibilité spatiale des enjeux demeure partielle. La matérialité des périmètres et des habitats sensibles est peu visible depuis l'eau, ce qui limite la capacité d'anticipation (ancrages sur herbiers, trajectoires au voisinage d'îlots à oiseaux, couloirs de quiétude de mammifères marins). Troisièmement, l'entretien des embarcations et la gestion des rejets reposent encore sur des arbitrages individuels hétérogènes en l'absence de standards d'équipement et de procédures partagés dans l'ensemble des ports, déjà détaillés précédemment.

Ces constats appellent des mesures de sensibilisation et d'accompagnement pensées comme un service aux utilisateurs plutôt que comme une contrainte supplémentaire. N2000 en mer s'organise en ce sens. Une stratégie à trois étages apparaît pertinente. Le premier est informationnel : rendre visibles les enjeux là où se prennent les décisions, par une signalétique sobre et située (pontons, cales, digues), des cartes simplifiées des habitats à risque d'impact, des repères opérationnels « à faire/à éviter » et un balisage saisonnier des zones de quiétude. Le deuxième est social : organiser la transmission entre pairs via des « référents pêche-plaisance » en clubs et associations, des ambassadeurs en haute saison, des briefings systématiques par les loueurs et capitaineries, et des engagements légers de type charte qui codifient courtoisie nautique, propreté et prudence vis-à-vis de la faune et de la flore. Le troisième est instrumental : outiller l'action par des dispositifs concrets en port (aires de carénage équipées, points de collecte dédiés aux lignes/hameçons, cendriers de poche, accès à des solutions d'entretien moins toxiques), par une couche numérique minimale (QR codes vers micro-modules, notifications de rappel à l'approche de zones sensibles avec Nav&Co, participation facilitée aux programmes d'observation de la faune avec Obsenmer). Une alternative au numérique, au même titre que le questionnaire papier et numérique de cette étude, est importante dans la logique de concertation et de communication pour donner accès à tous ceux qui le souhaitent. Le rapprochement auprès de personnes ressources comme les « ambassadeurs pêche de loisir » ou les protecteurs de l'environnement constitue des alternatives efficaces et de bons relais d'information dans cet exercice.

H4 Les tensions institutionnelles perçues dans le rapport aux réglementations environnementales sont alimentées par une méconnaissance des mesures N2000 en mer. Au regard des matériaux recueillis, l'hypothèse H4 n'est pas valide : les tensions autour des réglementations environnementales viennent moins de leur existence que de leur manque de clarté, de leur application

jugée inégale entre usagers et, pour certains, du souvenir récent de concertations mal vécues ou sans suite. Concernant N2000 en mer, beaucoup de pêcheurs connaissent mal le dispositif : près de la moitié ont découvert avec l'enquête qu'ils pêchaient dans une AMP, et la confusion avec d'autres réglementations est fréquente. Même parmi ceux qui connaissent, seule une minorité identifie clairement les sites. La crédibilité des règles est aussi affaiblie par des expériences locales inégales : contrôles plus ou moins visibles selon les ports, difficulté d'accès aux textes, ou encore les controverses sur l'éolien en mer qui réactivent l'idée de consultations peu fiables. Sans règles lisibles, documentées et accompagnées d'un vrai dialogue, s'installe une stratégie de prudence (« vivons heureux, vivons cachés ») qui nourrit la méfiance et accentue les tensions avec les institutions. Les mesures N2000 sont très peu perçues. La méconnaissance réglementaire et des mesures de l'AMP tient plus à une incompréhension renforcée par la difficultés à s'informer des pêcheurs de lisir.

C'est sur ce socle que s'ouvre la partie 4, dédiée à l'opérationnalisation : elle propose une architecture non exhaustive de sensibilisation et de médiation à l'échelle des sites.

4. Propositions et pistes d'action

4.1. Recommandations pour une gestion intégrée durable

L'objectif de cette partie n'est pas de concevoir ni de piloter une campagne de sensibilisation, mais de proposer des pistes d'actions proportionnées aux configurations d'usages identifiés (cf. partie 3.1.2). L'orientation retenue privilégie des supports simples, situés et opérationnels, déjà éprouvés dans des AMP comme les PNM des Estuaires picards–mer d'Opale et du golfe du Lion, puis déclinés en propositions spécifiques au terrain d'étude. Cette approche accompagne les usages étudiés et s'inscrit dans une logique d'action publique au plus près des pratiques.

4.1.1. Propositions de sensibilisation

L'action proposée articule quatre leviers complémentaires : sensibilisation, éducation, réglementation adaptée et capitalisation des bonnes pratiques. Elle vise à rendre immédiatement opérationnels des messages simples, à outiller les pratiquants selon leurs profils et à faire évoluer les règles à partir des retours de terrain, dans un cadre N2000 en mer qui recherche des effets concrets plutôt qu'une accumulation d'outils.

Sur le volet sensibilisation, les panneaux de site et les affichages en points d'accès servent de repères immédiats à tous les pratiquants (configurations d'usage 1, 2, 3 et 4 ; cf. partie 3.1.1). Ils rappellent l'évitement des colonies d'oiseaux, les codes d'approche non frontale des mammifères marins et l'existence d'habitats sensibles (herbiers de zostères, forêts de laminaires) où l'ancrage et le piétinement sont à proscrire. Ces supports guident les vacanciers, occasionnels et pêcheurs du bord, sécurisent les pratiques côtières légères (kayak, paddle) exposées aux micro-espaces littoraux et rappellent aux assidus des normes déjà intégrées. La capitainerie de Port-Joinville a suggéré une campagne d'affiches au niveau des pontons, avec un changement de thématique par an. À la fin du cycle des thématiques abordées, les affiches de la première année seraient réaffichées de façon à créer un roulement. Ces éléments montrent une réelle motivation des acteurs, qui sont force de proposition. Les dépliants et flyers thématiques fournissent une synthèse portable aux saisonniers et aux entrants ; pour les multi-pratiques, ils deviennent des références à partager à bord ou en association, à condition d'ajuster la densité d'information au format et d'éviter les planches très illustrées mais pauvres en contenu lorsque l'enjeu est environnemental, suivant une logique binaire immédiatement actionnable « à faire » / « à éviter ». Les autocollants embarqués complètent ce socle par un rappel in situ quand le temps de réaction est contraint : iconographie claire et soignée, positionnement près des instruments de navigation ou du poste de pilotage, renvoi par QR codes vers des consignes détaillées, des formulaires de signalement et des dispositifs de science participative. Les thèmes représentés peuvent couvrir les conduites attendues et les champs de compétence en fonction des pratiquants visés. Pour les groupes 3 et 4, des messages plus généraux vis-à-vis de l'avifaune (contournement d'une chasse, reconnaissance et évitement des herbiers/laminaires, interactions avec les cétacés, sensibilisation aux déchets en mer).

Pour les configurations d'usage 1 et 2, des messages plus spécifiques, liés à la fréquence de pêche qui favorise l'expérience de situations plus exceptionnelles, comme les bons réflexes en cas d'hameçonnage d'un oiseau ; créer du lien entre savoirs locaux et scientifiques, souvent superposables, à condition de créer un lien entre ces deux formes. L'exemple type serait de sensibiliser aux noms d'oiseaux à partir des noms vernaculaires et des comportements, avec les oiseaux à fort enjeu comme les puffins dits « dindin », qui s'identifient grâce à leur vol caractéristique.

L'acceptabilité esthétique conditionne l'adoption : des stickers soignés, peu verbeux, s'intègrent au cockpit sans dévaloriser l'embarcation, bien considérée par ses propriétaires. Les cartes, affiches, extraits simplifiés et versions interactives visualisent les herbiers/laminaires, les couloirs de présence de mammifères marins et les secteurs sensibles pour l'avifaune ; elles appuient la planification des assidus (choix d'ancrage, trajectoires d'évitement) et rendent lisibles aux pratiquants côtiers légers les zones où ne pas débarquer ni piétiner, avec indication claire des contournements. À l'échelle communale, le site web des mairies comprend généralement une section « Environnement » qui peut être utilisée pour regrouper les règles et recommandations, préciser les procédures de signalement parfois méconnues et publier une cartographie synthétique des habitats (y compris via Lizmap). Des publications saisonnières pourraient cibler des pratiques spécifiques, notamment avec la saisonnalité des techniques relevées dans cette étude. En été, des messages concis et répétés pourraient ressortir de la masse d'information qui circule à cette période de forte affluence. Elles pourraient également servir à rappeler les restrictions et interdictions : par exemple, le rappel de l'interdiction du filet calé/fixe sur l'île d'Yeu à l'approche de la saison hivernale. Une FAQ pourrait enfin permettre un volet interactif sur la page et soulager certaines incompréhensions. Ce « pivot » d'information, relayé par les offices de tourisme et les QR codes présents sur les supports, faciliterait l'articulation entre usages, habitats et équipements maritimes dans un contexte de pratiques hétérogènes (BRL Ingénierie, 2017–2018).

Sur le volet éducation, des contenus audiovisuels courts (30–60 s) montrant des gestes observables à bord ou à proximité du littoral : éviter la poursuite d'un groupe de cétacés, reconnaissance visuelle d'un herbier et ajustement de l'ancrage, angles et distances d'approche qui réduisent le dérangement des oiseaux, conduite à tenir en cas de capture accidentelle. Des pistes de diffusion intéressantes pourraient être sollicitées, comme l'affichage à bord des navires passagers de l'île d'Yeu. En effet, les traversées en navette entre l'île et le continent offrent un temps d'attention peu concurrencé (45 min minimum), propice à des microfilms identifiés au visuel N2000 et relayés ensuite dans les offices via des supports physiques. Dans une moindre mesure, le simple fait de faire figurer le logo Natura 2000 associé à des paysages, des actions à l'écran permettrait de faire connaître les sites et peut-être susciter davantage de curiosité pour la communication associée.

Tous ces moyens de communiquer autour de la cohabitation entre environnement et activité humaine ne peuvent se substituer à la communication en personne. L'interaction « en face à face » renforce cette pédagogie. Pour le groupe 2 (cf. partie 3.1.1), elle peut passer par les clubs et associations,

avec des ateliers qui ont déjà été sollicités par des clubs lors d'une restitution de cette étude. Les sollicitations ne relaient en rien les propositions des ateliers vers les clubs. Ces ateliers peuvent porter sur les oiseaux, proposant une approche d'identification par les comportements de vol et mettant en relation les observations avec les noms locaux (« puffin », « satanite », « chiard », etc.). Ces ateliers peuvent être complétés par de courtes formations, par exemple au décrochage d'un oiseau hameçonné ; matériel préconisé à bord, en plus de l'équipement obligatoire : une pince coupante et un linge, permettant une préparation à une capture accidentelle potentielle, tournée vers les groupes 3 et 2. Ils peuvent aussi s'orienter vers des démonstrations d'applications (Nav&Co, Obsenmer, Pelagis). Ces applications sont largement communiquées autour des ports et des détaillants, mais restent connues majoritairement du groupe 1. Elles nécessitent un apprentissage pour une prise en main permettant de les utiliser et d'y voir un intérêt pour les pratiquants. Les clubs et associations sont demandeurs d'activités pour rendre leurs adhésions attractives au-delà de la distribution de bagues de thon rouge. L'information préalable des présidences d'associations est nécessaire pour aligner les thèmes sur les attentes des adhérents. Des séances d'accastillage avec des montages de lignes ou des engins de pêche à moindre impact (lignes limitant les pertes, trappes biodégradables de casiers) peuvent également constituer une idée et une porte d'entrée concrète vers la réduction des pressions, sans pour autant restreindre la pratique. Les ateliers pourraient s'appuyer sur des matériaux disponibles chez les détaillants locaux et favoriser l'ancrage territorial. Toujours sur le volet éducatif, des actions phares sont déjà menées, comme les Aires Marines Éducatives (AME). Portées par les collèges avec l'appui de l'OFB, ces AME créent des souvenirs-repères durables, nourrissent la transmission familiale et facilitent, à moyen terme, l'appropriation des règles et des gestes de précaution par de potentiels futurs pratiquants..

Concernant la réglementation adaptée, [N2000](#) en mer n'a pas vocation à appliquer de restrictions sur la pêche de loisirs. Cette [AMP](#) tient davantage le rôle d'animation, de construction et de suivi des connaissances locales, ainsi que de valorisation de l'environnement marin. Les leviers sont essentiellement la communication pour la sensibilisation et l'incitation à l'implication des acteurs dans la démarche de préservation de l'environnement.

Dans le questionnaire « bonnes pratiques collectées », la mise en place de canaux de retour (formulaires simples, signalements anonymes, carnets d'observation) permet d'objectiver les événements. Ces outils aident à estimer les risques de façon proportionnée et nourrissent une médiation factuelle. Ils portent, par exemple, sur les filets fixes interdits, les captures accidentelles d'oiseaux ou encore les herbiers et laminaires visibles. Ces dispositifs contribuent aussi à maintenir l'intérêt des participants en montrant que leurs contributions servent réellement à améliorer les mesures. Toutefois, certains enquêtés les jugent peu utiles ou redondants, d'où l'importance de communiquer clairement sur leur utilité scientifique et gestionnaire, ainsi que sur l'usage concret des données (par le gestionnaire, les ports, les associations). Les règles peuvent ainsi évoluer par petits ajustements. Les capitaineries et municipalités servent alors de relais, surtout lors des périodes sensibles, ce qui renforce la lisibilité

et la légitimité des rappels. Ces ajustements prennent place dans des espaces côtiers contraints et fréquentés, tels qu'observés ici. Ils doivent donc être pensés comme des arrangements de gouvernance qui reconnaissent les frictions d'usage au lieu de les nier. La recherche montre que ces conflits localisés peuvent devenir des leviers de coordination plus robustes s'ils sont travaillés collectivement (Torre et al., 2016). En définitive, un suivi régulier et un retour d'expérience permettent d'identifier les modes de communication les plus efficaces par rapport aux profils identifiés. Certains messages s'ancrent dans la durée et constituent un défi lorsqu'ils visent les configurations d'usage 3 et 4 (cf. partie 3.1.1). L'ensemble de ces actions vise des effets mesurables sur trois plans : environnemental, social et organisationnel (Pike, 2024).

4.1.2. Exemple d'initiatives

La mise en récit d'initiatives efficaces s'appuie ici sur les propositions formulées par les pêcheurs de loisir du secteur Île d'Yeu, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables-d'Olonne, Port Bourgenay, ainsi que sur les points d'appui que constituent leurs associations, y compris celles regroupées autour des cales de mise à l'eau. Ces initiatives visent, de manière ciblée, la sensibilisation aux mammifères marins, la préservation des habitats marins, la gestion des îlots d'avifaune et la gestion des déchets en mer. Elles s'adosent à une pratique de terrain fondée sur la découverte, la passion et la préservation, telle que décrite par les pêcheurs eux-mêmes. Elles recherchent l'efficacité opérationnelle plutôt que la com-



Illustration 18 : Nuage de mots de trois mots par enquête qui représentant leurs pratiques.png

munication de principes généraux, afin de garantir la facilité d'application et d'atténuer le sentiment contraignant de mesures qui viendraient toucher à la notion de plaisir, si importante chez les pêcheurs de loisir (cf. illustration n°18).

Une première famille d'actions concerne l'observation et le contournement des mammifères marins. Le déploiement de protecteurs de l'environnement, effectuant des « permanences de cale ou d'entrée de ponton », pourrait être introduit auprès des pêcheurs par une personne référente assurant le lien entre l'associatif (présentation du protecteur, planning des permanences, intérêt de la démarche pour les pêcheurs) et la collectivité territoriale recruteuse (retours d'expérience des pêcheurs, points à améliorer ou à maintenir). Ces permanences seraient privilégiées en fin de journée, les vendredis et samedis, sur les cales et aux entrées de ponton. Elles délivrent des briefings courts (dix minutes maximum, car les individus sont souvent dépendants des horaires de marée ou pressés d'aller pêcher) sur les réflexes d'évitement et de contournement, et mettent à disposition un point d'appui pour le signalement en temps réel d'observations via les outils déjà utilisés par les pratiquants (ex. carnets ou applications d'observation), afin d'anticiper les rencontres et de réduire les approches involontaires. L'ancrage de ces points d'information au plus près des cales répond au pic saisonnier de la pêche de loisir identifié sur le secteur, sans multiplier les contraintes formelles. Selon BRL Ingénierie, la cohabitation des mammifères marins avec les usages en mer est importante sur le site d'étude. Cela justifie d'inscrire ces temps de sensibilisation aux périodes et lieux les plus fréquentés, en plus des enjeux de protection forts liés au Puffin des Baléares.

La seconde famille d'actions vise la préservation de la ressource halieutique. Le volet de la ressource, même s'il ne relève pas directement de N2000, a pour argument d'intéresser davantage les usagers tout en communiquant sur les bonnes pratiques pour la conservation des habitats. La co-production, avec les capitaineries et l'animation N2000, de « cartes de contournement » à l'échelle infracommunale, affichées aux entrées de ponton ou aux cales et diffusées en format poche, permet d'indiquer les trajectoires et les saisonnalités privilégiées de contournement des zones de nurseries et les secteurs d'ancrage sur fonds sableux. Cette proposition décline un savoir d'expérience largement partagé, plutôt associé aux configurations d'usage 1 et 2 (cf. partie 3.1.1) : reconnaître les zones sableuses calmes et éviter l'arrachage des algues, en repères cartographiques simples, utiles aux équipages occasionnels de l'été. La logique d'ancrage/contournement est d'autant plus pertinente que la mosaïque d'habitats benthiques et la nécessité d'éviter les altérations lors des périodes de forte fréquentation rendent ces pratiques indispensables, notamment pour les herbiers de zostères et la frayère qu'ils constituent pour les seiches (« morgates ») et d'autres espèces. De plus, les stratégies reproductives halieutiques expansives, avec des millions d'œufs libérés, reposent moins sur le nombre d'individus reproducteurs que sur la capacité de l'environnement marin à maintenir en vie le plus grand nombre possible d'individus. D'où l'importance d'habitats variés et en bon état de conservation.

La troisième famille d'actions concerne la gestion douce de l'avifaune et notamment des îlots. Les associations de pêche de loisir, y compris celles structurées autour des cales de mise à l'eau, pourraient instaurer des « veilles d'îlot » avec une sensibilisation en amont et la sollicitation des adhérents pour signaler la localisation d'îlots. En lien avec la commune et l'animation [N2000](#), entre avril et août, il s'agirait d'un dispositif de médiation de proximité comme des panneaux temporaires discrets posés au départ des cales et à l'entrée des pontons lors des week-ends à forte fréquentation ou l'été qui correspond à la période inter-nuptiale du Puffin des Baléares. Cette organisation légère s'accorde avec les objectifs de la [ZPS](#) Secteur marin de l'Île d'Yeu jusqu'au continent et évite l'extension de périmètres rigides en privilégiant la responsabilisation des usagers les plus présents sur l'eau. La limitation des nuisances sonores reposerait sur des mesures temporelles et micro-localisées dans les zones de concentration aviaire. L'objectif est de laisser aux oiseaux des temps de calme en réduisant momentanément les activités anthropiques sur l'espace marin, comme l'a permis le confinement lié au Covid-19. Ces espaces pourraient devenir le support d'un « pacte d'horaires calmes » aux abords de reposoirs sensibles, avec diffusion locale (affichages aux cales, messages en capitainerie) de créneaux de navigation apaisée au lever et au coucher du soleil en haute saison. Des recommandations de contournement pourraient s'appliquer plus spécifiquement aux engins motorisés et bruyants (jet-skis, embarcations à moteur limitées en allure, activités nautiques tractées temporairement réduites). Les modifications d'ambiance sonore liées aux activités motorisées ont un effet important, notamment sur la perception de tranquillité et sur la valeur de ressourcement que la mer apporte et que recherchent ses usagers (cf illustration n°18).

Ces dispositifs sont pensés pour être portés par les configurations de pratique locales, où l'observation, la convivialité et la transmission servent de leviers. Les pêcheurs de loisir sont sollicités comme observateurs réguliers et co-animateurs de la régulation, au plus près des situations, en cohérence avec les approches de gestion intégrant les savoirs pratiquants et les suivis de fréquentation afin d'ajuster les mesures au fil de la saison. Dans un contexte où la concertation et l'action des associations locales structurent la gouvernance des conflits d'usage sur le littoral, le choix d'outils légers, situés aux cales et aux ports, favorise la compatibilité entre la préservation des mammifères marins et de l'avifaune, la conservation des herbiers et des laminaires par l'ancrage/contournement, et la qualité de l'expérience de pêche (Cadoret, 2016). La pêche embarquée étant majoritaire sur le site, les voies de communications extérieures au port et cales de mise à l'eau et aussi nécessaires. Les enquêtes mentionnent tous l'utilisation d'applications météorologiques comme Windy, Windguru, windfinder ou d'information de marée sur marée info. Ces sites ont tous une version gratuite majoritairement utilisée qui présente un bandeau publicitaire au-dessus des informations recherchées. Une campagne ciblée autour de ces sites permettrait de toucher le groupe 1,2,3 et 4 sur des périodes de forte affluence et où les usagers sont

dans une optique de sortie en mer et donc potentiellement dirigée vers les sites Natura 2000. Une demande auprès de Windguru à été faite pour connaître les modalités et si cette mesure pourrait être envisageable mais n'a pas eu de retour.

4.2. Réflexion critique et perspectives d'amélioration

Les dynamiques mises en lumière autour des pratiques de pêche de loisir, des interactions sociales et des tensions environnementales soulignent l'importance d'un regard critique sur les outils mobilisés et les résultats produits. Les contrastes entre les attentes des usagers, les exigences de protection et l'efficacité des dispositifs de gestion invitent à questionner la pertinence des approches adoptées. C'est dans cette perspective que s'ouvre une réflexion sur les améliorations possibles, tant dans la compréhension des pratiques que dans la mise en œuvre des politiques de protection marine.

4.2.1. Limites méthodologiques

La présente enquête combine des questionnaires diffusés au format papier et numérique ainsi que des entretiens semi-directifs réalisés in situ. Cette combinaison a permis de documenter des configurations de pratique de pêche de loisir, mais elle expose l'étude à des biais de déclaration et de sélection qui bornent la portée des résultats. Le biais lié aux répondants montre que l'enquête peut surreprésenter les pêcheurs de loisir qui acceptent de répondre. Sous-entendu, ceux qui refusent de répondre peuvent être ceux qui ont le plus d'impact sur les espèces et habitats [N2000](#) et préfèrent rester discrets (« vivons heureux, vivons cachés »). Cela peut entraîner une sous-estimation des interactions par la pêche de loisir de manière globale. La faible représentativité de certaines techniques — pêche à la crevette, palangre et filet droit — peut amener à un second biais : le biais d'extrapolation dans l'analyse de ces pratiques. Enfin, le biais de mémoire influe sur la capacité des pratiquants à solliciter des souvenirs et à formuler des interrogations d'intérêt pour l'étude, mais perceptibles dans la pratique.

Les fiches des techniques tentent de dégager des tendances pour les différencier ou les associer. Cependant, leur représentativité est hétérogène et certaines comparaisons ne sont pas viables. En outre, la faible représentativité des arts dormants a nécessité l'appui d'observations in situ durant la saison estivale. Par ailleurs, l'évaluation de la pratique a été menée sur la période où elle est la plus importante ; elle ne distingue pas la pêche professionnelle de la pêche de loisir. Les éléments cartographiques doivent donc être analysés avec discernement, de nombreux facteurs influençant la pratique spécifique de la pêche de loisir, s'agissant de pratiques peu représentées dans cette étude.

De même, les réponses aux questions portant sur les interactions avec la faune et la flore, ainsi que sur les espèces capturées, ont souvent été marquées par l'abstention. Ce retrait peut traduire une hésitation à évoquer des pratiques perçues comme sensibles, une incertitude de classement des espèces, ou un effet de désirabilité sociale face à des enjeux de risque environnemental (Slovic, 1987). Dans l'analyse, ces non-réponses, très présentes au format papier, ont été traitées comme une information à part entière : elles signalent des zones d'incertitude et de méfiance sur l'utilisation de données jugées

sensibles. Les contraintes de champs obligatoires sur les questionnaires en ligne ont contourné ce biais, lui-même favorisé par la possibilité de répondre ou non. Cependant, le choix « ne sais pas » permettait au répondant la liberté de ne pas se positionner. Choix qui a été choisi par beaucoup sur la thématique de la perception de N2000. L'analyse de la saisonnalité de la pratique comporte une nuance concernant la constante « indifférents ». Les répondants avaient la possibilité de valider plusieurs plages temporelles, « plutôt été » et « plutôt automne » par exemple. Cependant, le champ « indifférent » interfère dans l'analyse avec les répondants ayant sélectionné toutes les saisons hormis « indifférent » et, à l'inverse, ceux n'ayant pas choisi de saison particulière car ils pêchent toute l'année. Initialement prévu comme un champ de fuite pour que les répondants puissent passer à la question suivante s'ils ne souhaitent pas répondre, ce champ comprend finalement une part de pêcheurs réguliers avec une pratique intense correspondant aux groupes 1 et 2 (cf. partie 3.1.1). Cependant, de nombreux répondants ont sélectionné plusieurs plages temporelles, ce qui vient conforter l'idée des résultats obtenus sans négliger cette catégorie « indifférents ».

Il est difficile d'estimer le nombre total de pêcheurs de loisir dans la population. L'extrapolation des 2,45 millions de pêcheurs en mer en France métropolitaine donne un nombre relativement élevé de 27 000 pêcheurs. Ce chiffre a amené des décisions dans le déroulement de l'étude à la hausse, particulièrement pour le nombre d'impressions de formulaires papier qui s'est avéré démesurée face au taux de retour. Sur 400 formulaires distribués dans les ports et associations, seulement 20 ont été complétés, dont 15 par le [CNGV-PP](#). Sur les 5 autres, 3 ont été remplis en totalité et 2 partiellement. La volonté de fournir un support accessible à tous peut être remise en perspective au vu du nombre de retours papier. Cependant, sa création n'est pas remise en cause car il a grandement facilité la création du formulaire en ligne, calqué sur une structure solide et ordonnée. De plus, le questionnaire peut être imprimé sur demande des clubs qui jugent ou non de l'intérêt de ce support. Pour les ports de plaisance, une estimation à 30 formulaires disponibles dans chacun d'entre eux peut être largement revue à la baisse. Dix exemplaires semblent un juste équilibre.

Les modalités de diffusion ont également pesé sur la composition des répondants. Les publications sur les réseaux sociaux ont été brièvement perturbées par des liens dysfonctionnels, corrigés ensuite ; ce type d'incident a sans doute affecté la captation de profils moins présents sur site. La page informative imprimée couplée à chaque formulaire n'a pas été utilisée. Cependant, l'absence d'indicateur d'usage ne permet pas d'en évaluer l'effet. De plus l'utilité des QR codes présents sur cette même page détachable est questionnable. Après expérience, la population ciblée par ce support est supposée être peu à l'aise avec l'outil numérique. Remplacer les QR codes par une page plus lisible, ou bien en complétant avec plus de précisions sur les objectifs de l'enquête, aurait été plus pertinent.

Sur le volet des contenus, plusieurs contraintes de mesures doivent être rappelées. D'abord, une partie « perception des mesures [N2000](#) » a été intégrée spécifiquement pour cette étude sans adossement à des échelles préalablement validées ; les items produits éclairent des perceptions situées mais

ne se prêtent pas à une comparaison stricte avec des corpus externes. Ensuite, pour « les perceptions du vivant », des confusions taxonomiques ont été observées dans les verbatims, notamment entre « marsouin » et « dauphin ». L'analyse de la fréquence d'observation a donc été conduite avec parcimonie, dès lors qu'une ambiguïté de dénomination apparaissait. La mesure déclarative des interactions reste également exposée au biais de mémoire, qui peut produire des interactions apparentes minoritaires même en cas d'enjeux forts (Cambra, 2021). Enfin, la partie sur la caractérisation détaillée des deux principales techniques de pêche devait amener à l'association d'une technique de pêche avec un type de fond (« vaseux » ou « roche »). La demande d'information sur les espèces capturées et leur nombre estimé, associée à la question de fond, n'allait pas dans le sens du discours de la non-prise en compte des ressources halieutiques par N2000. Cela a sûrement alimenté des confusions chez les répondants. Ces effets invitent à interpréter prudemment les niveaux de captures rapportés et à les comparer avant tout à l'intérieur du corpus, à échelle locale. Tout en rappelant ici qu'il ne s'agit pas d'un questionnaire pesant pour évaluer les captures.

Des limites de classification ont également été assumées. Le surfcasting a été intégré dans la catégorie « pêche à la canne du bord », ce qui simplifie la lecture mais gomme des différences d'engins, des aires de prospection (lancers à longue distance) ainsi que des interactions conflictuelles avec la voile légère et le surf. De même pour les cartographies des techniques regrouper en catégories qui masque certaines caractéristiques entre les groupes. Le choix ici est de représenter la répartition des pratiques ayant des interactions similaires avec l'environnement. Les contrastes d'effort spatial dans les analyses cartographiques restent minimes avec un carroyage de 500 m² de résolution. À l'inverse, la technique du filet calé, peu évoquée lors des premiers retours de terrain, a été maintenue dans le questionnaire en raison d'enjeux potentiels de captures accidentelles signalés au démarrage par des usagers du site ; faute de volumes suffisants, les résultats ne sont pas généralisés au-delà des déclarations recueillies. Sa pratique reste dans tous les cas non-autorisée sur l'île. Les cartes et tableaux agrègent des réponses hétérogènes d'un point de vue technique ; l'interprétation privilégie donc les configurations d'usage (combinaisons de lieux, engins, temporalités) plutôt que des « profils » fixes.

La notion des déplacements qui n'a pas été mentionnée aurait été intéressante concernant la pêche embarquée. Pour plus facilement appréhender les interactions avec les îlots notamment. Et voir jusqu'où s'étend la venue des pêcheurs de loisir sur les sites N2000.

Le recueil qualitatif a connu une perte d'information ponctuelle due à une défaillance de micro lors d'un entretien (batterie), qui réduit la profondeur comparative pour ce cas. Qui plus est, il s'agissait d'un profil atypique, jeune actif hors de la profession de la pêche, résident aux Sables. Autrement, l'enregistrement a permis une retranscription fidèle des entretiens, appuyée à une prise de notes plus légère qui, par ailleurs, s'est avérée problématique lors de cette perte d'enregistrement. Cela a permis

Au plan de la représentativité, l'échantillon obtenu décrit les répondants effectivement touchés aux périodes et lieux de passation, et non l'ensemble des pratiquants de la zone N2000. L'absence de statistique officielle à l'échelle régionale ou départementale et la dépendance aux points d'accès (ports, associations de plaisanciers) favorisent certaines configurations de pratique plus présentes comme la pêche embarquée, largement représentée dans le questionnaire (plus de 80 %), ou plus enclines à répondre (les voiliers ont été nombreux à répondre par le biais de la newsletter des Sables d'Olonne). Par ailleurs, les fenêtres météo : houle, vent, pluie, nuageux, et moment de la marée au jusant et mordant, conditionnent la plupart des pratiques. Leurs prise en compte aurait pu monter les usages resor-



En résumé, les biais identifiés conduisent à encadrer la portée des résultats. Les tableaux, cartes et commentaires décrivent des configurations de pratiques observées et déclarées dans ce contexte, sans extrapolation au-delà des populations et des fenêtres d'observation effectivement couvertes.

Là où une incertitude subsiste, le texte la signale et nuance avec la lecture qualitative des entretiens. Les entretiens comportent également des biais. À noter le biais d'échantillonnage, le biais relatif à la grille d'entretien (ordre, orientation des questions posées et vocabulaire technique), souligné notamment lors de la question sur la perception de l'environnement dans la pratique, qui s'est avérée trop conceptuelle et difficilement appréhendable par les enquêtés. Un biais de contexte est aussi présent : certains entretiens se sont déroulés dans un bureau où la présence d'affiches environnementales, de livres et d'ordinateurs instaure un cadre très officiel. Les entretiens se sont davantage tournés chez les enquêtés, sur leurs bateaux, ou encore en terrasse. Un point notable concerne le manque de représentativité à Bourgenay par cette approche (cf. carte n°10). Les contraintes techniques liées à la distance du bureau, entre l'Île d'Yeu et ce secteur, n'ont pas facilité le temps disponible sur place. Une sollicitation d'entretiens a été menée durant une heure mais s'est heurtée à l'indisponibilité d'individus pour des entretiens spontanés. Un constat déjà mentionné vis à vis de la faible disponibilité avant et après la pratique de pêche.

4.2.2. Réflexion méthodologique post-analyse

Cette sous-partie recueille les éléments nécessaires à la reproduction de l'étude dans un contexte comparable. Le contenu se concentre sur deux livrables : une notice technique adossée à l'application Shiny utilisée pour collecter les données géospatiales et un protocole d'optimisation du questionnaire conforme à la durée de passation observée et aux besoins analytiques du mémoire.

La notice technique replace l'application Shiny dans une démarche de conception sobre. La nécessité de recueillir une information géo-référençable n'était pas initialement prévue dans l'échéancier. La mise en place de l'outil Shiny App a été facilitée par l'utilisation de l'IA générative. Les propositions générées ont systématiquement été vérifiées, adaptées au contexte de l'étude et intégrées uniquement lorsqu'elles respectaient les hypothèses de travail et la structure de données retenue.

Ce recours calibré à l'IA améliore la rectification des erreurs et accélère les cycles d'itération, ce qui dégage du temps pour des choix de conception déterminants : structuration claire des écrans, cohérence des filtres, lisibilité des indicateurs et stabilité des exports. L'effort principal est ainsi concentré sur une application interopérable, fluide et fonctionnelle, ce qui a été déterminant dans le déroulement et le respect de l'échéancier, plus particulièrement pour répondre à l'objectif de début de diffusion du formulaire le 5 mai tout en proposant un outil fluide aux répondants.

La notice souligne enfin les limites et garde-fous associés à l'IA générative. Une relecture méthodique et une comparaison systématique entre sorties calculées et éléments insérés dans le texte ont été indispensables. Cette mention explicite de l'IA permet de situer l'estimation du temps de travail consacré au développement. L'outil accélère certaines tâches et modifie la cadence de production, mais il crée une dépendance aux environnements numériques qui peut devenir contraignante lorsque les échéances sont estimées sur leur utilisation et que des contraintes techniques

s'appliquent. Ce bilan d'usage vise à maintenir une lecture honnête du temps de développement et à clarifier ce qui relève de l'assistance logicielle et ce qui relève de la conception scientifique. Le choix d'une application cartographique s'est inscrit parmi plusieurs options possibles. La disponibilité de cet outil a conforté la mise en œuvre d'une application interactive ; une approche alternative aurait consisté en un carroyage à résolution plus importante, ou en un découpage par secteurs (comme pour la Zone de Protection Spéciale, [ZPS](#)), afin de créer des variables directement intégrées au questionnaire. Cette méthode aurait évité l'absence de lien entre certaines réponses obtenues via la Shiny App et le formulaire ($\approx 7\%$ d'informations de pratiques géo-référencées non reliées au formulaire). Cependant, la résolution finalement retenue, avec une maille de 500 m^2 et les 1100 données ont permis de faire apparaître une repartition de la pêche de loisir à une échelle fine, lisible pour l'analyse locale et les habitats.

La conception du code R a été pensée pour la réutilisabilité. La structuration facilite la prise en main, l'adaptation des variables propres à une étude, l'intégration de fonds (shapes) et la redirection vers un formulaire (par exemple Google Forms).

Concernant le logiciel Formulaires [OFB](#), il ne permet ni l'export d'un dictionnaire des variables ni la génération d'un script transposable ; seule la version finale du questionnaire imprimable est disponible. Cette version constitue la base réutilisable pour des enquêtes ultérieures conduites dans un cadre comparable, de la même manière que l'étude s'est appuyée sur un questionnaire antérieur de référence sur la côte de Granite Rose. Concernant l'optimisation du questionnaire, l'objectif consiste à réduire la charge de réponse tout en conservant les informations indispensables à l'analyse des configurations de pratique. La structuration par blocs logiques facilite la compréhension ; les sauts demeurent simples et la terminologie est harmonisée entre items et variables du jeu de données. Un pré-test, mené deux semaines avant la diffusion auprès de personnes proches de la population visée, a permis d'identifier des ambiguïtés et de réduire des redondances. En finalité, des réticences exprimées par les usagers dans certains ports ont visé la durée jugée trop importante pour y répondre. Cependant au vu du nombre de retour et de la quantité d'information recueillie, le questionnaire a permis une lecture fine dans la caractérisation de la pratique. Un plan de codage explicite, positionné en amont de la restitution des résultats dans l'outil Formulaires [OFB](#), associe à chaque question les modalités attendues, les règles de codage et le traitement des non-réponses. Ce dispositif a constitué un gain de temps substantiel et a motivé l'usage de l'outil comparé à Google Forms.

Le rappel des exigences de confidentialité et de proportionnalité encadre le dispositif. Le questionnaire s'ouvre sur une information claire relative à sa finalité scientifique, recueille un consentement explicite et exclut toute donnée directement identifiante mise à part l'adresse mail qui était précisée uniquement après avoir validé le champs explicite « Souhaitez-vous être recontacté ? »

Conclusion

Ce mémoire interroge la concilier de la préservation de l'environnement marin et les pratiques de pêche de loisir dans les sites Natura 2000 en mer autour de l'île d'Yeu ? L'enquête s'inscrit explicitement dans les mesures des DOCOB consacrées à l'avifaune et aux habitats, faune et flore marins, avec un rôle opérationnel : caractériser les usages de pêche de loisir, et le cas échéant limiter les interactions avec l'avifaune. Le tout appuyer par des actions de sensibilisation et de réduction des pollutions liées aux pratiques ; pertes d'engins (plombs, nylons, hameçons), rejets d'hydrocarbures, écaillage d'antifouling, gestion des déchets à bord. Il nourrira également la révision du DOCOB « Plateaux rocheux de l'île d'Yeu ». La réponse qui se dégage est positive mais conditionnelle : la compatibilité est atteignable si l'action se concentre sur les lieux et les moments sensibles, avec des règles et des codes de conduite simples, lisibles et co-portés par l'ensembles des usagers. Autrement dit, il ne s'agit pas d'empiler des mesures sur une activité précise, mais d'aligner des gestes justes et des restrictions compréhensibles sur des trajectoires d'usage concrètes, de manière à produire des effets écologiques observables et une adhésion durable.

Le cadre physique et réglementaire circonscrit l'analyse au domaine strictement subtidal, à l'intérieur de la ZSC FR5202013 « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » et de la ZPS FR5212015 « Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent ». La « chaîne d'usage », allant de la mise à l'eau aux couloirs de transit et aux zones de pratique, structure l'observation de la pêche embarquée, majoritaire sur la zone. Les ports de Port-Joinville et de La Meule, côté île, et les ports de plaisance et les cales, côté continent, connaissent une fréquentation renforcée aux beaux jours et des vues maritimes attestées par les liaisons régulières (EMYN/BRLi, 2017–2018 ; Biotope, 2017). L'approche croise dimensions écologiques, sociales et institutionnelles, et privilégie la description de configurations de pratique telles que compétences, connaissances techniques, ancrage territorial, motivations, fréquences, matériels et logistique, plutôt que des catégories d'usagers figées, afin d'identifier des leviers de changement réalistes (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013).

Le premier objectif était de caractériser la pêche de loisir telle qu'elle s'exerce effectivement dans les limites marines des sites Natura 2000 d'Yeu, en tenant compte des gradients d'exposition et des périodes sensibles. L'été concentre principalement les risques pour le Puffin des Baléares et les herbiers de zostères soumis à l'ancrage et au ragage ; l'hiver expose par exemple les *gaviidés* sur leurs zones de repos et d'alimentation. L'attention s'est portée sur des configurations concrètes de dérangement et d'impact : mouillages récurrents sur herbiers, casiers laissés par gros temps susceptibles d'abîmer les rhizomes, traversées d'îlots radeaux, prospections à pied au plus près des colonies, et pêche « sur chasses » qui attire les trajectoires tout en étant peu perçue comme problématique pour l'avifaune.

Le deuxième objectif visait à appuyer la conception d'outils de gestion proportionnés et contextualisés, à la fois compréhensibles et efficaces. Cela implique des zonages fins pour suivre l'évolution des pressions et situer les enjeux, des fenêtres temporelles de pratique pour caler la prévention sur les pics écologiques, des codes de conduite lisibles, des supports « embarquables » et une communication ciblée selon les sensibilités de groupes, ainsi qu'un suivi-évaluation léger mais régulier. L'ambition est claire : privilégier la qualité et la justesse des mesures plutôt que leur quantité, et installer des boucles de retour qui rendent visibles, pour les usagers, les effets concrets de leurs contributions.

Le troisième objectif consistait à situer l'action de Natura 2000 comme une médiation entre usages et conservation. Le dispositif doit relier enjeux généraux avec le maintien des macro-fonctionnalités de la zone et enjeux spécifiques avec les Puffins des Baléares, mammifères marins, habitats benthiques en articulation avec d'autres usages (pêche professionnelle, plaisance, énergies marines renouvelables, engins motorisés légers), dont les proximités géographiques et organisationnelles structurent les frictions (Torre et al., 2016). Dans ce contexte, les résultats confirment qu'« additionner des km² » ne suffit pas : l'efficacité tient à l'existence d'ZPF, cohérentes et acceptées (Pike et al., 2024).

- H1** L'hypothèse H1 montre qu'une forte hétérogénéité des pratiques, est confirmée. Les données issues de 159 questionnaires et de 20 entretiens semi-directifs montrent des profils sociaux variés, des équipements contrastés et des motivations plurielles. Certaines habitudes ressortent communes comme la qualité du paysage. Les configurations d'usages présentées dans cette étude vont dans ce sens.
- H2** L'hypothèse H2, portant sur la connaissance des règles et la conscience écologique, est partiellement corroborée. Les normes halieutiques courantes circulent bien via les pairs et une sensibilité réelle au milieu est exprimée. En revanche, le sens des restrictions et la cartographie concrète des périmètres demeurent flous pour une part des usagers, tout comme certains statuts d'arts de pêche (arts dormants/trainants, filets calés, pêche sous-marine). Ce déficit de lisibilité, plus que l'existence de la règle elle-même, fragilise l'adhésion et plaide pour une information simple, ciblée et régulière.
- H3** L'hypothèse H3, envisageant la mer comme « espace de liberté » régulé par des « bonnes conduites », est confirmée. Ces repères, approcher sous le vent, contourner largement une chasse et laisser dériver dessus, mouiller sur sable plutôt que sur herbier, gérer ses déchets — facilitent la cohabitation, mais s'érodent lors des pics estivaux avec l'arrivée de pratiquants peu familiarisés. Leur visibilité et leur pédagogie deviennent alors déterminantes pour maintenir un usage apaisé, d'autant que les motivations convergent largement autour du plaisir, de la qualité paysagère et des sorties en famille ou entre amis.

H4 L'hypothèse H4, qui expliquait les tensions par la seule méconnaissance des mesures Natura 2000, est infirmée. Les tensions tiennent surtout à un déficit de lisibilité des périmètres, à une application jugée inégale et au souvenir de concertations sans suite. La confiance se reconstruit par des règles claires, des contrôles perçus comme équitables et des retours systématiques sur les décisions. À l'échelle de la façade Atlantique, des travaux menés sur la pêche de loisir avec une entrée par les pratiques (notamment aux Glénan et au Croisic) offrent des points de comparaison prometteurs pour apprécier l'efficacité des instruments mis en place dans l'animation N2000, tandis que localement ce travail prolonge les tendances déjà relevées lors de l'élaboration du DOCOB en 2015.

Tableau rétrospectif des hypothèses

Hypothèse	Constat	Implication gestionnaire
H1	Diversité	configurations d'usage
H2	Règles floues	solicitation des service compétent communication local et répéter de N2000
H3	Espace de liberté	charte d'usages signalétique douce
H4	Tensions concertation	boucle de retour

Réalisé par : Pablo Planchot OFB, 2025

Tableau 2 : Rétrospective des hypothèses.jpg

Sur le plan de la gestion, l'enquête propose de rendre visibles et compréhensible des codes simples, en les arrimant à des bénéfices halieutiques concrets, ne pas « casser » une chasse, c'est préserver les oiseaux et maintenir la ressource, préserver les herbiers de *Zostera* c'est assurer le renouvellement des «Morgates», et en les rappelant précisément là où la fréquentation estivale sature les codes implicites. Il s'agit moins d'exiger davantage que de rendre plus clair, plus juste et plus prévisible ce qui est déjà largement admis par les pratiquants expérimentés.

Sur le plan institutionnel, Natura 2000 peut assumer une position de tiers médiateur à condition d'outiller la confiance. Cela suppose une cartographie simple des secteurs sensibles et des trajectoires de contournement, des supports brefs et « embarquables », autocollants, fiches de poche, QR codes vers consignes et signalements, des briefings en cale et à l'entrée des pontons lors des pics tot le matin ou vers 11h, des micro-contenus audiovisuels sur les liaisons continent-île, et des ateliers avec clubs et capitaineries. L'efficacité reposera sur un ancrage partenarial « à terre », une articulation fine aux saisons et fenêtres écologiques. La trajectoire proposée est délibérément pragmatique : concentrer l'effort sur quelques dispositifs éprouvés, ciblés par configurations d'usage, puis tester et ajuster au fil de la saison plutôt que sur-réglementer sans garantie d'effet.

Sur le plan méthodologique, la complémentarité des approches quantitative et qualitative, installées suffisamment tôt pour éviter le brouhaha estival, s'est révélée décisive. Elle a permis de clarifier que les données ne serviraient pas à restreindre la ressource, mais à comprendre comment, où et quand la pression s'exerce réellement. Les limites sont les période d'observation circonscrite entre septembre à mai, part d'auto-déclaration via les formulaire, et des usages faiblement représentés. Collaborer avec ces acteurs est une chance pour la gestion du site : leur expérience fine du terrain et leur connaissance du milieu sont des atouts décisifs, et leur sensibilité générale à la mer devient un puissant levier dès lors qu'elle s'appuie sur des perceptions locales et empiriques ; ainsi, l'injonction abstraite à "éviter le dérangement des oiseaux" gagne en portée lorsqu'on la replace dans le temps long en rappelant que certaines espèces sont menacées ou vulnérables et que la poursuite de pratiques inadaptées accroît le risque de leur disparition. Dans moins de 60 ans pour le «Dindin» dit Puffin des Baléares.

En conclusion, concilier la pêche de loisir et la préservation autour de l'île d'Yeu ne suppose ni de renoncer aux usages ni de sanctuariser sans discernement. Cela revient à élever la qualité des pratiques dans les lieux et aux moments qui comptent, à stabiliser des règles compréhensibles et équitables, et à montrer aux usagers ce que leurs retours transforment concrètement, en valorisant les bonnes pratiques déjà en place et en sensibilisant à d'autres, tout en apportant des solutions annexes — comme appâter avec des crabes et des leurres plutôt que du poisson bleu comme appât — afin de limiter les captures accidentelles. Dans un contexte où les pêcheurs de loisir se déclarent ouverts à des restrictions fortes, à condition qu'elles soient cohérentes et appliquées à l'ensemble des usagers, particuliers et professionnels, qu'il s'agisse de la pêche, de l'extraction minière, des EMR aux locations de jet-skis, comme l'attestent les enquêtes nationales d'Ifremer et les entretiens menés, l'île d'Yeu et le littoral vendéen disposent des atouts pour faire de cette conciliation une réussite visible, durable et répliquable.

Bibliographie

- **Aubin, Gérard & Sarrazin, Jean-Luc. 1982** • La Vendée : des origines à nos jours. Saint-Jean-d'Angély : Bordessoules. (L'Histoire par les documents).
- **Blanchet, Alain & Ghiglione, Rodolphe, et al. 2013** • Les techniques d'enquête en sciences sociales. Paris : Dunod.
- **Buchet, Christian. 2017** • The Sea in History. Woodbridge/Paris : The Boydell Press ; Océanides.
- **Cambra, Éléonore. 2021** • « Approche socio-écologique de la pêche de loisir du bord et embarquée... ». Thèse de doctorat, Perpignan.
- **Chaumette, Patrick. 2021** • Droits maritimes (4e éd.). Paris : Dalloz. (Dalloz Action).
- **Demoli, Yoann & Llored, René. 2024** • « L'environnement, entre mouvements sociaux et partis politiques ». Collection U, 231-89.
- **de Maisonneuve, Bernard. 2017** • « Saint-Gilles-Croix-de-Vie à travers les âges ».
- **de Singly, François. s. d.** • Le questionnaire (5e éd., 128 p.). Paris : Armand Colin.
- **Dubuisson-Quellier, Sophie & Plessz, Marie. 2013** • « La théorie des pratiques ». Sociologie, 4(4), 451.
- **Esseul, Maurice. 2006** • Histoire de l'Île d'Yeu : le long des routes maritimes, point de relâche des navires marchands. Nantes/Laval : Siloë.
- **Esseul, Maurice & Kasper, Erich. 2001** • Sur les chemins de l'Île d'Yeu. Laval : Siloë.
- **Fichou, Jean-Christophe. 2008** • « Pêche professionnelle et pêche récréative, 1852-1979 ». Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 1151(1), 167-188. <https://doi.org/10.4000/abpo.364>
- **Ghiglione, Rodolphe & Matalon, Benjamin. 1998** • Les enquêtes sociologiques : théories et pratique (6e éd.). Paris : A. Colin. (Collection U).
- **Glineur, Cédric. 2015** • L'État et la mer : approches historiques et juridiques. Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre. (Les Hommes et la mer).
- **Guinard, Pauline. 2019** • Géographies culturelles : objets, concepts, méthodes. Malakoff : Armand Colin. (Cursus).
- **Mazé, Camille. 2020** • « Le concept de transformation vers la soutenabilité : de la science à l'(in) action publique... ». Thèse de doctorat, La Rochelle Université.
- **Nuger, A. 1887** • « Faculté de droit de Paris. Droit romain : De l'Occupation. Droit international : Des droits de l'État sur la mer territoriale ». Monographie imprimée, Faculté de droit (Paris ; 1804-1896).
- **Pécout, Gilles. 2011** • « Paolo Frascani, Il mare, Bologne, Il Mulino, 2008, 215 p. ». Annales. Histoire, Sciences Sociales, 66(3), XXXIVa-XXXIVa.
- **Pike, Elizabeth P. & MacCarthy, Jessica M. C., et al. 2024** • « Ocean Protection Quality Is Lagging behind Quantity: Applying a Scientific Framework to Assess Real Marine Protected Area Progress against the 30 by 30 Target ». Conservation Letters, 17(3), e13020. <https://doi.org/10.1111/conl.13020>
- **Pinel, Romain. 2024** • Usages et conservations des milieux marins... Regards croisés sur l'insularité à La Réunion et à Tahiti. Thèse de doctorat, Université de La Réunion.
- **Rabehi, W. & Mahi, H. 2016** • « Logiciels de traitement d'images libres et propriétaires : état de l'art et étude comparative ». Bulletin des sciences géographiques de l'INCT, 20(1), 32-40.
- **Slovic, Paul. 1987** • « Perception of Risk ». Science, 236, 280-285. <https://doi.org/10.1126/science.3563507>
- **Thebaud, Olivier. 2021** • « Économie bleue, biens communs et développement durable ». Revue maritime, (519), 22-28.
- **Torre, André & Kirat, Thierry, et al. 2016** • « Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace : bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire ». L'Information géographique, 80(4), 8-29. <https://doi.org/10.3917/lig.804.0008>
- **Vermeren, Hugo. 2021** • « Négocier le droit de pêche : l'Italie, la loi de 1888 et la colonisation maritime du Maghreb au XIXe siècle (Algérie, Tunisie) ». Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée, 133(1), 211-226. <https://doi.org/10.4000/mefrim.10118>
- **Würsig, Bernd G. & Thewissen, J. G. M., et al., eds. 2018** • Encyclopedia of Marine Mammals (3e éd.). London : Elsevier Ltd.

Infographie

- **BLOOM. 2024** · Évaluation du Parlement européen au service de l'océan. Paris : BLOOM. (Rapport d'ONG).
- **BRL Ingénierie. 2018** · Étude d'impact : Parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier, ses bases d'exploitation et de maintenance et son raccordement au réseau public de transport d'électricité. Document 1 : Résumé non technique du programme. Nîmes : BRL Ingénierie. (Étude d'impact environnemental).
- **Curiosités géologiques du littoral vendéen. 2013** · Curiosités géologiques. Orléans/La Roche-sur-Yon : Éd. BRGM ; Conseil général de la Vendée.
- **INSEE. s. d.** · Dossier complet – Département de la Vendée (85). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-85>
- **Mairie de l'Île d'Yeu & Baillet, Maggy. 2015** · Document d'objectifs du site Natura 2000 « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » (SIC FR5202013). Île d'Yeu : Mairie de l'Île d'Yeu. (Document d'objectifs Natura 2000).
- **Office français de la biodiversité (OFB) & DREAL Pays de la Loire. 2023** · Document d'objectifs du site Natura 2000 « ZPS Secteur de l'Île d'Yeu ». Nantes : OFB ; DREAL Pays de la Loire. (Document d'objectifs Natura 2000).

SITE NATURA 2000 ZPS SECTEUR DE L'ILE D'YEU

DOCUMENT D'OBJECTIFS



- Ils ont vocation à figurer d'un plan de gestion à l'autre. Leur révision n'intervient que si l'enjeu est modifié (amélioration sensible des connaissances ou bouleversement majeur du site) ou le résultat atteint (ex : rétablissement des fonctionnalités d'un fond de baie qui se transforme en maintien des fonctionnalités au plan de gestion suivant).
- Ils doivent être partagés avec l'ensemble des membres de l'instance de gouvernance de l'espace naturel protégé.

Points de vigilance

Un maintien (non dégradation) invite les usagers actuels et futurs à ne développer leur activité que si elle est compatible avec les niveaux d'exigence écologique. Un maintien peut aussi amener à un principe de non régression (aucune perte physique) de surface d'habitat fonctionnel par exemple.

Une amélioration invite les usagers à bâtir un plan de progrès environnemental qui implique la modification ou l'arrêt de certaines pratiques par la mise en place de mesures douces (sensibilisation, bonnes pratiques, charte Natura 2000) ou fortes (réglementation).

Les niveaux d'exigence écologiques sont relativement détaillés pour que :

- les mesures du Docob et les évaluations d'incidences Natura 2000 intègrent bien la complexité du fonctionnement de l'écosystème marin et soient un outil contribuant à l'atteinte du bon état de conservation des espèces Natura 2000 ;
- les programmes d'acquisition de connaissance liés à Natura 2000 ou à la DCSMM puissent intégrer plus facilement les besoins liés à l'évaluation de l'atteinte des ELT.

2. DEFINITION DES OLT ET ELT POUR LE SITE

2.1. OLT pour la ZPS Secteur de l'île d'Yeu

Les OLT s'appliquent à tous les enjeux écologiques, en priorité aux plus forts. Le diagnostic écologique a permis d'identifier 4 types d'enjeu, chacun donnant lieu à un OLT (Tableau 9).

Tableau 9 : Définition des OLT pour chaque enjeu identifié pour la ZPS Secteur de l'île d'Yeu.

Enjeu I : Accueil important pour le Puffin des Baléares	OLT n° 1	Contribuer à l'amélioration de l'état de conservation du Puffin des Baléares
Enjeu II : Accueil important pour les oiseaux marins en période inter-nuptiale	OLT n° 2	Contribuer à l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux marins en période inter-nuptiale
Enjeu III : Zone d'alimentation pour les populations nicheuses autour et dans la ZPS	OLT n° 3	Maintenir un site fonctionnel pour les oiseaux marins nicheurs qui utilisent la ZPS comme zone de reproduction, d'alimentation et de repos
Enjeu IV : Macro-fonctionnalités	OLT n° 4	Maintenir les fonctionnalités de la ZPS

Animation, ingénierie de projet : 3 j/an				
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026
	Constitution du groupe de travail	Réunion du groupe de travail Rapport de synthèse	Réunion du groupe de travail Rapport de synthèse	Réunion du groupe de travail Rapport de synthèse
Références bibliographiques et documentaires				
Certain, G., Masse, J., Van Canneyt, O., Petitgas, P., Doremus, G., Santos, M. & Ridoux, V. (2011) Investigating the coupling between small pelagic fish and marine top predators using data collected from ecosystem-based surveys. <i>Marine Ecology Progress Series</i> 422: 23-39. Cury, P.M., Boyd, I.L., Bonhommeau, S., Anker-Nilssen, T., Crawford, R.J.M., Furness, R.W., Mills, J.A., Murphy, E.J., Österblom, H., Paleczny, M., Piatt, J.F., Roux, J.-P., Shannon, L. & Sydeman, W.J. (2011) Global seabird response to forage fish depletion—one-third for the birds. <i>Science</i> 334: 1703-1706. Doray, M., Petitgas, P., Huret, M., Duhamel, E., Romagnan, J.B., Authier, M., Dupuy, C. & Spitz, J., 2018. Monitoring small pelagic fish in the Bay of Biscay ecosystem, using indicators from an integrated survey. <i>Progress in Oceanography</i> 166: 168-188. Grémillet, D., Péron, C., Kato, A., Amélineau, F., Ropert-Coudert, Y., Ryan, P.G. & Pichegru, L. (2016) Starving seabirds: unprofitable foraging and its fitness consequences in Cape gannets competing with fisheries in the Benguela upwelling ecosystem. <i>Marine Biology</i> 163: 35. Grémillet, D., Ponchon, A., Paleczny, M., Palomares, M.-L.D., Karpouzi, V. & Pauly, D. (2018) Persisting worldwide seabird-fishery competition despite seabird community decline. <i>Current Biology</i> 28: 4009-4013.e2. Karpouzi, V.S., Watson, R. & Pauly, D. (2007) Modelling and mapping resource overlap between seabirds and fisheries on a global scale: a preliminary assessment. <i>Marine Ecology Progress Series</i> 343: 87-99. Krüger, L., Ramos, J.A., Xavier, J.C., Grémillet, D., González-Solís, J., Petry, M.V., Phillips, R.A., Wanless, R.M. & Paiva, V.H. (2018) Projected distributions of Southern Ocean albatrosses, petrels and fisheries as a consequence of climatic change. <i>Ecography</i> 41: 195-208. Paleczny, M., Hammill, E., Karpouzi, V. & Pauly, D. (2015) Population trend of the World's monitored seabirds, 1950-2010. <i>PLoS One</i> 10: 1-11. Pauly, D., Christensen, V., Dalsgaard, J., Froese, R. & Torres, F. (1998) Fishing down marine food webs. <i>Science</i> 279: 860-863. Pauly, D., Watson, R. & Alder, J. (2005) Global trends in world fisheries: impacts on marine ecosystems and food security. <i>Philosophical Transactions of the Royal Society B</i> 360: 5-12. Sydeman, W.J., Thompson, S.A., Anker-Nilssen, T., Arimitsu, M., Bennison, A., Bertrand, S., <i>et al.</i> (2017). Best practices for assessing forage fish fisheries-seabird resource competition. <i>Fisheries Research</i> 194: 209-221.				

2.2.2- Fiche Mesure OO2 – Déchets

Fiche Mesure n°2			Sensibiliser et accompagner les acteurs pour réduire les apports de déchets dans la ZPS					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectifs opérationnels			OO2 : Réduire l’apport et la présence de déchets dans la ZPS issus des activités et des usages ainsi que des déchets d’origine terrestre					
Objectifs environnementaux du DSF NAMO			D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes					

Contexte de la mesure	Une grande partie des déchets marins (80 %) proviennent de la terre. Ils sont acheminés vers le milieu marin par les voies de transfert et notamment les systèmes de traitement des eaux usées et eaux pluviales. Une autre source de déchets est liée plus directement aux usagers de la mer (plaisanciers, pêcheurs de loisirs et professionnels...). Les déchets marins sont des déchets de nature et de taille très diverses : mégots, sacs plastiques, cotons-tiges, emballages plastiques, granulés de plastique (matière première de l'industrie plasturgique), filets et équipements de pêche... Au total, 75 % des déchets marins sont constitués de plastique. En se fragmentant en petits morceaux, les déchets marins se dispersent à la surface des océans. Il est estimé à environ 5 000 milliards le nombre de particules plastiques flottant ainsi à la surface des mers. Ces déchets ont un fort impact sur la biodiversité marine, et la plupart des espèces marines sont aujourd'hui impactées : 94 % des estomacs d'oiseaux marins de mer du Nord contiennent du plastique. Une étude récente prédit que 99 % des oiseaux marins auront ingéré du plastique en 2050 (Wilcox <i>et al.</i>, 2015). Les micro-plastiques constituent par ailleurs des supports pour de nombreuses espèces (virus, bactéries...) permettant leur propagation sur de longues distances (Wright <i>et al.</i>, 2020). Ils concentrent également à leur surface un nombre important de polluants (Teuten <i>et al.</i>, 2009 ; Verla <i>et al.</i>, 2019). Ingérés par la faune marine qui peut les confondre avec le zooplancton (Savoca <i>et al.</i>, 2016 ; 2017 ; Kühn & van Franeker, 2020), ils ont donc un impact certain sur la chaîne alimentaire. L'ingestion de plastique peut ainsi provoquer la mort par étouffement des individus ou leur affaiblissement (du fait d'une obstruction, de lésions et/ou du transfert de toxines) et réduire ainsi leurs capacités d'alimentation et de reproduction (Ryan, 1988 ; Pierce <i>et al.</i>, 2004 ; Lavers <i>et al.</i>, 2014 ; Kühn <i>et al.</i>, 2015 ; Roman <i>et al.</i>, 2019). Dans le Golfe de Gascogne, 60 % des espèces d'oiseaux marins étudiées contiennent du plastique et les alcidés (Guillemot de Troïl et Macareux moine) ont été identifiés comme de bons candidats pour servir de bio-indicateurs de la pollution marine en plastiques (Franco <i>et al.</i>, 2019). En outre, l'enchevêtrement des oiseaux dans les déchets en mer ou au nid (déchets marins utilisés pour la construction du nid) peuvent générer des blessures, une entrave à leur mobilité voire de la mortalité (Votier <i>et al.</i>, 2011 ; Kühn <i>et al.</i>, 2015 ; Ryan, 2018 ; Kühn & van Franeker, 2020). Les filets de pêche abandonnés ou perdus continuent pendant plusieurs années à piéger des poissons, tortues, oiseaux et mammifères marins (Matsuoka <i>et al.</i>, 2005 ; Kühn <i>et al.</i>, 2015 ; Stelfox <i>et al.</i>, 2016 ; Ryan, 2018 ; Kühn & van Franeker, 2020). Ils détériorent les habitats marins. Ce phénomène appelé « pêche fantôme » peut avoir des impacts significatifs. Par ailleurs, le nettoyage représente un coût important. En 2014, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement évaluait à 13 milliards de dollars par an le coût de la pollution marine liée aux déchets plastiques dans l'océan. Ce coût environnemental et économique rend donc l'expression « <i>Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas</i> » tout à fait pertinente.
Description de la mesure	Un certain nombre d'actions sont déjà menées sur cette problématique dans le cadre du plan départemental de prévention et de gestion des déchets, d'actions portées par le Comité Régional de la Conchyliculture et du programme de surveillance de la DCSMM (intégration en octobre 2019 de l'île d'Yeu au programme de surveillance Déchets Marins copiloté par le CEDRE et l'IFREMER). Il existe également des actions de ramassage des déchets (sur l'île d'Yeu avec la mairie ou à Saint-Gilles avec le CPNS85 (Comité pour la Protection de la Nature et des Sites Vendée) dans le cadre des Initiatives Océanes, programme piloté par la Surfrider Foundation Europe). Il s'agit ici de proposer des actions complémentaires visant à réduire le rejet de déchets dans le milieu marin. Action 1 : Sensibiliser les plaisanciers, les pêcheurs de loisirs, les capitaineries, et de manière générale les acteurs de la mer

	-> Production d'une plaquette sur les enjeux déchets / oiseaux marins dans la ZPS Yeu -> Intervention de l'animateur auprès des acteurs de la mer pour les sensibiliser Action 2 : Accompagner la filière pêche et conchyliculture -> Proposer, en partenariat avec le COREPEM et les Organisations de Producteurs (OPs) ainsi que la conchyliculture, un projet R&D pour le développement et l'adoption de filets biodégradables. Il sera intéressant de se mettre en lien avec d'autres projets potentiels, notamment : - le projet LINC BioMer (« L'INnovation pour des filets et Cordages Biodégradables en Mer ») labellisé par le Pôle Mer Bretagne Atlantique, avec les entreprises Seabird et Le Drezen ; - le projet TEFIBIO (« conception et Tests de Filets de pêche BIOdégradables ») porté par le Parc naturel marin Estuaires picards et de la mer d'Opale en partenariat avec l'organisation de producteurs FROM Nord et se déroulant en collaboration avec les entreprises Seabird, Nautique conseil et Take a Waste. -> Appuyer les démarches existantes comme ValorYeu qui visent à récupérer et revaloriser les filets de pêche Action 3 : Réduire les déchets à la source -> Promouvoir et contribuer à des projets R&D visant la réduction des déchets (réduction à la source ou réduction dans les émissaires) sur le territoire de la ZPS (communes limitrophes concernées) en s'appuyant sur la communauté d'acteurs rassemblée autour de RespectOcean (filtre émissaire, Tom-Sea...). Ces actions peuvent être incluses dans les contrats territoriaux eau de l'agence de l'eau/Région/CD85. Action 4 : Participer au projet LIFE SeaBiL ("Saving SeaBirds from marine Litter") Ce projet LIFE porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) vise à lutter contre les déchets marins et à améliorer l'état de santé de l'avifaune marine (contact : Guillaume Le Hetet - guillaume.le-hetet@lpo.fr).
Enjeux et objectifs	
Espèces concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire, avec une attention particulière pour les espèces à enjeu
Activités concernées	Acteurs de la mer (pêche professionnelle, pêche de loisirs, plaisance...) et acteurs terrestres (collectivités, entreprises...)
Résultats attendus	Réduction des rejets de déchets dans le milieu marin
Périmètre d'application	Tout le site et communes limitrophes
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB
Autres partenaires / interlocuteurs	COREPEM/OPs CRC Capitaineries Collectivités Secteur privé...
Projets et fiches connexes	

Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	LIFE SeaBiL (LPO) Programme de surveillance DCSMM Plan d'actions zéro plastique en mer (2020-2025)
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivi	- Nombre d'interventions auprès des acteurs de la mer - Participation au COPIL du LIFE SeaBiL - Nombre de réunions pour le projet de filets biodégradables - Nombre de réunions pour monter un projet R&D sur la réduction des déchets à la source
Indicateurs de réalisation	- Réalisation et diffusion d'un plaquette sur les enjeux Déchets/Oiseaux marins - Montage d'un projet R&D sur les filets biodégradables - CR des réunions R&D sur la réduction des déchets à la source - CR COPIL LIFE SeaBiL
Estimation des moyens nécessaires	
Animation, ingénierie de projet : 15 j/an	
Références bibliographiques et documentaires	
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (2020) Plan d'actions « Zéro déchet plastique en mer » (2020-2025). Citizen Press, 24p. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DGALN_plan-actions-zero-dechet-plastique_web.pdf Agence européenne pour l'environnement (europa.eu) (2021) Des ordures dans nos océans. https://www.eea.europa.eu/fr/signaux/signaux-2014/gros-plan/des-ordures-dans-nos-océans SAFEGE (2012) Etude sur la caractérisation et les flux de déchets en milieux aquatiques. La librairie ADEME, 465p. https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/3504-etude-sur-la-caracterisation-et-les-flux-de-dechets-en-milieux-aquatiques.html Franco, J., Fort, J., García-Barón, I., Loubat, P., Louzao, M., del Puerto, O. & Zorita, I. (2019) Incidence of plastic ingestion in seabirds from the Bay of Biscay (southwestern Europe). <i>Marine Pollution Bulletin</i> 146: 387-392. Kühn, S., Bravo Rebolledo, E.L. & van Franeker, J.A. (2015) Deleterious effects of litter on marine life. In: Bergmann, M., Gutow, L., Klages, M. (Eds.), <i>Marine Anthropogenic Litter</i>. Springer, pp. 75–116 (http://edepot.wur.nl/344861). Kühn, S. & van Franeker, J.A. (2020) Quantitative overview of marine debris ingested by marine megafauna. <i>Marine Pollution Bulletin</i> 151: 110858. Lavers, J. L., Bond, A. L. & Hutton, I. (2014) Plastic ingestion by flesh-footed shearwaters (<i>Puffinus carneipes</i>): Implications for fledgling body condition and the accumulation of plastic derived chemicals. <i>Environmental Pollution</i> 187: 124-129. Matsuoka, T., Nakashima, T. & Nagasawa, N. (2005) A review of ghost fishing: scientific approaches to evaluation and solutions. <i>Fisheries Science</i> 71: 691-702. Pierce, K.E., Harris, R.J., Larned, L.S. & Pokras, M.A. (2004) Obstruction and starvation associated with plastic ingestion in a northern gannet <i>Morus bassanus</i> and a greater shearwater <i>Puffinus gravis</i>. <i>Marine Ornithology</i> 32: 187-189. Roman, L., Hardesty, B.D., Hindell, M.A. & Wilcox, C. (2019) A quantitative analysis linking seabird mortality and marine debris ingestion. <i>Scientific Reports</i> 9: 3202. Ryan, P.G. (1988) Effects of ingested plastic on seabird feeding: Evidence from chickens. <i>Marine Pollution Bulletin</i> 19: 125-128. Ryan, P.G. (2018) Entanglement of birds in plastics and other synthetic materials. <i>Marine Pollution Bulletin</i> 135: 159-164. Savoca, M.S., Wohlfeil, M.E., Ebeler, S.E. & Nevitt, G.A. (2016) Marine plastic debris emits a keystone infochemical for olfactory foraging seabirds. <i>Science Advances</i> 2: e1600395. Savoca, M.S., Tyson, C.W., McGill, M. & Slager, C.J. (2017). Odours from marine plastic debris induce food search behaviours in a forage fish. <i>Proceedings of the Royal Society Biological Sciences</i> 284: 20171000. Stelfox, M., Hudgins, J. & Sweet, M. (2016) A review of ghost gear entanglement amongst marine mammals, reptiles and elasmobranchs. <i>Marine Pollution Bulletin</i> 111: 6-17.	

Teuten, E.L., Saquing, J.M., Knappe, D.R.U., Barlaz, M.A., Jonsson, S., Bjorn, A., Rowland, S.J., Thompson, R.C., Galloway, T.S., Yamashita, R., Ochi, D., Watanuki, Y., Moore, C., Viet, P.H., Seang Tana, T., Prudente, M., Boonyatumanond, R., Zacharia, M.P., Akkhavong, K., Ogata, Y., Hirai, H., Iwasa, S., Mizukawa, K., Hagino, Y., Imamura, A., Saha, M. & Takada, H. (2009) Transport and release of chemicals from plastics to the environment and to wildlife. *Philosophical Transactions of the Royal Society B. Biological Sciences* 364: 2027-2045.

Verla, A.W., Enyoh, C.E., Verla, E.N. & Nwornorh, K.O. (2019) Microplastic-toxic chemical interaction: a review study on quantified levels, mechanism and implication. *SN Applied Sciences* 1: 1400.

Votier, S.C., Archibald, K., Morgan, G. & Morgan, L. (2011) The use of plastic debris as nesting material by a colonial seabird and associated entanglement mortality. *Marine Pollution Bulletin* 62: 168-172.

Wilcox, C., Van Seville, E. & Hardesty, B.D. (2015) Threat of plastic pollution to seabirds is global, pervasive, and increasing. *Proceedings of National Academy of Science* 112: 11899-11904.

Wright, R.J., Erni-Cassola, G., Zadjelovic, V., Latva, M. & Christie-Oleza, J.A. (2020) Marine plastic debris: A new surface for microbial colonization. *Environmental Science and Technology* 54: 11657.

2.2.3- Fiche Mesure 003 – Dérangement

Fiche Mesure n°3			Renforcer la prise en compte des enjeux avifaune dans les autorisations en mer et informer les pratiquants					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectifs opérationnels			003 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins à enjeux en période inter-nuptiale au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels					
Objectifs environnementaux du DSF NAMO			D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels					
Contexte de la mesure			De par leur capacité à voler, les oiseaux ont pu coloniser des régions nordiques où la nourriture n'est cependant pas en abondance suffisante toute l'année. En hiver, ils sont donc contraints de se déplacer pour gagner des sites d'hivernage, généralement situés au Sud de leurs sites de reproduction européens. La ZPS Secteur de l'île d'Yeu accueille des effectifs très importants d'oiseaux hivernants parmi lesquels de nombreux alcidés (on relèvera par exemple les 40 000 guillemots observés lors d'un survol aérien). Pendant l'hivernage, les oiseaux sont particulièrement vulnérables. Les conditions climatiques, bien qu'acceptables pour ces espèces, n'en sont pas moins difficiles. Les oiseaux sont donc contraints de limiter leurs activités et de s'alimenter continuellement. Ils sont alors très sensibles aux dérangements* qui les obligent à s'envoler pour changer de zone. Les envois à répétition peuvent rompre le fragile équilibre entre gains et dépenses énergétiques (Bélanger & Bédard, 1990 ; Gill <i>et al.</i>, 1996 ; Frid & Dill, 2002 ; Beale & Monaghan, 2004 ; Béchet <i>et al.</i>, 2004). Par ailleurs, du fait de leur affaiblissement, les individus qui auraient connu des difficultés lors de leur phase d'hivernage pourraient ne pas survivre pendant leur retour migratoire vers leurs quartiers estivaux ou, s'ils y parviennent, ne pas pouvoir se reproduire (Goss-Custard <i>et al.</i>, 1995 ; Madsen, 1995 ; Sutherland, 1998). L'enjeu réside donc à maintenir une attractivité et des conditions du milieu favorables à l'hivernage des populations d'oiseaux pour participer au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de répartition. <i>* Les dérangements ont été définis comme "toute déviation du comportement normal en réponse à un événement inattendu à proximité de l'oiseau" (Platteeuw & Henkens, 1997).</i>					

Références bibliographiques et documentaires

- Informations sur les captures accidentelles d'oiseaux marins dans les eaux françaises métropolitaines par les navires français - Programme OBSMER 2017-2019

Benaka, L.R., Bullock, D., Hoover, A.L. & Olsen, N.A. (2019) U.S. National Bycatch Report First Edition Update 3. U.S. Department of Commerce, NOAA. NOAA Technical Memorandum NMFS-F/SPO-190, 95 p.

Chabrolle, A. & Toison, V. (2020) Matrice d'interaction entre oiseaux marins et activités de pêche. GISOM/OFB, 8 p.

https://oiseaux-marins.org/upload/iedit/1/pj/422_1887_Methodologie_Matrice_oiseaux_engin_GISOM_DEC_2020_VF.pdf

ICES (2013) Report of the Workshop to Review and Advise on Seabird Bycatch (WKBYS), 14–18 October 2013, Copenhagen, Denmark. ICES CM 2013/ACOM 77, 79 p.

ICES (2017) Report of the Working Group on Bycatch of Protected Species (WGBYC), 12–15 June 2017, Woods Hole, Massachusetts, USA. ICES CM 2017/ACOM 24, 82 p.

ICES (2018) Report from the Working Group on Bycatch of Protected Species (WGBYC), 1–4 May 2018, Reykjavik, Iceland. ICES CM 2018/ACOM 25, 128 pp

ICES (2019) Working Group on Bycatch of Protected Species (WGBYC). ICES Scientific Reports 1 (51), 163 p. <http://doi.org/10.17895/ices.pub.5563>

ICES (2020) Working Group on Bycatch of Protected Species (WGBYC). ICES Scientific Reports 2 (81), 209 p. <http://doi.org/10.17895/ices.pub.7471>

2.2.7- Fiche Mesure O05-3 – Captures accidentelles – Pêche loisirs

Fiche Mesure n°5-3			Caractériser, et le cas échéant réduire, les interactions entre les oiseaux marins et la pêche de plaisance sur la ZPS Yeu					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectifs opérationnels			O05 : Réduire les risques de captures accidentelles des espèces à enjeux dans la ZPS (pêche professionnelle et récréative), avec les engins potentiellement impactants					
Objectifs environnementaux du DSF NAMO			D01-OM-OE01 : Réduire les captures accidentelles d’oiseaux marins (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques					
Contexte de la mesure			La pêche de plaisance peut engendrer des interactions avec les oiseaux marins. Certains faits relatés l’illustrent. Par exemple, pour le Puffin des Baléares, deux types d’interaction sont documentées : - Dérangement de groupes de puffins rassemblés en radeaux d’alimentation, les pêcheurs plaisanciers utilisant la localisation de ces radeaux (ou de radeaux mixtes mammifères marins et/ou thons + oiseaux marins) comme indicateur de présence du poisson ; - Captures accidentelles de puffins par des pêcheurs à la ligne.					



Observation d'un dérangement de radeau de Puffin des Baléares par des pêcheurs plaisance (© A. Chabrolle – MNHN)



Observation d'une capture accidentelle de Puffin des Baléares en baie de Lannion en août 2011 (© L. Thébaud dans GEOCA & Bretagne-Vivante, 2016)

Il s'agit donc d'améliorer la prise en compte des enjeux de conservation des oiseaux marins en réduisant les pressions exercées par les activités de pêche de plaisance.

Description de la mesure

Action 1 : Sensibiliser aux enjeux et aux bonnes pratiques

Il s'agit d'organiser un partage d'informations (ascendant et descendant) et d'améliorer les pratiques avec, par exemple, la contribution des représentants socio-professionnels des pratiquants de pêche plaisance, les clubs et les usagers eux-mêmes à l'échelle du site. Pour améliorer la connaissance des informations, un travail de sensibilisation sera mené auprès des acteurs concernés, notamment auprès des associations de pêche qui fédèrent les pêcheurs au thon pour les Puffins des Baléares.

Des plaquettes d'informations sur les enjeux de l'avifaune de la ZPS et les risques d'interactions avec la pêche de plaisance seront réalisées et diffusées auprès des acteurs concernés. En complément, l'accent sera porté sur les bonnes pratiques à adopter. Ce travail s'appuiera notamment sur les démarches déjà entamées en ce sens dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) Puffin des Baléares. Dans la cadre de ce PNA, deux articles dédiés au Puffin des Baléares et portant sur les bons gestes en cas de capture accidentelle d'oiseaux marins et sur les bonnes pratiques pour réduire les risques de capture accidentelle ont été publiés dans la revue *Pêche plaisance* en janvier et juillet 2022 respectivement. En outre, une plaquette de format 4 pages A4 a été conçue à destination des plaisanciers et pêcheurs de loisir et regroupe ces informations (cf. ci-dessous). Elle est diffusée auprès d'un large public, au travers de différents canaux de diffusion et médias numériques (sites web de fédérations nationales, newsletters, questionnaires N2000, PNM, Services Départementaux de l'OFB...).

OBSenMER est une plateforme collaborative qui facilite la saisie et l'analyse des observations en mer. Elle concerne tous les types d'observations : mammifères marins, tortues marines, poissons, oiseaux, mais aussi les activités humaines, telles que la plaisance, la pêche, la pollution, etc. Cette plateforme s'adresse aussi bien au grand public qu'aux structures naturalistes professionnelles, et collecte aussi bien les données de sciences participatives que les données issues d'un protocole expert. C'est également un réseau de collecteurs et d'utilisateurs de données en mer qui partagent des outils : une application mobile, une plateforme web, une base de données et un outil de photo-identification. OBSenMER est structurée en zones géographiques et s'étend aujourd'hui sur la mer Méditerranée, la Manche, l'Atlantique, la Guyane et les Antilles. Le GECC (Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin) est l'administrateur général d'OBSenMER et est en charge du développement des nouvelles fonctionnalités, de la modération et de la gestion des outils proposés sur la plateforme.



Le programme OBSenPECHE

Dans le contexte actuel de recrudescence des captures accidentelles de mammifères marins dans le golfe de Gascogne, le CNPMM, en partenariat avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et le GECC, a lancé le projet expérimental OBSenPECHE. Ce projet est complémentaire du programme LICADO mené en parallèle qui est consacré au développement de dispositifs technologiques permettant de limiter les captures accidentelles de mammifères marins : pingers innovants, filets avec réflecteurs passifs, etc. Financé par l'OFB pour l'adaptation de l'outil OBSenMER et par France Filière Pêche pour l'animation du dispositif, OBSenPECHE consiste à développer un réseau de pêcheurs sentinelles. Les professionnels volontaires peuvent saisir (1^{re} expérimentation en 2020), via leurs smartphones ou tablettes, différentes informations sur les mammifères marins par l'intermédiaire de l'application OBSenMER. Cette application est développée par le GECC en collaboration avec l'OFB.



Toutefois, cet outil a été développé pour les pêcheurs professionnels. Il conviendra de prévoir une version plus « légère » pour les pêcheurs de plaisance. Ce travail, concernant l'ensemble des pêcheurs plaisanciers en Atlantique et Manche (peut-être même en Méditerranée), il conviendra d'amorcer et/ou suivre cette réflexion à une échelle plus large. Une fois le développement réalisé, un temps d'animation pour permettre le déploiement du dispositif auprès des pêcheurs de plaisance du territoire ainsi que du temps de traitement des données devra être engagé.

Action 3 : Mettre en place des mesures de réduction le cas échéant

Suite à l'amélioration des connaissances, des propositions pourront être faites et portées dans le cadre du DOCOB pour réduire les interactions (limitation voire suspension spatio-temporelle de certains engins de pêche, adaptation ou modification des pratiques de pêche (Exemple : pour les lignes/palangres avec appâts vivants (type lançons, sardines, anchois) : mise à l'eau de nuit, lestage des lignes, utilisation d'appâts non vivants, etc.).

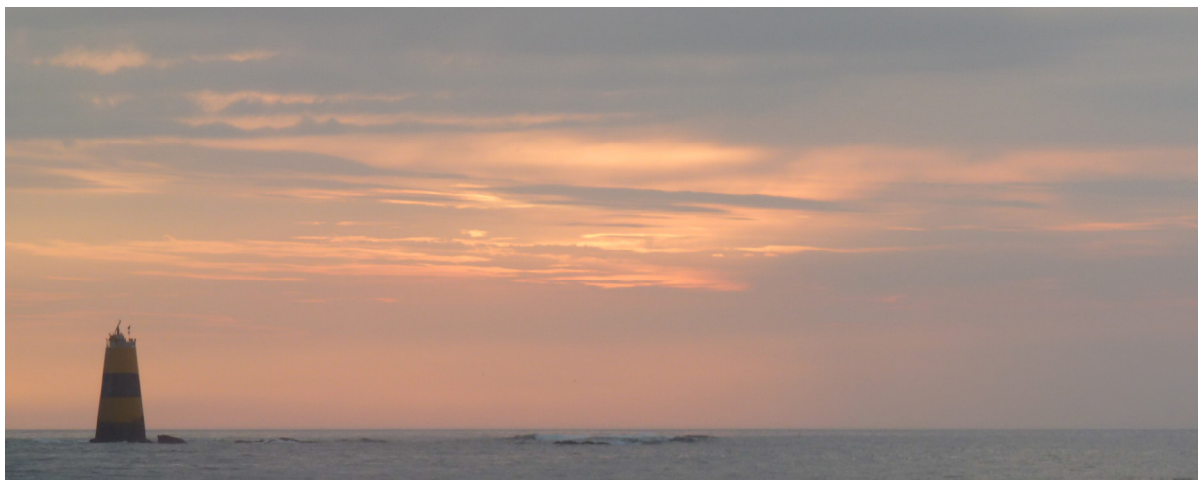
Enjeux et objectifs

Espèces concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Activités concernées	Activités de pêche de plaisance
Résultats attendus	Une meilleure connaissance des interactions, des facteurs de risques d'interactions et des meilleures pratiques. Une réduction des risques de dérangement et de captures accidentelles par la pêche plaisance

Périmètre d'application	Périmètre de la ZPS Secteur de l'île d'Yeu
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB
Autres partenaires / interlocuteurs	- FNPP (Fédération Nationale de Pêche de Plaisance) - Clubs de pêche de plaisance - Pêcheurs non fédérés - DREAL Pays de la Loire, DDTM, DIRM NAMO
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	- Fiches actions liées au PNA Puffin des Baléares
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivi	- Nombre de plaquettes, articles diffusés auprès des acteurs concernés - Nombre de personnes touchées - Nombre d'utilisateurs des applications OBSenPECHE - Nombre de données d'interactions recueillies - Nombre de mesures de réduction mise en œuvre
Indicateurs de réalisation	- Plaquettes/Documents/Articles de sensibilisation sur les enjeux écologiques et les risques d'interactions avec l'avifaune réalisés et diffusés - Plaquettes/Documents/Articles sur les bonnes pratiques à adopter réalisés et diffusés - Analyse des données d'interaction depuis les applications - Qualification des interactions - Suivi des mesures de réduction
Estimation des moyens nécessaires	
Animation, ingénierie de projet : 15 j/an pour l'animateur du Docob Impression et diffusion de documents de sensibilisation : 10 000 €	

2.2.8- Fiche Mesure OO6 – Perte d'habitat

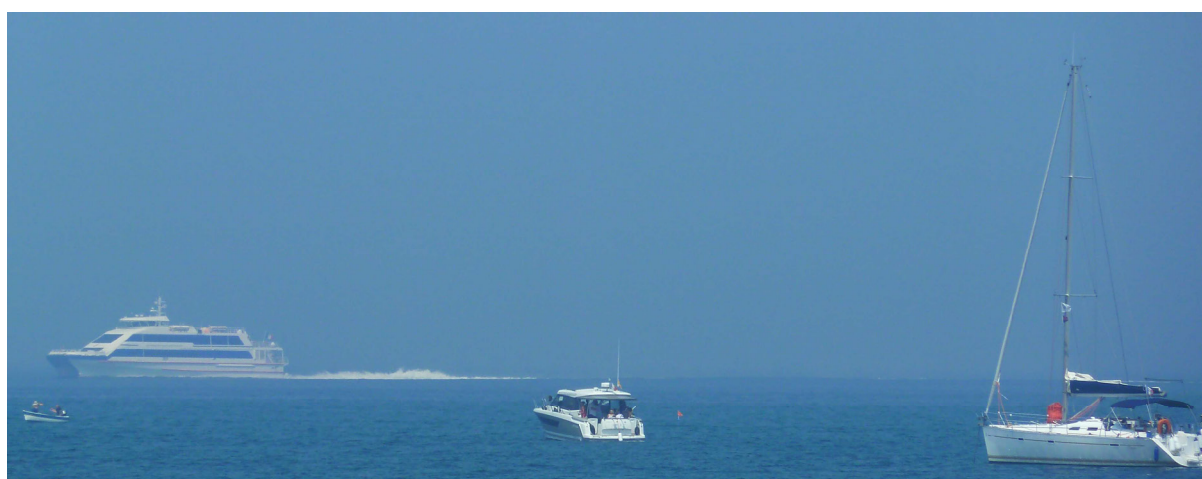
Fiche Mesure n°6	Soustraire ou réduire les pressions (parfois létales) liées à certaines activités en mer dans la ZPS					
Priorité	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1 2 3						
Objectifs opérationnels	OO6 : Eviter les pertes d'habitats fonctionnels (zone de densité maximale, zone d'alimentation) et les mortalités par collision pour les espèces à enjeux					
Objectifs environnementaux du DSF NAMO	D01-OM-OE02 : Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens (application de la séquence éviter, réduire, compenser) D01-OM-OE03 : Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale					



Document d'objectifs

Site Natura 2000 Plateau rocheux de l'Ile d'Yeu

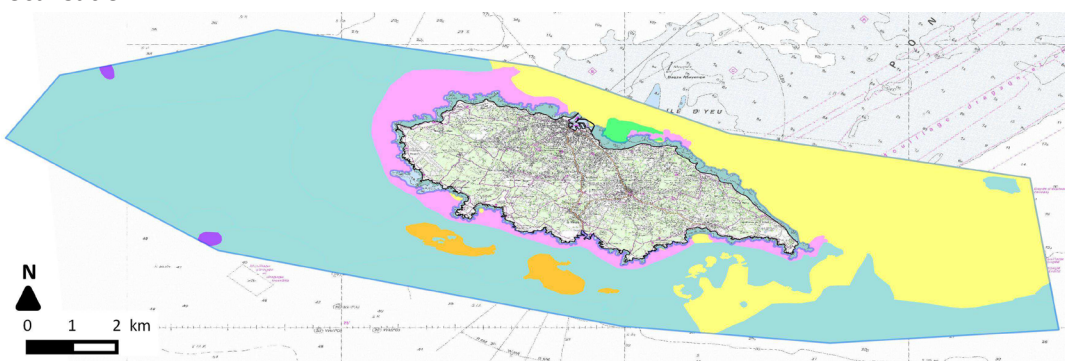
« SIC FR 5202013 »



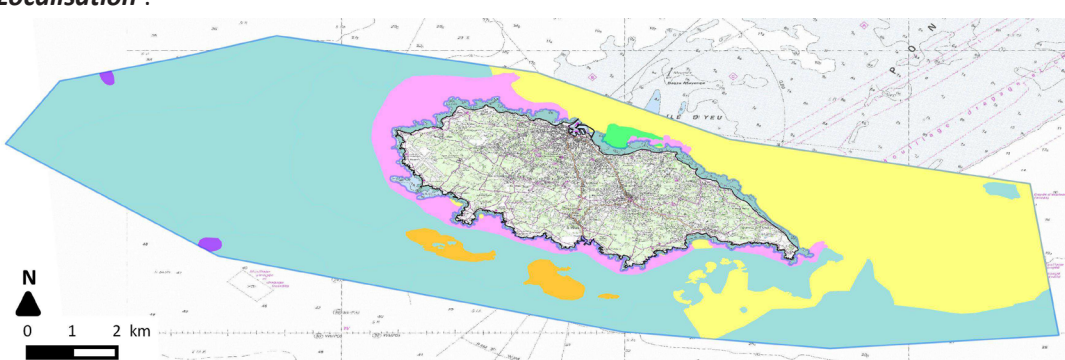
2015

Tableau 23 : Référencement des actions

Type d'action	Action	Priorité	N° de page
Acquisition de connaissances	A1. Etudier, prospecter et suivre les récifs d'herminelles pour observer leur évolution	Très élevée	107
	A2. Réaliser une étude scientifique et un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à Zostère marine »	Très élevée	109
	A3. Faire une veille des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire (« Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »)	Modérée	111
	A4. Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et Marsouin commun »)	Modérée	113
	A5. Développer davantage et inciter les relevés d'observation des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)	Modérée	115
	A6. Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu en partenariat avec les structures locales	Modérée	118
	A7. Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative	Faible	121
Mesure réglementaire	A8. Evaluer les impacts potentiels des activités de pêche maritime sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Elevée	123
Suivi scientifique	A9. Réaliser un suivi de l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé »	Elevée	126
	A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement globale s'observe dans les pratiques d'activités humaines	Elevée si changement	128
Expérimentation	A11. Envisager des solutions d'expérimentation pour préserver les habitats sensibles	Faible	131
Communication Sensibilisation	A12. Organiser une journée par an de ramassage de déchets en mer et engins de pêche égarés en plongée dans les baies les plus touchées	Modérée	133
	A13. Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux	Modérée	135
	A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine	Très élevée	137
	A15. Informer les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leurs conséquences	Modérée	139
	A16. Présenter la richesse du patrimoine marin du site au travers d'une exposition de photos sous-marines	Elevée	141
	A17. Création et diffusion d'une lettre d'information auprès des usagers	Modérée	143
Animation	A18. Informer les structures concernées des constats faits dans le cadre de l'élaboration/animation du DCOB du site Natura 2000 pouvant contribuer indirectement à la conservation du site	Modérée	145
	A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	Très élevée	147

Acquisition de connaissances	Action 7		
	Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative		
	OT3. Acquérir les connaissances utiles à l'atteinte des objectifs à long terme et opérationnels		
	OT4. Impliquer les usagers dans les études et suivis des habitats et espèces		
	Priorité : faible	Habitats d'intérêt communautaire visés : • Tous	Activité concernée : • Pêche récréative
Localisation :  Légende □ Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'Ile d'Yeu" ■ Habitats d'intérêt communautaire ■ La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) ■ Pas de correspondance ■ Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (façade atlantique) ■ Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique) ■ Sables moyens dunaires (façade atlantique) ■ Récifs d'hermelles Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012) Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'Ile d'Yeu, 2015)			
But			
Compléter le diagnostic socio-économique traitant de la pêche récréative. Affiner les connaissances sur les différents types de pêche pratiqués sur le site. Préciser les menaces potentielles sur les habitats.			
Justification de l'action			
Lors de l'élaboration du DOCOB, peu de données ont été collectées sur les pratiques ne permettant pas d'avoir un diagnostic précis.			
Description technique			
Solliciter quelques pêcheurs volontaires adhérents ou non à une association locale afin qu'ils notent une fois par semaine une voire deux sorties effectuées entre avril et septembre (zone de pêche, type d'engin, nombre d'engins utilisés, temps de pêche, espèces pêchées). Profiter de l'organisation de concours de pêche récréative pour relever des données pourra également être une solution. L'aide des associations locales pourra être demandée.			
Réalisation			
Maître d'ouvrage : Structure animatrice			
Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources : Association de plaisanciers.			
Estimation du temps de chargé de mission : 2 jours par an.			

Acquisition de connaissances	Action 7 Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative		
	Priorité : faible	Habitats d'intérêt communautaire visés : • Tous	Activité concernée : • Pêche récréative
	Financement Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission/animateur. Financeurs potentiels : Etat		
	Suivi de l'action Indicateurs de réalisation : Contact avec les associations et pêcheurs récréatifs Indicateurs de résultat : Nombre de pêcheurs récréatifs participants. Nombre d'observations obtenues.		
	Actions liées -		
	Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action -		

Sensibilisation - Communication	Action 15	
	Informers les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leur conséquences	
	OT1. Sensibiliser, informer les usagers et le grand public sur la richesse du patrimoine marin du site	
	OT5. Valoriser le rôle de Sentinelle de la mer	
	Priorité : modérée Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés : • Tous	Activités concernées : • Toutes les activités professionnelles et récréatives
	Localisation :  Légende □ Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu" ■ Habitats d'intérêt communautaire ■ La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) ■ Pas de correspondance ■ Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (façade atlantique) ■ Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique) ■ Sables moyens dunaires (façade atlantique) ■ Récifs d'hermelles Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012) Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'île d'Yeu, 2015)	

	But
	Informers et faire prendre conscience aux usagers des conséquences des différentes pollutions pour les inciter à ne plus jeter en mer.

	Justification de l'action
	Les rejets de déchets et d'eaux grises/noires impactent fortement le milieu marin. En période estivale, l'île est très fréquentée, la pression y est plus grande. Il est donc important de sensibiliser les usagers à cette problématique et aux différents risques que les déchets qu'ils jettent peuvent générer. Cela permettra aussi de responsabiliser les usagers face au rôle de chacun dans la préservation des fonds marins.

	Description technique
	Une brochure sera élaborée et diffusée. Elle expliquera les impacts des différents rejets d'eaux, déchets ainsi que des exemples de dégâts. La brochure proposera également des solutions comme : - les zones de tri disponible sur l'île et au port ; - un pense-bête avec les éléments à vérifier quand une sortie en mer est envisagée (ex : avoir une poubelle à bord fermée pour éviter que les déchets s'envolent, vérifier l'état des cuves, etc...) ; - ... L'information sera disponible à la capitainerie du port de plaisance, auprès des associations,

Sensibilisation Communication	Action 15	
	Informers les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leur conséquences	
	Priorité : modérée	Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés : • Tous
		Activités concernées : • Toutes les activités professionnelles et récréatives

	des magasins d'accastillage.
--	------------------------------

Réalisation
Maître d'ouvrage : Structure animatrice Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources : Association de plaisanciers locale. Estimation du temps de chargé de mission : 4 jours par an en 2016 puis 2 jours par an de 2017 à 2021.

Financement
Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission. Financeurs potentiels : Etat.

Suivi de l'action
Indicateurs de réalisation : Elaboration et diffusion de la brochure. Nombre de brochures distribuées. Indicateurs de résultat : Sensibilisation des usagers. Evolution des pratiques.

Actions liées
A13. Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine A19. Assurer l'animation du site Natura 2000

Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action
- Garder à bord mes déchets pour les débarquer une fois à terre dans les points de collecte disponibles (poubelle, tri, conteneur pour huiles usagées, etc...) - Signaler la présence d'engins de pêche égarés, de macro-déchets, et de pollution conséquente à la structure animatrice. - Garder tout engin de pêche perdu ou macro-déchet remonté à bord pour le débarquer à terre à condition de ne pas engager la sécurité de mon équipage

Caractérisation des activités de pêche de loisir en mer dans les zones Natura 2000 autour de l'île d'Yeu

Mots clés : pêche de loisir; Natura 2000; environnement; usages; perceptions; Vendée

Les habitats attirent les poissons, les poissons attirent pêcheurs, oiseaux et mammifères marins. Autour de cette ressource se concentrent interactions et enjeux. À partir de ce constat se déploie une démarche de gestion visant la pérennité des socioécosystèmes marins. Conduite dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 en mer, l'étude porte sur le secteur Île d'Yeu et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à Bourgenay et s'intéresse à la pêche de loisir : techniques, pratiquants, configurations d'usage et rapports à l'environnement.

Fondée sur 159 questionnaires (240 variables) et 20 entretiens semi directifs, l'enquête met en lumière des dynamiques locales hétérogènes et un déficit de connaissance des aires marines protégées : 84 % des pêcheurs interrogés ne savent pas nommer l'AMP où ils pêchent. Les résultats, nuancés, articulent confusions réglementaires et usages différenciés, et documentent les interactions avec l'avifaune, les mammifères marins et les habitats. En croisant les approches, le travail prolonge les apports de Maggy Baillet et propose des pistes de gestion concertée, destinées à contribuer aux objectifs de Natura 2000 : assurer à long terme la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Caractérisation des activités de pêche de loisir en mer dans les zones Natura 2000 autour de l'île d'Yeu

Keywords: recreational fishing; Natura2000; environment; usage patterns; Vendée

Marine habitats attract fish; fish attract recreational fishers, seabirds, and marine mammals. Around this shared resource, interactions and management challenges concentrate. Building on this basic observation, the study advances a management perspective aimed at the long-term persistence of marine social-ecological systems. Conducted in the framework of Natura 2000 marine site facilitation, the research focuses on the area encompassing Île d'Yeu and the adjacent mainland coast between Saint-Gilles-Croix-de-Vie and Bourgenay, and examines recreational fishing: techniques, participant profiles, configurations of use, and relations to the environment.

Based on 159 questionnaires (240 variables) and 20 semi-structured interviews of approximately one hour each, the inquiry highlights heterogeneous local dynamics and a knowledge gap regarding marine protected areas (MPAs): 84% of surveyed fishers could not name the MPA in which they fish. The results, nuanced, connect regulatory confusion with differentiated practices, and document interactions with seabirds, marine mammals, and habitats. By triangulating methods, the study builds on the contributions of Maggy Baillet and proposes avenues for concerted management that support the objectives of Natura 2000: to ensure the long-term conservation of species and habitats of Community interest.